

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023**

---

**Bureau**

**Présidence :** Mme Caroline Monod  
**Vice-présidence :** M. Michele Colleoni  
**Secrétaire :** Mme Véronique Equey  
**Membres :** M. Armando Couto, Mme Nancy Ruerat

**Sont présents :**

M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Pascal Conti, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, M. Christian Haas, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel, Mme Elzimar Zermatten

**Excusés :**

Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer, M. Yannick Hanifi

**Assistent à la séance :** Mme Corinne Gachet, Maire  
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,  
Mme Salima Moyard, Conseillère administrative  
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général  
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :****POINTS INITIAUX**

- 1) Prestation de serment de Madame Elzimar SOUZA OLIVEIRA ZERMATTEN (MCG), en remplacement de M. DI SALVO, démissionnaire
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2023
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif

**NOUVEAUX OBJETS**

- 7) Projets de délibération du Conseil administratif
  - a) 327-23.06 Examen et approbation des comptes 2022 de la Fondation **p. 1408**  
**Entrée en matière** communale pour le logement de personnes âgées (FCLPA)

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

- |    |                                                         |                                                                                                      |                       |
|----|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| b) | 328-23.06<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr.147'000.--  | Voirie de Lancy - Mise aux normes du dépôt - Crédit d'étude                                          | <b><u>p. 1409</u></b> |
| c) | 329-23.06<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 164'200.-- | Ecole en Sauvy - Construction d'un pavillon provisoire dans le préau - Crédit d'étude complémentaire | <b><u>p. 1410</u></b> |
| d) | 330-23.06<br><b>Entrée en matière</b><br>Fr. 150'000.-- | Etude - Rives du Voiret et Petit-Voiret - Stabilisation/ Renaturation - Crédit d'étude               | <b><u>p. 1411</u></b> |
| e) | 331-23.06<br><b>Entrée en matière</b>                   | Examen et approbation des comptes 2022 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)         | <b><u>p. 1412</u></b> |
- 8) Motions – Résolutions
- |    |                                                                                                                    |                       |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| a) | Examen et approbation du rapport d'activité 2022 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (R092-2023) | <b><u>p. 1413</u></b> |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|

### RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 9) Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 6 juin 2023, rapporteure Mme Priscille DIA
- |    |                                                        |                       |
|----|--------------------------------------------------------|-----------------------|
| a) | Centre commercial Caroll – Audition des pétitionnaires | <b><u>p. 1414</u></b> |
|----|--------------------------------------------------------|-----------------------|

### NOUVEAUX OBJETS

- 10) Motions – Résolutions
- |    |                                                                                                                                                                                                                                            |                       |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| b) | Résolution du groupe socialiste « Contre une nouvelle tour au secteur Caroll, pour un concours d'urbanisme améliorant l'accès au centre et les espaces publics, pour une solution de relogement des commerces du centre Caroll (R094-2023) | <b><u>p. 1415</u></b> |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|

### RAPPORTS DE COMMISSION

- 11) Discussion et vote d'objets de retour de commissions
- |    |                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                       |
|----|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| a) | R091-2023<br><b>Vote</b>  | Adoption du plan directeur communal (PDCom), du plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) et du plan directeur des énergies (CET) de la Ville de Lancy – Rapports de la Commission de l'aménagement du territoire et autres commissions, séances entre le 6 septembre 2017 et le 12 janvier 2023 (M. Nicolas CLEMENCE et M. Christian HAAS) | <b><u>p. 1422</u></b> |
| b) | M081A-2023<br><b>Vote</b> | Lutter contre la surconsommation informatique et permettre au CM de travailler dans de bonnes conditions – Rapport de la Commission de l'administration, séances des 13 mars et 22 mai 2023 (M. Simon ANTICH)                                                                                                                                    | <b><u>p. 1444</u></b> |



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023**

- 15) Commission des sports, séance du 31 mai 2023, rapporteure Mme Caroline MONOD  
a) Egalité des genres dans le sport **p. 1467**  
b) Divers  
c) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e
- 16) Commission de la culture, communication et promotion économique, séance du 6 juin 2023, rapporteure Mme Priscille DIA  
b) Présentation du programme estival **p. 1470**  
c) Présentation des lauréates du concours du Fonds d'art visuel **p. 1471**  
d) Divers

**POINTS FINAUX**

- 17) Propositions individuelles et questions **p. 1472**

**CLÔTURE DE LA SEANCE**

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

\* \* \* \* \*

Mme Monod : chers collègues, j'ai le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil municipal du 22 juin 2023. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative et Monsieur le Conseiller administratif, le Secrétaire général va arriver, Mesdames et Messieurs les chefs de service, Mesdames et Messieurs les membres de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs du public.

J'excuse Mme Equey, ainsi que Messieurs Fischer et Hanifi.

Je vous propose de passer immédiatement au premier point de l'ordre du jour.

**POINTS INITIAUX**

- 1) PRESTATION DE SERMENT DE MADAME ELZIMAR ZERMATTEN (MCG), EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR DI SALVO, DEMISSIONNAIRE**

---

Mme Monod : avant de passer à la prestation de serment à proprement parler, je demande au vice-Président, en l'absence de notre Secrétaire, de procéder à la lecture du courrier de démission de M. Di Salvo, puis de la lettre du service des votations et élections.

M. Colleoni :

Lettre de démission de M. Di Salvo du 17 mai 2023

*Cher Monsieur le Président du Conseil municipal,*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023**

*Chères Mesdames les Conseillères municipales, chers Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs,*

*A travers ces quelques lignes, je tenais à vous annoncer que j'ai pris la décision malheureusement de démissionner du Conseil municipal de la ville de Lancy et pour lequel je ne pourrais plus donner suite à mon mandat politique.*

*Comme vous l'aurez compris, depuis quelque temps, je n'ai pas pu honorer mon poste en tant que conseiller municipal comme je le souhaitais. Ma démission sera effective au moment de la prestation de serment de la nouvelle personne viennent-ensuite.*

*Cela dit, j'ai eu un immense plaisir de faire partie et de travailler avec vous toutes et tous au sein de ce merveilleux Conseil municipal de la Ville de Lancy.*

*Ma décision a été longuement réfléchie mais pour des raisons personnelles et de santé mais également en vue de mon déménagement définitif de la Commune de Lancy, je me vois donc obligé de céder ma place au prochain viennent-ensuite élus lors des élections qui se sont tenu en 2020.*

*Je ne peux que souhaiter tous mes vœux de réussite et de prospérité au prochain élu au sein du groupe MCG.*

*Je souhaite plein de succès à Lancy et vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes chaleureuses salutations.*

*Monsieur Di Salvo Giuseppe  
Conseiller Municipal Lancy*

**Lettre du service des votations et élections du 12 juin 2023**

*« Madame, Monsieur,*

*Pour faire suite à la démission de Monsieur Giuseppe DI SALVO du Conseil municipal de Lancy, nous vous informons que Madame Elzimar SOUZA OLIVEIRA ZERMATTEN accepte la fonction de conseillère municipale de votre commune.*

*En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.*

*Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressée.*

*Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.*

*Lisa LOMBARDI  
Cheffe de service »*

Mme Monod : je vous invite à vous lever et j'invite Mme ZERMATTEN à venir devant nous.

*L'assemblée se lève.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023**

Mme Monod : après la lecture du serment, je vous prierai de lever la main droite et de répondre par les mots « Je le jure » ou « Je le promets ».

« *« Je jure ou je promets solennellement :*

*d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

*d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

*de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

Mme Zermatten : je le jure.

Mme Monod : merci. Bienvenue au sein de ce Conseil.

*L'assemblée applaudit.*

\* \* \* \* \*

Mme Monod : avant de poursuivre notre ordre du jour, permettez-moi de prononcer quelques mots à votre attention à l'occasion de mon premier Conseil municipal en tant que présidente.

Je voudrais tout d'abord commencer par remercier mon prédécesseur, Armando Couto, pour l'important travail réalisé tout au long de l'année qui vient de s'écouler. J'ai pu me rendre compte à ses côtés que l'animation des débats n'est pas toujours un long fleuve tranquille.

C'est avec une certaine émotion, sans doute un peu palpable, que je prends ce soir la place de présidente. Un peu d'appréhension, probablement, devant l'utilisation de nouveaux outils, d'être face à mes pairs, de connaître un règlement que je dois appliquer et faire appliquer, mais surtout beaucoup de fierté.

De la fierté car c'est un tout petit bout d'histoire qui s'écrit ce soir, sans prétention, mais tout de même un symbole.

En effet, pour la première fois, la Ville de Lancy sera représentée par deux femmes, dans les rôles de Maire et de Présidente du Conseil municipal. Corinne Gachet et Salima Moyard furent en effet les deux premières femmes élues au Conseil administratif de notre ville. Quant à la présidence, seules cinq femmes m'ont précédée dans ce rôle sur les dizaines de personnes qui y ont accédé, et ce malgré les nombreuses représentantes féminines que nous avons pu compter au sein du Conseil municipal.

Je suis émue et heureuse d'en faire partie. D'abord accepter cette charge participe, pour moi, à montrer à ma fille, assise dans le public, que celles qui ont ouvert la voie avant nous rendent les rêves des femmes possibles, leurs ambitions accessibles en politique ou ailleurs. Le genre n'est plus une limite, ou en tout cas ne devrait plus l'être et je souhaite que bien d'autres limites volent en éclat pour permettre à chacune et chacun de suivre le chemin qu'il, elle ou ielle, souhaite.

Et si je me tourne résolument vers l'avenir en regardant ma fille et en ayant une pensée pour toutes les femmes en devenir, permettez-moi de me retourner quelques instants sur le passé. J'ai assez récemment réalisé que si cette flamme d'égalité et de justice brûle en moi, c'est à ma maman que je le dois. Une femme hors du commun, extraordinaire, une femme forte à sa

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

manière, non conventionnelle. Elle le tient sans doute elle-même de ma grand-mère, une famille de femmes qui a dû s'affirmer. Mais au-delà des circonstances de vie qui obligent, ce sont aussi des choix, une résilience incroyable que je veux saluer ce soir.

Pour en revenir à notre assemblée, il ne serait pas tout à fait correct pour ma part de parler d'un rêve. Pendant les quatre années passées sur les bancs du collège de Staël ou dans mon premier appartement du chemin des Semailles, je ne me serais jamais imaginée ici. Tout d'abord parce que la vie politique n'était encore qu'une lointaine préoccupation. Voter bien évidemment, agir bien sûr, mais m'engager, je n'étais pas encore prête.

D'autre part, mon histoire familiale ne m'a longtemps pas permis de m'ancrer dans une commune. Et pourtant, lorsque je suis revenue m'installer ici en 2019, j'ai immédiatement ressenti quelque chose de spécial. J'étais bien à Lancy. Une ville qui, malgré qu'elle devienne bientôt deuxième commune du canton en termes de nombre d'habitants, a su garder une âme tout en évoluant. Un développement qui cherche avant tout à conserver la qualité de vie de ses habitants, même s'il est parfois tristement hérité du passé, admettons-le. Mais c'est une ville également attentive à son environnement.

En 2019, elle est par exemple devenue la première commune 100% bio de Suisse. Les efforts fournis par nos jardiniers communaux en termes de recyclage et de créativité illustrent également cette volonté.

Par ailleurs, le plan directeur communal que notre Conseil a pu finaliser, et qui fera l'objet d'un vote ce soir, mise notamment sur la durabilité, la transition écologique et la stimulation de l'économie locale.

Ceci étant, notre Conseil va encore devoir relever de nombreux défis, en termes climatiques, environnementaux, sociaux ou énergétiques, pour que notre ville continue d'évoluer en préservant ses richesses naturelles, culturelles et humaines et garantisse ainsi une qualité de vie à long terme.

Et c'est avec toute la conviction qui fait ma force que je m'engage à diriger notre Conseil pour que nos débats y soient constructifs, respectueux, animés et enfin, je l'espère, fructueux.

Je nous souhaite donc une année pleine de sagesse, de choix éclairés et courageux, de consensus positifs.

Vive l'égalité, vive la biodiversité, vive la sobriété, mais surtout vive la démocratie et vive Lancy !

*L'assemblée applaudit.*

## 2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

M. Bonfanti : le Conseil administratif vous propose une modification de l'ordre du jour. Cette modification demande de retirer le point 8b), la résolution relative à la constitution de diverses servitudes grevant quatre parcelles propriétés de la FCIL.

Mme Dia : le groupe socialiste demande l'ajout à l'ordre du jour d'une résolution qui est sur la place de tous les conseillers et conseillères municipales, et en préambule la lecture du point a) du rapport de la Commission de la culture du 6 juin dernier en lien avec le centre commercial Caroll.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Mme Monod : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons approuver l'ordre du jour ainsi modifié, c'est-à-dire que le point 8b) concernant la résolution de la FCIL serait remplacé par la résolution du groupe socialiste et la lecture du rapport qui sera faite en préambule.

**L'ordre du jour est approuvé avec ces modifications.**

### 3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2023

---

Le procès-verbal est approuvé.

### 4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

---

Mme Monod : hormis les deux lettres qui vous ont déjà été lues en préambule à la prestation de serment, je vais demander à M. Colleoni, toujours en remplacement de Mme Equey, de vous lire un courriel que nous avons reçu parmi plusieurs de l'association 5G moratoire pour la Suisse et à ce sujet leur argumentaire a été mis à disposition sur CMNet, mais nous vous proposons ce soir la lecture de leur courriel du vendredi 2 juin.

M. Colleoni :

#### Courriel de l'association 5G Moratoire pour la Suisse du 2 juin 2023

*Madame, Monsieur Le/ La Maire,  
Madame, Monsieur le Président-e du Conseil  
Madame, Monsieur les conseiller-ère municipaux,*

*Chère Madame, Cher Monsieur,*

*Pour faire suite à notre message du 22 mai dernier, voici les dernières nouvelles et enjeux. Ci-joint la lettre qui a été envoyée au Conseil des États.*

*Le 23 mai 2023, la motion Wasserfallen a été traitée par la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des États (CTT-CE) visant une accélération de la mise en place de la 5G à moindre coût, avec entre autres une augmentation des valeurs limite de 5V/m à 20V/m ! (voir <https://www.info-emf.ch/video-fr>). Le résultat est mitigé ! La motion a été acceptée par la CTT-CE à condition que les valeurs limites actuelles soient maintenues (voir communiqué : <https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-kvf-s-2023-05-24.aspx>).*

*Le processus se poursuit. Le 8 juin, le Conseil des États votera définitivement sur cette motion et disposera des trois options suivantes :*

- 1) Il peut accepter la modification demandée par la Commission, ce qui signifierait que l'affaire serait renvoyée à la Commission du Conseil National (Premier Conseil).*
- 2) Il peut rejeter la motion, ce qui y mettrait fin.*
- 3) Il peut également accepter la motion avec le texte original, avec lequel le Conseil fédéral serait chargé d'exécuter la motion.*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

*Il est à savoir que sur 44 élus aux Conseils des Etats, 12 font partie de Chance 5G !*

*Cette motion doit être rejetée au risque de mettre en danger le Vivant !*

*Si vous ne l'avez pas vue, voici une vidéo explicative <https://www.info-emf.ch/video-fr>, dont vous trouverez en dessous également des informations bien documentées. Nous vous recommandons aussi de consulter [les enjeux de cette motion](#), demandant un réseau de téléphonie mobile pour créer, dès à présent, les conditions générales propices à un déploiement rapide et bon marché. Vous pourrez constater que ses buts sont ceux de l'économie et non de la santé. Cette motion est pour nous celle de tous les dangers.*

*Selon la Baubiologie (science de l'habitat et de l'écoconstruction), composée de médecins et scientifiques sans conflit d'intérêts, l'Académie européenne de médecine environnementale (EUROPAEM) recommande, dans ses lignes directrices de 2016, pour les ondes électromagnétiques, une exposition maximale de :*

- *0,2 V/m le jour (100  $\mu$ W/m<sup>2</sup>),*
- *0,06 V/m la nuit (10  $\mu$ W/m<sup>2</sup>),*
- *0,02 V/m pour les sujets électrohypersensibles (1  $\mu$ W/m<sup>2</sup>)*

*Il suffit de comparer les valeurs recommandées par l'EUROPAEM aux 5-6 volts par mètre actuellement autorisés par l'ORNI pour comprendre que de telles valeurs limites sont obsolètes et ne permettent pas de sauvegarder la santé, non seulement de la population, mais également de tout le Vivant. Les propositions de la motion 20.3237 sont encore plus éloignées de la réalité biologique !*

*Il est important que vous soyez informés de ce qui se décide à Berne, en particulier en matière de santé, car vous en êtes vous-mêmes également responsables.*

*En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.*

*Comité de l'Association « 5G Moratoire pour la Suisse »*

### 5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

Mme Gachet : trois informations. L'une concerne la réponse à la question écrite qui m'avait été soumise par Mme Bonvin Bonfanti relative au choix des personnes fait pour lancer les coups d'envoi par le Lancy FC. Elle se trouve sur CMNet.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite OE 088-2023

#### **CLIENTELISME AU LANCY FC?**

*Le Lancy FC est né de la fusion des deux clubs de foot lancéens. Avec cette fusion, il est devenu le club le plus important de Suisse. Il a été présidé, à sa création, par une femme durant quelques années.*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

*La convention qui nous lie au Lancy FC fixe comme missions au club :*

- *gérer un centre de formation jeunesse*
- *promouvoir le football sous toutes ses formes*
- *respecter la charte cantonale de foot édictée par l'ACGF*
- *promouvoir et développer le respect et l'éthique dans le sport*
- *lutter contre les dérives*
- *participer activement aux activités et à la vie communale*
- *s'assurer du respect des obligations financières des assurances sociales et autres institutions de droit public.*

*Notre soutien au LFC est donc directement en lien avec le mouvement junior. Les 2 coups d'envoi relatés ont été faits dans le cadre d'un match de championnat de leur première équipe. A ce niveau, le club est responsable de sa gestion et de son financement et par conséquent, la commune n'a pas à valider ou non le nom de la personne invitée pour procéder au coup d'envoi.*

*Cette pratique est identique pour toutes les autres associations que la Ville de Lancy subventionne, comme le Lancy-Plan-les-Ouates Basketball, le ZZ-Lancy ou le Lancy-Plan-les-Ouates Handball.*

*Concernant la question relative au financement par la commune de Plan-les-Ouates, au regard de l'examen des comptes présentés par le Lancy FC, seule la Ville de Lancy les subventionne. A ma connaissance, il n'est pas prévu que Plan-les-Ouates le fasse. Quant à un soutien à titre individuel d'une ou l'autre des deux personnes invitées à donner le coup d'envoi, seul le club, ou les personnes en question, pourraient vous renseigner.*

*Concernant la seconde question : le Lancy FC a, cette année, 4 équipes féminines. Une femme a également intégré le comité cette année, et le club vient d'engager un joueur d'exception pour entraîner les équipes féminines. Au regard de ces éléments, je constate que les femmes sont les bienvenues au Lancy FC.*

*Je vais toutefois rendre attentif le club à l'importance d'inviter des personnalités lancéennes de tous genres et de tout public pour les prochains coups d'envoi.*

*Corinne GACHET*

*Maire*

Mme Gachet : une réponse que je devais à M. Dérobert. J'ai été interpellée par rapport à une information comme quoi il y aurait quelques incivilités au niveau du quartier de la Chapelle. Nous avons immédiatement mis en place des patrouilles de la police municipale de Lancy qui sont intervenues à pied, à vélo, sur le périmètre, plutôt en fin de journée. Nous avons aussi pris contact avec la police municipale de Plan-les-Ouates, de manière à pouvoir faire des patrouilles mixtes. Cela permet ainsi à chaque police d'intervenir sur le quartier de l'autre, puisque le quartier est séparé en deux, mais cela permet d'avoir une plus grande visibilité. Donc, quel que soit l'écusson, cela permettra en tout cas de tourner régulièrement dans le quartier. On a identifié plutôt en fin de journée, tout en sachant que les questions relatives aux incivilités qui ont lieu dans les parkings, malheureusement, ne peuvent pas être traitées par la police municipale. Renseignements pris, il est vrai que malheureusement en termes de faits énoncés nous n'avons strictement rien au niveau des bases de données, ni police communale, ni police cantonale, en termes de délits et de dénonciations. Pour nous il est très compliqué de pouvoir identifier un problème et de pouvoir intervenir parce que j'ai l'impression qu'il y a

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

potentiellement des choses qui s'y passent, mais cela n'arrive jamais à la police municipale ou cantonale qui nous a confirmé ceci.

Toutefois est-il que nous avons mis ce quartier avec la police cantonale parce que vous savez que nous avons un contrat local de sécurité qui nous permet d'identifier des quartiers un peu plus sensibles, celui-ci n'avait pas été identifié, mais avec la remontée d'informations qui nous a été faite ce soir-là, on a décidé aussi de faire participer notre partenaire qui est la police de proximité cantonale et qui va aussi patrouiller régulièrement dans le quartier.

Mais à ce jour, nous n'avons aucun fait probant qui démontre des augmentations d'incivilités ou de délits. Mais on va rester attentif et nous avons déjà la semaine dernière mis en place ces patrouilles mixtes intercommunales.

Une troisième information, cela concerne un événement sportif qui aura lieu le 8 juillet, c'est un samedi, à la piscine de Marignac, avec tout plein d'activités, cela commence à 9h30 avec Airloop, du yoga, de l'aquabike, de l'aquafitness, aquaroller, du beachvolley, tout âge possible, il y aura un DJ le soir, il y aura de l'aquagym le soir aussi. On vous attend jusqu'à minuit à Marignac pour profiter de cette belle infrastructure.

M. Bonfanti : la réponse à la question de Mme Baranyai concernant les points d'eau lancéens a été mise sur CMNet.

### Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 090-2023

#### **MESURES PRISES EN CAS DE CANICULES**

*La Ville de Lancy est particulièrement attentive à la problématique et conséquences que les phénomènes de canicules peuvent provoquer pour la population. Dans ce cadre et à l'image du plan climat qui vous a été présenté, une multitude de points/actions sont coordonnés et mis en œuvre afin d'atténuer les conséquences desdits phénomènes, principalement estivaux.*

*Plus précisément et en relation avec les fontaines, le service de l'environnement implante une à deux nouvelles fontaines dites « potables » par année dans l'espace public. En sus de ces installations, toutes nouvelles constructions de parc, école ou encore d'espaces publics intègrent la mise en place d'une fontaine dite « potable ».*

*Sur le territoire Lancéen, nous avons trois « types » de fontaines répondant à des normes d'hygiène très précises et contraignantes, contrôlées par les fontainiers des Services Industriels de Genève et les services de l'Etat de Genève, soit :*

- *Les fontaines « historiques » non-potables (2 fontaines sur le territoire lancéen) ;*
- *Les fontaines à flux perpétuel (ancienne génération de fontaines ou fontaines en « bout de conduites » des SIG (8 fontaines sur le territoire lancéen), étant précisé que celles-ci sont vouées à disparaître au profit des fontaines dites « écopotables », plus économes en consommation d'eau ;*
- *Les fontaines dites « écopotables » (22 fontaines existantes et 5 nouvelles planifiées pour 2023) ;*

*Les deux types de fontaines « potables » doivent maintenir un certain flux d'eau constant ou par temporisation, afin de garantir une non-stagnation des eaux dans les conduites et de fait, lutter contre les maladies telles que la légionellose en particulier.*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

*Au vu des enjeux sanitaires, il est entendu que ces équipements spécifiques sont entretenus de manière adéquates et pour le surplus, normées. Il est à relever que ces entretiens sont délégués à des entreprises spécialisées à l'exception des multiples nettoyages « extérieurs », assurés par l'équipe d'entretien et de nettoyage du Service de l'environnement.*

*Pour le surplus, certains espaces publics sont équipés de brumisateurs afin d'offrir des alternatives à des pataugeoires par exemple. A ce titre, des équipements ont été mis en place dans le parc Louis Bertrand et très récemment au parc de la Chapelle. Ces installations doivent aussi répondre à des normes et de fait, « consomment » de l'eau potable. Toutefois, leur vocation est plutôt ludique même s'il est entendu que le sentiment de rafraîchissement par les « nuages d'eau » offre une alternative aux autres équipements aquatiques.*

*En l'état et dans les projets en cours d'étude, il est prévu d'installer des infrastructures pour la mise en place de brumisateurs dans le cadre des réaménagements du parc Navazza-Oltramare, mais uniquement pour un usage lors de manifestations et de phénomènes caniculaires et ceci pour des questions de consommation d'eau.*

*Ces installations demandent aussi un entretien spécifique et spécialisé, lequel est délégué à des entreprises, à l'image de l'entretien des fontaines.*

*Enfin il est à relever que ces installations publiques sont consommatrices d'eau mais ceci est inévitable, tant pour des questions de besoins et consommation de nos administrées et administrés dans les espaces publics que pour des raisons de respect de normes sanitaires. Enfin malgré l'impossibilité de mettre en place des systèmes permettant « d'ouvrir » ou de « fermer » l'eau et ceci en particulier pour des questions de respect des normes sanitaires, la Ville de Lancy est particulièrement attentive à trouver et à développer des solutions visant à limiter la consommation d'eau tout en garantissant dans la mesure du possible l'accessibilité publique à l'eau potable.*

*Damien BONFANTI*

*Conseiller administratif délégué à l'environnement*

M. Bonfanti : une information concernant l'association des commerçantes, commerçants, artisans et artisanes qui s'est donc concrétisée ; elle a vu le jour hier soir lors de l'assemblée constitutive qui s'est déroulée ici à la salle du Conseil municipal et vous aurez l'occasion d'ici une prochaine séance de commission de rencontrer le comité nouvellement élu.

Un autre point concernant la fête des écoles, vous avez tous reçu vos bons repas, boissons, manèges, vous pourrez les utiliser exclusivement auprès des sociétés communales mais pas auprès des foodtrucks. Le deuxième élément, vous devrez dorénavant emprunter les mêmes files d'attente que les habitantes et les habitants de la commune. La file d'attente qui était souvent utilisée par certains élus qui était réservée normalement au staff, vous ne pourrez plus l'utiliser. Donc, vous serez aussi patients que les habitantes et les habitants.

### 6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

Il n'y en a pas.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023****NOUVEAUX OBJETS****7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

**a) Examen et approbation des comptes 2022 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (FCLPA) (327-23.06)**  
=====

Mme Moyard : juste un mot en tant que vice-Présidente de cette fondation que vous connaissez bien. C'est une fondation de droit public, dans laquelle un représentant ou une représentante par groupe de votre Conseil siège également. Comme chaque année, vous avez les comptes accompagnés du rapport d'activité de ladite fondation. Rien d'absolument mirobolant ou particulièrement spécial cette année, mais le travail continue. Pour rappel, cette fondation possède – et c'est l'association qui exploite – les bâtiments de nos deux EMS de la Vendée et des Mouilles, ainsi que l'habitat évolutif pour seniors de l'Adret. Tout se passe bien et si vous le souhaitez, nous vous encourageons à voter les comptes qui vous sont présentés sur le siège, subsidiairement si vous souhaitez en faire autrement, bien entendu qu'on pourra venir vous les présenter avec la fondation de manière plus détaillée en commission, mais en tous les cas on vous remercie de votre soutien et de votre approbation au travail qui est fait par cette fondation importante pour nos seniors à Lancy.

M. Dérobert : sur l'entrée en matière, comme sur les votes qui suivront je m'abstiendrai étant membre du Conseil et du Bureau de cette fondation.

Mme Rosales : le groupe socialiste souhaiterait vous proposer de renvoyer l'examen des comptes à la Commission des finances, ceci parce qu'il nous paraît important par l'étude en commission de montrer l'intérêt pour le travail de la fondation, notamment sur la nature des placements, donc pouvoir poser des questions financières et on fera la même demande pour la FCIL.

Mme Monod : je vous remercie. Je prends note de votre demande, elle arrive un peu tôt, donc je vous propose de voter tout d'abord sur l'entrée en matière et après je prendrai votre demande en considération.

M. Vogel : comme M. Dérobert et comme représentant des Verts auprès de cette fondation, je m'abstiendrai également.

Mme Monod : nous passons maintenant au vote de l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée par 29 oui, 0 non, 3 abstentions.***

Mme Monod : nous avons une proposition du groupe socialiste de renvoi en Commission des finances, le Bureau proposait le vote sur le siège.

Je vous propose de voter en une fois : si vous votez oui, vous votez pour le renvoi en Commission des finances, si vous votez non, nous passerons à la discussion immédiate.

Mme Mühle : peut-on savoir quelle est la proposition du Bureau ?

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Mme Monod : oui, je l'ai dit, c'était un vote sur le siège.

M. Couto : je pense que pour que ce soit plus clair pour tout le monde, ce serait mieux de faire des votes séparés, mais c'est vous qui décidez.

Mme Monod : étant donné qu'il n'y a pas d'autres propositions, vu que nous avons voté l'entrée en matière, si vous votez non au renvoi à la Commission des finances, c'est forcément une discussion immédiate. Je réitère ma proposition de ne voter qu'une fois, oui renvoi en Commission des finances, non discussion immédiate et si vous souhaitez vous abstenir vous pouvez le faire aussi.

***Le renvoi à la Commission des finances est refusé par 19 non, 10 oui, 3 abstentions.***

Mme Monod : nous allons donc procéder à la discussion immédiate.

Mme Bencker : je vais m'abstenir.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose maintenant de voter sur l'objet.

*Vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### **DECIDE**

*D'approuver les comptes 2022 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées ;*

***L'arrêté 327-23.06 est accepté par 28 oui, 0 non, 4 abstentions.***

#### **b) Voirie de Lancy – Mise aux normes du dépôt – Crédit d'étude (Fr. 147'000.--) (328-23.06)**

=====

Mme Moyard : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, le Conseil administratif vous propose donc un crédit d'étude pour un montant de Fr. 147'000.— afin d'étudier la mise aux normes du centre de la voirie situé au chemin Gérard-de-Ternier, bâtiment construit en 1987, qui a subi toute une série de modifications au fur et à mesure des besoins du service de l'environnement.

Si vous vous souvenez, c'était ma première séance du Conseil municipal, d'ailleurs la vôtre aussi dans cette composition, le Conseil administratif vous avait soumis un crédit concernant l'agrandissement d'une mezzanine de manière à augmenter les surfaces de bureaux et les espaces de stockage. Dans ce cadre, nous avons procédé à un audit de sécurité en vue du dépôt de l'autorisation de construire et sont ressortis un certain nombre de besoins de mises aux normes qui s'expliquent d'une part par des modifications apportées qui n'ont pas tout à fait été dans les règles de l'art par le passé depuis 1987 et d'autre part, dus au fait du changement des normes qui ne cessent d'évoluer depuis la construction du bâtiment.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023**

Nous avons donc décidé en premier lieu de vous soumettre ce crédit d'étude puis un crédit d'investissement sur la mise aux normes du bâtiment de manière rapide, et de suspendre pendant ce temps les travaux de réalisation de l'agrandissement de la mezzanine pour pouvoir faire les choses dans l'ordre et garantir la sécurité de notre personnel important qui travaille dans ce bâtiment de la voirie.

Nous ambitionnons de revenir d'ici une petite année avec le crédit de construction. Je précise à toutes fins utiles que les éléments vraiment urgents de mise aux normes de sécurité ont déjà été faits sur des budgets de fonctionnement et que là on parle de choses un peu plus lourdes qui ne mettent pas en danger les collaborateurs.

Le montant total est de Fr. 147'000.--, étant donné qu'il est un tout petit peu supérieur à ce qui avait été budgété dans le budget des investissements 2023, nous sollicitons un passage en Commission des travaux, et des finances.

Mme Monod : si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

Mme Monod : nous allons maintenant traiter de la discussion immédiate ou du renvoi en commission. Le Bureau propose également un renvoi en Commission des travaux et des finances.

M. Martella : le groupe socialiste propose un renvoi uniquement à la Commission des travaux et de renoncer à celui des Finances vu le faible dépassement de crédit déjà adopté de Fr. 17'000.--.

Mme Monod : nous allons donc voter en deux fois, tout d'abord le renvoi en Commission des travaux qui semble faire l'unanimité, puis nous voterons sur le renvoi ou non en Commission des finances selon la demande du groupe socialiste.

***Le renvoi à la Commission des travaux est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

Mme Monod : je vous propose maintenant de voter sur le renvoi ou non en Commission des finances.

***Le renvoi à la Commission des finances est accepté par 23 oui, 9 non, 0 abstention.***

**c) Ecole en Sauvy – Construction d'un pavillon provisoire dans le préau – Crédit d'étude complémentaire (Fr. 164'200.--) (329-23.06)**

=====

Mme Moyard : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, il s'agit d'un crédit d'étude complémentaire à celui que vous avez voté en décembre 2021. Nous vous avons proposé un crédit d'étude commun aux deux pavillons nécessaires à l'école en Sauvy, l'un était pour absorber la hausse des effectifs, celui du parc, il a été terminé, réalisé, inauguré. Le second, c'est celui dont on parle ici, dit celui du préau ou du parking, qui est prévu pour permettre la rénovation de l'école en Sauvy qui doit intervenir tout prochainement.

Nous avons fait un gros travail préliminaire avec les différents services préaviseurs pour déterminer le meilleur emplacement pour ce pavillon. C'était sans compter sur le fait que l'un des services préaviseurs, qui n'avait pas été pré-consulté, a fait basculer l'avis de l'Office des

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023**

autorisations de construire. Dit autrement, on a suivi ce que demandait un certain nombre de services, on a monté tout un dossier en autorisation de construire à un emplacement, cet emplacement a été refusé, on peut recommencer sur un second emplacement.

Evidemment on a consommé à peu près l'entier du crédit d'étude qui était prévu sur le premier emplacement et donc nous avons besoin d'une rallonge partielle pour pouvoir faire les études complémentaires pour le second emplacement. En effet, le projet initial a été refusé principalement par l'OCAN et ce pavillon devra être construit en surplomb du parking vélos et trottinettes de l'école.

La bonne nouvelle, c'est qu'on peut le faire, la mauvaise nouvelle, c'est qu'on a pris du retard, que cela coûte un peu plus cher, que c'est un dossier assez compliqué, mais on va y arriver et tant qu'on n'a pas fait ce pavillon, on ne peut pas débiter les travaux en vue de la rénovation de l'école. Donc, nous vous remercions d'avance de votre entrée en matière sur cet objet et de le transmettre aux Commissions des travaux et des finances.

Mme Monod : si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de passer au vote de l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.***

Mme Monod : nous allons maintenant traiter de la discussion immédiate ou du renvoi en commission. Le Bureau suit la proposition du Conseil administratif pour un renvoi en Commission des travaux et des finances.

Si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter le renvoi dans chacune de ces deux commissions en une fois.

***Le renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**d) Etude – Rives du Voiret et Petit Voiret – Stabilisation/Renaturation – Crédit d'étude  
(Fr. 150'000.--) (330-23.06)**

=====

M. Bonfanti : Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Le crédit d'étude qui vous est présenté ce soir a pour objectif une stabilisation et une végétalisation des rives des rivières Le Voiret et le Petit-Voiret.

Ces deux rivières, composantes importantes de notre structure écologique, sont dans un état inquiétant.

Un diagnostic a été réalisé par les services de l'environnement, des travaux et de l'énergie afin d'orienter le cahier des charges de cette étude.

Ce diagnostic révèle une qualité des eaux médiocres, polluées par des produits chimiques, par de mauvais raccordements et par des fuites de collecteurs d'eaux usées.

Les berges et la végétation sont aussi endommagées pour de multiples raisons que nous souhaitons corriger.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023**

Cet état de fait est connu depuis de nombreuses années maintenant, c'est pour cette raison que ce crédit d'étude est inscrit dans le plan quadriennal des investissements. Le service de l'environnement a ainsi pris les devants en contactant les services techniques et entités publiques de l'Etat de Genève (OCEAU, OCAN et SIG).

Vu les nombreux enjeux, le Conseil administratif vous propose de soutenir cette entrée en matière et de renvoyer en Commission de l'environnement et du développement durable pour traitement.

Mme Monod : si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

Mme Monod : le Bureau propose également un renvoi en Commission de l'environnement et du développement durable. Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter cette proposition.

***Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

**e) Examen et approbation des comptes 2022 de la Fondation communale immobilière de Lancy (331-23.06)**

=====

Mme Moyard : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, voilà l'autre fondation communale que vous connaissez bien, la FCIL, notre Fondation communale immobilière que j'ai le plaisir de présider, également de droit public, dans laquelle vos groupes respectifs sont représentés.

Je m'exprimerai à ce stade uniquement sur les comptes, vous voyez qu'ils présentent un résultat tout à fait important de Fr. 7 millions arrondis pour cet exercice 2022. Vous avez également reçu le détail, comme c'est présenté à chaque fois des récapitulatifs par immeuble, puisque nous en possédons un certain nombre. Je vous rappelle que cette fondation est chargée par ses statuts de gérer, de construire, d'exploiter le logement social, essentiellement régi par la LGL et bénéficiant de fonds LUP, alors que la Ville de Lancy, elle-même, possède un patrimoine immobilier qui rapporte des rendements non négligeables chaque année, que vous saluez dans les budgets et dans les comptes. Donc, nous avons cette répartition avec cette fondation. Et je vous remercie, au nom du Conseil administratif de bien vouloir, je suppose suite à votre précédent vote, à moins qu'il en soit différent pour cette fondation, d'approuver les comptes 2022.

Mme Monod : si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de passer au vote de l'entrée en matière.

***L'entrée en matière est acceptée, soit par 29 oui, 0 non, 3 abstentions.***

Mme Monod : le Bureau vous propose une discussion immédiate ainsi qu'un vote sur le siège. Il y avait une autre proposition du groupe socialiste, est-elle maintenue ? Ce n'est pas le cas.

Si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote.

***La proposition de discussion immédiate est acceptée par 29 oui, 0 non, 3 abstentions.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023**

Mme Monod : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons procéder au vote de l'objet.

*Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

*D'approuver les comptes 2022 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;*

***L'arrêté 331-23.06 est accepté par 29 oui, 0 non, 3 abstentions.***

**8) MOTIONS - RESOLUTIONS****a) Examen et approbation du rapport d'activité 2022 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (R092-2023)**

=====

Mme Moyard: beaucoup de choses à dire et peu en même temps, cela dépend du zoom qu'on souhaite prendre. La fondation a continué à bien travailler durant cette année 2022. Elle continue à construire, elle poursuit en 2023 la construction de trois immeubles, elle a terminé en février 2022 la construction de son second immeuble dans le quartier de Pont-Rouge, surnommé le L13, qui a permis de regrouper à la fois le siège de la fondation qui était auparavant à Pont-Butin 70 et le pôle logement du service des affaires sociales avec qui la FCIL travaille en très étroite collaboration étant donné que cette partie-là du SASL est prestataire de service pour la FCIL quant au traitement des demandes de logement des locataires, ce qui facilite la vie aux gens qui souhaitent essayer d'obtenir un logement à la Ville de Lancy, ils n'ont qu'à s'inscrire une seule fois pour l'ensemble du parc, à la fois celui de la FCIL et celui de la ville.

Vous dire également que la FCIL a entamé une réflexion relativement complexe et profonde sur la suite de son avenir, étant donné qu'elle termine fin 2023 et début 2024 la construction de trois immeubles, qu'ensuite il n'y en a pas d'autres en perspective pour l'instant, c'est l'occasion de se poser des questions pour savoir si on réforme la gouvernance d'une manière ou d'une autre, si on continue le status quo, si on réduit un peu la voilure, bref un chantier en réflexion.

Sinon, vous dire que le Conseil de la FCIL fonctionne très bien, avec un Bureau et deux commissions, l'une des Travaux, l'autre d'Attribution des logements. Vous avez tout le détail dans le rapport d'activité, vous avez la situation pour chacun des immeubles, il y a eu des petits projets sur l'un ou sur l'autre, tout aussi variés les uns que les autres. Je suis bien entendu à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions et je vous remercie au nom du Conseil administratif pour votre prochaine acceptation de ce rapport d'activité.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023**

Mme Monod : si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter la résolution.

Mme Bonvin Bonfanti : j'allais justement proposer le vote sur le siège.

Mme Monod : sur les résolutions, s'il n'y a pas de proposition de renvoi en commission, on vote directement la résolution.

Je vous propose donc de voter la résolution.

**EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022  
DE LA FONDATION COMMUNALE IMMOBILIERE DE LANCY (FCIL)**

*Vu le rapport d'activité de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;*

*Conformément aux statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;*

*Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

***Le Conseil municipal décide***

*d'approuver le rapport d'activité 2022 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL).*

***La résolution 092-2023 est acceptée par 29 oui, 0 non, 3 abstentions.***

**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**

**9) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE -  
SEANCE DU 6 JUIN 2023 – RAPPORTEURE : MME PRISCILLE DIA**

**a) Centre commercial Caroll – Audition des pétitionnaires**

=====

Mme Dia présente le sujet : Mme Casellini annonce que plus de 1000 signatures ont été collectées. Les commerçants avaient des questions et saluent la présence de la FER (Fédération des entreprises romandes). Elle s'étonne d'être reçue par la Commission de la culture, car les pétitionnaires pensaient être reçus par celle de l'aménagement du territoire dans la mesure où il s'agit d'une question immobilière.

M. Bonfanti explique que cette commission n'a pas souhaité recevoir les pétitionnaires car elle a considéré que s'agissant d'une problématique concernant des commerçants, il fallait qu'ils soient reçus par la Commission de la culture et promotion économique.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Mme Casellini dit savoir que la Commune doit donner son préavis pour le projet concernant le centre Caroll et demande quand elle se décidera. M. Bonfanti répond que la Commune donnera son préavis lorsque le projet sera finalisé, c'est-à-dire quand les plans auront été déposés et qu'il recevra le préavis pour l'autorisation de construire.

Mme Casellini relate qu'au total les baux de dix commerçants ont été résiliés.

Elle demande pourquoi la crèche se retrouve d'un coup à la place des commerces. M. Bonfanti fait savoir que la crèche s'intègre actuellement dans la future tour et non dans le centre commercial. M. Béné, de la FER, souligne que la résiliation des baux dans le centre Caroll n'a rien à voir ni avec la tour, ni avec la crèche. Cela fait plus de 10 ans qu'ils réfléchissent à ce qu'il est possible de faire avec ce centre qui ne fonctionne pas. Il salue la récolte de 1000 signatures pour la pétition mais souligne qu'il n'y a pas de lien, ce centre commercial doit être reconfiguré, modifié, c'est pourquoi ces dix baux de commerce ont été résiliés. Les autres peuvent rester car ils ont leur place dans la configuration souhaitée. Il précise que les propriétaires ne sont pas la FER, mais une structure proche, la SI Caroll, la FTSG est propriétaire de SI Caroll, le FTG est propriétaire des deux grandes barres pour lesquelles un projet de rénovation existe en accord avec la Commune. Le but est de créer du lien entre les quartiers.

Lors des échanges entre commissaires, conseiller administratif et membres de la FER, il est tiré au clair que la Commune n'est pas responsable de la résiliation des baux et que la crèche, où qu'elle soit, n'impacte en rien la résiliation des baux. M. Bonfanti affirme que s'il devait y avoir sur la commune une opportunité pour les commerçants, ils seraient évidemment contactés.

### NOUVEAUX OBJETS

#### 10) MOTIONS - RESOLUTIONS

- b) **Résolution du groupe socialiste « Contre une nouvelle tour au secteur Caroll, pour un concours d'urbanisme améliorant l'accès au centre et les espaces publics, pour une solution de relogement des commerces du centre Caroll » (R094-2023)**

=====

***CONTRE UNE NOUVELLE TOUR AU SECTEUR CAROLL, POUR UN CONCOURS D'URBANISME AMELIORANT L'ACCES AU CENTRE ET LES ESPACES PUBLICS, POUR UNE SOLUTION DE RELOGEMENT DES COMMERCES DU CENTRE CAROLL***

*Vu la parcelle n°2667 de Lancy, propriété de la Fondation professionnelle et sociale de Genève (FPSG), située en zone de développement 3*

*Vu le projet de tour de 16 étages présenté le 10 juin 2021 à la commission d'aménagement, qui proposait des locaux pour une crèche intégrée à la tour sur ses premiers niveaux*

*Vu que les promoteurs du projet ne souhaitaient pas permettre l'acquisition des locaux prévus pour la crèche par la commune, et n'étaient pas en mesure de préciser le prix au m2 des loyers prévus pour ces locaux*

*Vu que le projet nécessitait d'être remanié, en particulier concernant la pleine terre, l'emprise du parking souterrain et le traitement des espaces extérieurs*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

*Vu l'évolution du projet, tel que présenté en commission aménagement les 2 mars 2023 et 4 mai 2023, et le constat d'impossibilité d'intégrer des locaux pour une crèche dans les premiers niveaux de la tour, et les impacts qu'auraient la création d'une galette en pied de tour tel qu'envisagé par la nouvelle version du projet (privatisation des espaces et imperméabilisation du sol)*

*Vu que le projet n'est à ce jour pas déposé en autorisation de construire*

*Vu la résiliation de certains baux commerciaux du centre commercial Caroll par le propriétaire*

*Vu la pétition du 8 mars 2023, munie de 789 signatures, s'opposant à la résiliation des baux et à la suppression des entreprises du centre Caroll*

*Vu l'audition des représentant-es des commerçant-es du centre Caroll et du propriétaire par la commission de la culture, communication et promotion économique du 6 juin 2023*

*Vu qu'une dérogation art.2 al.2 LGZD priverait le Conseil municipal et la population de leurs droits démocratiques (préavis du Conseil municipal, droit de référendum communal)*

*Par ces motifs, le Conseil municipal*

- 1. Invite les promoteurs-propriétaires de la parcelle n°2667 de Lancy à renoncer à tout projet de tour sur cette parcelle*
- 2. Les invite également à trouver des solutions de relocalisation des commerces du Centre Caroll dont les baux ont été résiliés*
- 3. Invite l'Office de l'urbanisme à lancer un cours d'urbanisme pour le réaménagement des espaces publics joutant le centre Caroll, permettant de maximiser la pleine terre, supprimer le parking existant en surface, privilégier la qualité des espaces publics et l'accessibilité au centre commercial*

M. Clémence : le groupe socialiste a déposé un projet de résolution concernant à la fois le projet de tour et à la fois la situation des commerces dont les baux ont été résiliés. La résolution, vous l'avez trouvée sur vos places, et elle a été envoyée aux chefs de groupe hier. Elle s'intitule « contre une nouvelle tour au secteur Caroll, pour un concours d'urbanisme améliorant l'accès au centre et les espaces publics, pour une solution de relogement des commerces du centre Caroll ».

Ce projet vient un peu donner le sentiment de notre groupe et peut-être de l'ensemble du Conseil municipal sur ce projet, projet qui nous avait été présenté lors de la précédente législature, au moment de la présentation du projet de la tour St-Marc. Il avait été ensuite retravaillé pour nous présenter le 10 juin 2021 en Commission de l'aménagement un projet qui intégrait des locaux pour une crèche communale.

Les promoteurs du projet ne souhaitaient pas permettre l'acquisition des premiers étages de cette tour pour la crèche pour la commune et n'étaient pas en mesure de donner le prix au mètre carré des loyers qui étaient prévus pour ces locaux à l'époque.

Le Conseil municipal ne s'était pas prononcé formellement, mais la commission avait fait une première prise de connaissance de ce projet durant cette législature à cette occasion-là et avait fait un certain nombre de remarques, notamment sur l'importance d'améliorer les espaces publics, la pleine terre, de supprimer aussi l'emprise du parking souterrain qui bien sûr dépassait l'emprise de la tour elle-même et bien sûr d'améliorer aussi les conditions d'accessibilité, de visibilité, de dynamisme du centre Caroll qui est adjacent.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Ensuite on nous a représenté en commission plus récemment un nouveau projet de tour qui n'intégrait plus les locaux de la crèche, la crèche venait en pied de tour, en galette, et donc imperméabiliser encore davantage et privatiser encore davantage des espaces autour de cette tour.

Ainsi, le projet n'était à notre sens plus du tout le même et devient compliqué et s'est ajouté la question, cela a été bien précisé par la rapporteure et en commission, qu'il n'y a pas de lien direct avec la résiliation des baux des commerçants dont on a parlé. Il n'empêche que la concomitance de ces deux sujets a pu laisser croire qu'il y avait un lien, notamment les commerçants dans leur pétition, c'était l'occasion de rappeler que ce n'était pas le cas et qu'il y avait vraiment un distinguo à faire.

La résolution qu'on vous propose aujourd'hui est assez simple finalement, elle porte sur ces volets. Elle dit qu'il faut renoncer à un projet de tour, pourquoi ? parce qu'un projet de tour à cet endroit vient s'ajouter au bâti existant, vient s'ajouter au projet de tour St-Marc qui est maintenant en fin de chantier avec tout l'impact que cela peut avoir sur la démographie, la mobilité et sur simplement aussi l'ambiance du quartier, notamment par rapport à la visibilité, à l'accessibilité au centre. Actuellement c'est un parking, donc il faut bien sûr faire quelque chose d'autre pour améliorer ces espaces.

Donc, on invite les promoteurs à renoncer à un projet de tour sur cette parcelle.

On les invite à trouver des solutions pour relocaliser les commerces du centre Caroll dont les baux ont été résiliés. Ce n'est pas dans les mains de Lancy, c'est vraiment une décision des propriétaires de résilier ces baux, mais à ce moment-là on demande qu'ils assument et qu'ils puissent trouver des solutions de relogement pour des commerces qui, certes dans un centre qui a du mal à tourner, mais pour des commerces qui existent et qui paient leur loyer.

Pour quand même améliorer la situation, on invite l'Office de l'urbanisme à lancer un concours d'urbanisme – il y a une coquille dans le projet de résolution qui vous a été présenté, il est marqué un « cours d'urbanisme », c'est bien d'un concours dont on parle – pour le réaménagement des espaces publics qui jouxtent le centre Caroll, qui permettrait de maximiser la pleine terre, de supprimer le parking existant en surface, de privilégier la qualité des espaces publics et bien sûr l'accessibilité au centre commercial pour le rendre plus dynamique.

Je vous remercie de faire bon accueil à cette résolution.

M. Mayer : en préambule, évidemment que la situation des commerçantes et des commerçants qui ont vu leurs baux résiliés nous touche nous tous et toutes dans le groupe des Verts. Pour cela, on remercie le groupe socialiste de s'être saisi de ce sujet et de nous faire une proposition pour essayer de trouver une solution.

Pour nous, les invites 2 et 3, je pense qu'on pourra trouver probablement un accord. Je dis « je pense » parce que comme on a reçu la résolution hier, on n'a pas eu le temps d'aborder ce sujet en détail avec le groupe, mais donc les invites 2 et 3 pourront probablement trouver un accord.

En revanche, l'invite 1 nous paraît un peu radical. Dans cette résolution, il n'est également pas abordé d'autres dimensions comme celle des logements que pourrait amener la tour et la problématique de la crèche ; si on enlève complètement la dimension de la crèche, on sait que notre commune a besoin de places de garde.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Pour nous, ces sujets mériteraient d'être discutés. Pour cette raison, on propose un renvoi en Commission de l'aménagement.

M. Dätwiler: le groupe MCG va suivre cette résolution bien évidemment. J'ai pu personnellement discuter avec M. Oberli, le garagiste, et avec d'autres commerçants qui s'inquiétaient de cette nouvelle tour, toute proche de la tour St-Marc. Je suis très satisfait, le groupe MCG aussi, de ce non-projet tenu par le Conseil communal. Merci pour cette résolution.

M. Dérobert: je dois avouer que je suis un peu emprunté à la lecture de cette résolution pour divers motifs. Ce projet, si au départ je lui donnais toute mon approbation et le soutenais dans ce qui nous avait été présenté - le premier projet, le second aussi - évidemment il évolue de manière un peu difficile. Le fait que cette crèche soit sortie de la tour pose un problème, notamment comme l'a dit M. Clémence, sur la perméabilisation des sols, sur les espaces offerts autour de la tour. J'entends tout à fait cette problématique et j'en suis conscient.

La problématique des commerces, même si elle m'inquiète - en effet il y a peu de commerces dans tous les quartiers qu'on construit ces dernières années, mais cela vaut pour l'ensemble de la commune, il y a très peu de commerces dans les nouveaux quartiers, très peu de commerces au bas des bâtiments, donc la disparition de commerces m'inquiète clairement - c'est un problème qui s'est trouvé joint à la construction de cette tour, mais qui n'est pas directement lié.

Si je lis l'ensemble des invites, celle qui me pose réellement un problème, c'est un peu comme le disait M. Mayer tout à l'heure, par rapport à l'invite 1, c'est renoncer au projet de tour sur cette parcelle. Aujourd'hui on ne peut pas construire plus d'habitations et préférer avoir des espaces verts, si on ne construit pas en hauteur. A un moment donné, notre surface au sol est clairement délimitée, on n'a pas plus.

Alors Genève, il faudrait revenir à la personne qui a habité cette maison une fois, qui aurait pu voir Genève un peu plus grande qu'elle n'est, mais en 1815, cela a été décidé comme cela, à partir de là Genève à des frontières.

On n'a pas plus de terrain, donc il faut faire avec le terrain qu'on a et si on veut faire avec le terrain qu'on a et proposer plus d'habitats, il faut construire en hauteur. Donc, je ne vois pas comment on peut proposer à un promoteur quel qu'il soit de renoncer à construire en hauteur, ce qui préserve des espaces verts, ce qui préserve de la qualité de vie, ce qui fait que nous sommes bien à Lancy. Sur ce premier point, je ne peux pas rentrer en matière et je ne comprends pas cette demande.

Sur les autres, en effet, je pense qu'il y a à voir avec les commerces, mais malheureusement le point 2 ne concerne pas que le promoteur.

Et sur le point 3, « invite l'Office de l'urbanisme à lancer un concours sur le réaménagement des espaces publics jouxtant le centre d'accueil », je pense que cela n'a rien à voir avec l'invite 1. Alors il est bien clair que l'Office de l'urbanisme peut le faire et il aurait pu le faire déjà il y a un certain temps, ce n'est pas quelque chose de nouveau.

Pour ma part, je ne soutiendrai pas cette résolution, même si j'entends certaines de ces préoccupations, mais l'ensemble ne va pas dans ma pensée.

M. Haas: notre groupe a une position un tout petit peu différente, mais qui va quand même dans le sens de la résolution, mais plus sur une question de principe. On estime depuis le départ que ce projet n'est finalement pas un bon projet. D'ailleurs, on n'a jamais montré

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

d'enthousiasme en commission ni soutenu ce projet clairement, parce que d'une part sur la forme, contrairement à ce qui M. Dérobert, il y a des étapes intermédiaires. Le fait que les promoteurs veuillent faire une tour, alors qu'à cet endroit on pourrait, sur la même surface, envisager une crèche, un établissement type EMS ou des équipements particuliers, mais qui donneraient un attrait particulier à ce quartier.

Par principe aussi, parce qu'on votera tout à l'heure le plan directeur communal où on parle beaucoup de la qualité de l'aménagement, et à l'instar de l'opposition très forte qu'on a marqué contre le projet du 28, route de Chancy, je crois que cela a été dit, ce sont des projets un peu d'un autre temps et dont la qualité et la réflexion ne sont pas abouties aujourd'hui.

Même si la résolution en tant que telle nous pose aussi quelques petits problèmes, parce que comme l'a dit M. Mayer on l'a reçue hier et on n'a pas pu en discuter véritablement, donc le délai qui nous a été imparti est un peu court, mais en même temps par question de principe, pour dire que ce n'est plus des choses comme cela qu'on veut et on aimerait des réflexions différentes.

Alors évidemment que la première invite est un peu excessive, on soutiendrait cette résolution, mais on propose une modification de la première invite qui serait de dire « invite les promoteurs propriétaires de la parcelle à présenter un nouveau projet de qualité ». C'est un peu provocateur mais cela a le mérite d'être clair, parce que la résolution est un peu boiteuse.

M. Clémence : j'ai bien pris note des considérations des différents partis. Quelques éléments de réponse : concernant la crèche, nous, on était favorable à ce qu'elle soit intégrée à la tour, on nous a démontré qu'il n'était pas possible de le faire, donc la crèche viendrait en pied de tour, non seulement imperméabiliser mais privatiser le pied de la tour. Nous ce que l'on souhaiterait, on sait que même quand on fait une tour même sans PLQ comme c'est le cas ici, pour qu'elle soit bien intégrée dans le quartier, il faut réussir son intégration, il faut réussir ses espaces publics et les rez-de-chaussée et ce qui va autour qui permet son accessibilité.

En plus de cela, elle est située juste à côté du centre dont on est en train de dire avec la situation des commerçants qu'il faut le rendre accessible, dynamique, visible, c'est vrai que la tour qui viendra lui faire de l'ombre n'est pas forcément un élément très favorable dans ce genre de contexte.

Un élément peut-être par rapport au timing, j'entends tout à fait que la résolution est arrivée tardivement et donc, je pense qu'on peut entrer en discussion sur un renvoi en commission comme proposé par le groupe des Verts qui permettra aussi peut-être au PDC de préciser ce qu'est un projet de qualité pour orienter les promoteurs et leur donner des directions à suivre.

Par rapport à la remarque sur la crèche, nous on est évidemment favorable aux crèches, on a voté jusqu'ici tous les projets de crèche et on votera certainement ceux qui viendront mais pas n'importe comment. Cela veut dire pas des crèches partout tout le temps sans faire attention aux conséquences que cela peut avoir pour le quartier et sa qualité.

On soutiendra une demande de renvoi en Commission de l'aménagement.

M. Couto : je pense que le groupe MCG peut aussi soutenir le renvoi en Commission de l'aménagement pour mieux étudier et voir effectivement ce qu'il peut être fait avec cet espace, quelle serait la meilleure solution à trouver pour cet espace, même si on n'est pas pour une tour énorme, mais on sait que quelque chose doit être fait dans cet espace. Donc le mieux c'est de voir en commission, comme cela chacun peut s'exprimer et proposer ce qui serait le mieux pour la commune et pour tout le monde.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

M. Bonfanti : j'ai pris connaissance de cette résolution aujourd'hui, je suis un peu emprunté par rapport aux invites qui sont proposées, j'ai bien compris qu'un renvoi en commission allait être fait, mais pour que tout le monde ait bien saisi les enjeux et que tout le monde comprenne un peu quelles sont les compétences de la commune par rapport à ce projet, ce n'est pas notre terrain, c'est un projet privé. C'est-à-dire que vous pourrez faire une résolution qui va dans le sens de demander qu'une tour ne se construise pas, mais vu l'état d'avancement du projet et des préavis officiels qui ont déjà été donnés au niveau cantonal, j'ai peur que vous veniez un peu trop tard et que cette tour se réalisera tout de même.

J'ai bien compris les enjeux en lien avec la pleine terre, je rappellerai que les premiers projets qui avaient été présentés par les propriétaires installaient de la pleine terre au bas de cette tour et que c'est la demande de la Commune pour la mise en place d'une crèche qui a malheureusement fait disparaître ce potentiel de pleine terre. Je parle de potentiel de pleine terre parce qu'actuellement sur ce périmètre nous avons un parking, nous n'avons pas de pleine terre. Et nous avons un parking avec une terre qui doit être probablement très polluée en-dessous. Je vous rends aussi attentifs à cet élément.

Effectivement, le Conseil municipal et sa majorité pourra aussi prendre la décision à un moment donné, en termes d'arbitrage, de retirer cette idée de réalisation de crèche, ce qui pourrait permettre au promoteur de revenir avec un projet avec de la pleine terre, c'est certain. Mais c'est clair que du coup nous n'aurons pas de crèche dans ce périmètre et nous devons trouver d'autres lieux à proximité si possible pour pouvoir installer des crèches dans un périmètre où actuellement il n'y en a pas. C'est le premier élément.

Donc, prenez bien conscience que nous ne donnons qu'un préavis et que jusqu'à présent, nous avons des bons contacts avec les propriétaires. L'objectif aussi de la commune, vu que nous ne donnons qu'un préavis, c'est de réaliser une convention avec eux. Je vous rappelle que vous avez voté une motion qui consistait à privilégier les Lancéens dans ce type de constructions. Si à un moment donné une résolution devait être votée et demandait qu'un bâtiment ne se fasse plus, ce qui va sans doute se passer, c'est que ce bâtiment se réaliserait quand même et que le Conseil administratif ne pourra pas établir de convention avec les propriétaires, c'est-à-dire que nous ne pourrions pas privilégier 50% des logements pour les Lancéens et que nous ne pourrions pas contraindre d'une certaine manière les propriétaires à réaliser des espaces publics qu'ils avaient proposés de faire jusqu'à présent en tout cas, c'est-à-dire entre les deux immeubles.

Je vous fais juste prendre conscience qu'à vouloir trop nous pouvons aussi tout perdre. Mais j'ai hâte de pouvoir en rediscuter en Commission de l'aménagement du territoire en septembre prochain.

M. Dérobert : j'ai juste une question, parce que ce que précise M. Bonfanti, on l'avait compris, mais je suis content que cela ait été précisé pour l'ensemble du Conseil municipal et éventuellement les spectateurs et les gens qui liront le pv. Concernant la crèche, c'est juste une question par rapport à ce qu'a dit M. Clémence, quand il dit qu'on veut des crèches mais pas à n'importe quel prix et pas n'importe comment, je suis d'accord avec lui, mais une question simple, est-ce que le groupe socialiste est prêt à renoncer à la crèche dans cet espace-là parce qu'il imperméabilise trop le sol et qu'il nuit à la qualité du projet ? C'est une simple question à laquelle j'aimerais avoir une réponse.

M. Clémence : par rapport au fait qu'on arriverait trop tard, cette résolution arrive quelques semaines après la présentation de la nouvelle version du projet en commission, projet qui n'est pas encore déposé en autorisation de construire, j'entends bien que les promoteurs ont été voir certains services de l'Etat pour s'assurer de la faisabilité et de leur avis. On l'a vu dans un dossier très récent il n'y a pas un quart d'heure que, en fait, certains services changent d'avis en cours de route, ou une fois que c'est instruit, ou il y a des arbitrages qui se font et du coup les avis

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

sont différents, donc tant qu'un projet n'est pas déposé et qu'on n'a pas donné de préavis, on ne peut se prévaloir de ceci.

La deuxième chose, pour répondre à M. Dérobert, parce qu'il a absolument raison de le souligner, comme je l'ai précisé les services de la Ville de Lancy, dans la deuxième séance de commission qui a eu lieu ce printemps, à la demande de la commission, ont fait une étude pour savoir comment il était possible de réaliser des locaux pour une crèche dans le quartier, soit dans la tour. Cela a été démontré que c'était impossible pour des raisons aussi d'autorisation, soit en pied de tour comme le projet a été retenu, mais encore deux autres variantes dans les immeubles adjacents. Aucune de ces autres variantes n'est possible, cela nous a été démontré, et donc, nous, on n'est pas favorable au projet tel qu'il est proposé là et donc s'il n'y a pas d'autres possibilités, comme cela nous a été démontré et que ce projet ne nous convient pas, oui évidemment, sur ce projet-ci nous renoncerions à la crèche en faveur d'un développement peut-être dans le quartier de l'Avenir, comme le PDCom le mentionne, avec possibilité de développement à plus long terme, avec un timing différent. Mais je rappelle qu'il y a quand même déjà des institutions de petite enfance dans le quartier, il n'est pas non plus démuné. On a des taux à atteindre, mais comme je le disais auparavant, pas n'importe comment. Donc, la réponse est oui si le projet ne permet pas de crèche dans la tour, eh bien, à ce moment-là, nous renoncerions.

On discutera de la suite en commission dans le détail, mais quant au timing, si on prend le 24, route de Chancy, effectivement on a fait une résolution une fois que le projet était bien avancé et même autorisé en demande préalable, donc là je pense qu'on est encore dans le timing pour dire ce que l'on pense.

M. Dätwiler : je reviens à la qualité de vie dans ce quartier où je vis depuis 20 ans. A la place de la tour St-Marc, il y avait un grand parc, une église à côté. Dans ce parc, j'y jouais avec mes enfants, maintenant ce n'est plus possible. On y pique-niquait, on jouait, on s'amusait. Je parle de qualité de vie, il y a une trop grande densité dans ce quartier. Ce n'est plus possible, la qualité de vie n'est plus respectée. Je trouve trop dommage, on se marche dessus les uns sur les autres, et avec cette nouvelle tour Caroll, cela va devenir pire. Déjà cette tour St-Marc a été faite et je crois que cela suffit.

M. Temel : j'habite aussi depuis 18 ans là-bas et je partage les propos de M. Dätwiler. Depuis qu'il y a la tour il y a plus de trafic, si on fait encore des tours, des tours, des tours et encore des tours là-bas, je ne sais pas ce qu'il va se passer.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter d'abord sur la proposition du groupe des Verts de renvoyer en Commission de l'aménagement. Si cela devait être refusé, à ce moment-là nous voterions sur la proposition d'amendement, mais si nous acceptons le renvoi en commission, cet amendement pourra être traité en commission. Est-ce que cela vous convient M. Haas ?

M. Haas : parfaitement.

Mme Monod : je vous propose maintenant de voter sur le renvoi de ce projet de résolution en Commission de l'aménagement.

***Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté par 30 oui, 2 non, 0 abstention.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023****RAPPORTS DE COMMISSION****11) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

- a) **Adoption du plan directeur communal (PDCoM), du plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) et du plan directeur des énergies (CET) de la Ville de Lancy – Rapports de la Commission de l'aménagement du territoire et autres commissions, séances entre le 6 septembre 2017 et le 12 janvier 2023 (M. Nicolas Clémence et M. Christian Haas) (R091-2023)**
- =====

Mme Monod : je remercie les deux rapporteurs qui ont fait un travail de synthèse je l'espère. Ils bénéficieront néanmoins exceptionnellement de 10 minutes, les commissions ayant été fort nombreuses.

M. Clémence présente le sujet :

**Introduction**

Le présent rapport de commission pour la révision du Plan directeur communal 2008 recouvre 37 séances de la Commission de l'aménagement du territoire, 4 passages en séances plénières (entrées en matière et approbations d'un crédit d'étude et d'un crédit complémentaire), ainsi que 14 séances d'autres commissions (Environnement et Développement durable, Sports, Sociale, Culture, Travaux et Finances), réparties sur deux législatures.

Au vu de son ampleur, la Commission de l'aménagement a souhaité confier le rapport à deux élu-es ayant suivi l'ensemble des travaux depuis 2017. Le rapport sera donc séparé en deux parties :

- Une première partie concernera la présentation de ce qu'est un PDCoM, de l'évolution du contexte légal et normatif qui amène à sa révision, et du processus de révision du PDCoM (études et élaboration, concertation, adoption).
- Une seconde partie concernera les grandes orientations du PDCoM, les fiches de mesures et fiches thématiques, et les choix effectués par la Commission de l'aménagement sur les différentes thématiques traitées.

**1.- Qu'est-ce qu'un plan directeur communal ?**

Un Plan directeur communal est un outil de planification qui fixe les orientations de l'aménagement du territoire d'une commune pour les 10 à 15 prochaines années. C'est un instrument de coordination avec le Canton et les communes riveraines, qui a force obligatoire pour les autorités, mais n'est pas « opposable aux tiers », ce qui signifie qu'il n'est pas contraignant pour les privés.

Toutes les communes de plus de 1'000 habitant-es ont l'obligation légale de se doter d'un PDCoM (LaLAT art.10 al.2). Il doit être compatible avec les exigences de l'aménagement du territoire du Canton, contenues dans le Plan directeur cantonal (PDCn). Le projet de Plan directeur communal est élaboré par la Commune, en liaison avec le Département du territoire et la Commission cantonale d'urbanisme.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

### 2.- Plan directeur cantonal 2030

Le Plan directeur cantonal (PDCn2030) est l'instrument central de la politique cantonale en matière d'aménagement du territoire.

Soumis à l'approbation de la Confédération, le PDCn2030 assure la coordination et la cohérence des différentes politiques sectorielles, détermine les mesures d'aménagement nécessaires en matière d'urbanisation, de mobilité, de gestion de l'espace rural, des milieux naturels et des ressources.

Il engage les autorités, pour lesquelles il a force obligatoire, règle la coordination entre les politiques d'aménagement du Canton et de la Confédération, des cantons voisins et régions limitrophes, et fournit le cadre à l'aménagement local et aux activités qui sont de compétence des communes.

Le PDCn2030 a été adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013 et approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015, avec certaines réserves. Suite à son entrée en vigueur, les communes se devaient de procéder dans les 3 ans à la révision de leurs PDCom, afin de les mettre en conformité, soit jusqu'au 29 avril 2018 (LaLAT art.10 al.9).

Dans l'intervalle, une première mise à jour du PDCn a été élaborée par le Canton, afin de lever les réserves émises par la Confédération. Cette première mise à jour a été adoptée par le Grand Conseil le 10 avril 2019, et approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021. Cette approbation a donné un nouveau délai de trois ans aux communes, soit jusqu'au 19 janvier 2024, pour réexaminer leur planification directrice communale.

En vue de la mise à jour des plans directeurs communaux, le Canton a publié en 2016 des « directives pour l'élaboration des plans directeurs communaux de 2<sup>ème</sup> génération », accompagnées en 2021 d'un « guide thématique ».

### 3.- Révision du Plan directeur communal

Le Plan directeur communal de Lancy a été adopté par le Conseil municipal le 18 décembre 2008, et approuvé par le Conseil d'Etat le 9 mars 2009. Avec l'adoption du PDCn2030 en 2015 (puis sa première mise à jour en 2021), il était donc nécessaire de procéder à sa révision.

Depuis 2008, la commune de Lancy s'est passablement développée, avec une augmentation de sa population, des évolutions sociétales faisant apparaître de nouveaux besoins, et de nouveaux quartiers réalisés ou planifiés qui ont nécessité d'intégrer les mesures à prendre pour assurer leur intégration au tissu urbain, leur accessibilité, et de planifier la réalisation d'équipements publics nécessaires à ces nouvelles et nouveaux habitant-es.

La Ville de Lancy a ainsi profité de cette révision pour procéder à une mise à jour des différents chapitres du précédent PDCom, notamment réaliser un bilan des projets réalisés depuis 2008, proposer un état des lieux pour chaque thématique, et remettre à niveau les différentes informations. De nouvelles thématiques ont pu également être étudiées et intégrées au PDCom : social, culture, sport ou encore énergie.

Le processus a permis de définir des objectifs quantitatifs et qualitatifs, de réunir les projets et intentions communales sur 10 à 15 ans, et établir un outil commun d'évaluation du respect des enjeux communaux.

En particulier, la forme choisie pour le nouveau PDCom devait également permettre de le rendre plus opérationnel, moins descriptif, ce qui impliquait une nouvelle méthodologie (on

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

parle de Plans directeurs communaux de 2<sup>ème</sup> génération), avec une vision transversale plutôt que cloisonnée par domaine, et une démarche de collaboration.

Le but de cette révision est enfin de rendre cet outil d'aide à la décision accessible aux différents acteurs concernés : offices cantonaux, services communaux, élu-es, institutions publiques, parapubliques et privées, entreprises, propriétaires, architectes et promoteurs immobiliers, et bien sûr la population dans son ensemble.

La révision du PDCom a nécessité une mise en conformité avec d'autres planifications et engagements fédéraux et cantonaux, en intégrant notamment les objectifs et enjeux :

- Des mesures des projets d'agglomération 3 et 4
- Du plan climat cantonal 2030 2<sup>ème</sup> génération (dit « Plan climat cantonal renforcé », présenté par le Conseil d'Etat le 2 juin 2021)
- Des plans d'actions mobilité du Canton (Plan d'action du réseau routier 2015-2018, Plan d'action de la mobilité douce 2019-2023, Plan d'action des transports collectifs 2020-2024, feuille de route de la mise en œuvre de la LMCE 2021-2023)
- Différents concepts et stratégies dans des domaines ayant une influence sur l'aménagement du territoire (paysage et patrimoine, biodiversité, santé, eau en ville, arborisation). En particulier, la déclaration de l'urgence climatique en 2019, et l'engagement de la démarche « Genève en transition » invitent à reconsidérer les orientations de toutes les politiques publiques à incidences territoriales.

Enfin, il est à relever que des changements légaux sont intervenus en cours d'étude du PDCom, notamment avec l'adoption le 1<sup>er</sup> octobre 2020 d'une révision de la Loi sur les constructions et installations diverses (LCI) et de la Loi d'application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LaLAT), qui demandent aux communes de définir des « périmètres de densification accrue » en zone 5, dite « zone villas » (nous y reviendrons dans la deuxième partie du rapport).

Deux documents complémentaires présentent des démarches menées en parallèle, qui sont intrinsèquement liées à la révision du PDCom :

- Plan directeur des cheminements piétons
- Concept énergétique territorial

### 4.- Etapes de la révision du PDCom

- Mars 2016 : appel d'offres

Choix du mandataire : sur invitation, trois bureaux invités Urbaplan, ACAU et LMLV. Le bureau ACAU a été retenu, et avait déjà réalisé le PDCom 2008.

- 29 septembre 2016 : vote d'un crédit d'étude de Fr. 240'000.-- par le Conseil municipal.
- 2017 : démarrage du mandat par le bureau ACAU. Suivi assuré par le service des travaux et de l'énergie et la déléguée au développement durable, puis par le service de l'aménagement du territoire dès sa création en 2022.
- 2017-2020 : Suivi d'étude par le Conseil municipal
  - 21 séances de la Commission d'aménagement du territoire
  - 13 séances par différentes commissions thématiques (liste en annexe)

- Concertation

Du 20 septembre au 6 octobre 2019, lors de la 6<sup>ème</sup> « Quinzaine de l'urbanisme », la Ville de Lancy a organisé un grand événement intitulé « Lancy avant-demain », qui a réuni la population au travers d'expositions, de conférences et d'ateliers, et invitait à réfléchir aux développements

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

urbains du territoire lancéen, à faire des propositions et à construire la ville de demain en 3D. Une présentation de la maquette de la Ville, des promenades didactiques à vélo, ou encore un jeu de rôle inédit et participatif à l'échelle du territoire ont permis aux Lancéennes et Lancéens de se familiariser avec le Plan Directeur communal, et de compléter celui-ci, en particulier pour la fiche sectorielle consacrée au futur du quartier du chemin de l'Avenir.

- Du 30 mars 2020 au 25 janvier 2021 : Enquête technique auprès des services de l'Etat  
Les services de l'Etat ont formulé 283 remarques impliquant d'approfondir certains aspects du PDCom, notamment de : développer les ambitions du plan climat communal et celles du plan de mobilité, d'élaborer une stratégie précise sur les espaces publics, de se prononcer plus précisément sur la stratégie de densification de la zone 5 et enfin, de renforcer la stratégie de planification des équipements publics afin d'anticiper au mieux les besoins des Lancéen-ne-s.
- Du 25 janvier 2021 au 6 octobre 2022 : analyse des préavis et adaptation du PDCom, nombreuses itérations avec les services de l'Etat
- 25 novembre 2021 : vote d'un crédit complémentaire de Fr. 170'000.-- par le Conseil municipal

L'examen de la demande de crédit complémentaire a été menée en Commission des finances et en Commission de l'aménagement. La question du dépassement des seuils AIMP a été posée, et le Conseil administratif a confirmé qu'un avis de droit avait été demandé, qui a conforté la commune dans le fait qu'elle pouvait continuer avec le bureau qu'elle avait mandaté jusqu'à présent, ceci en raison du fait que sur les deux crédits, seuls Fr. 233'000.-- HT concernent le bureau ACAU, les seuils AIMP ne sont donc pas atteints.

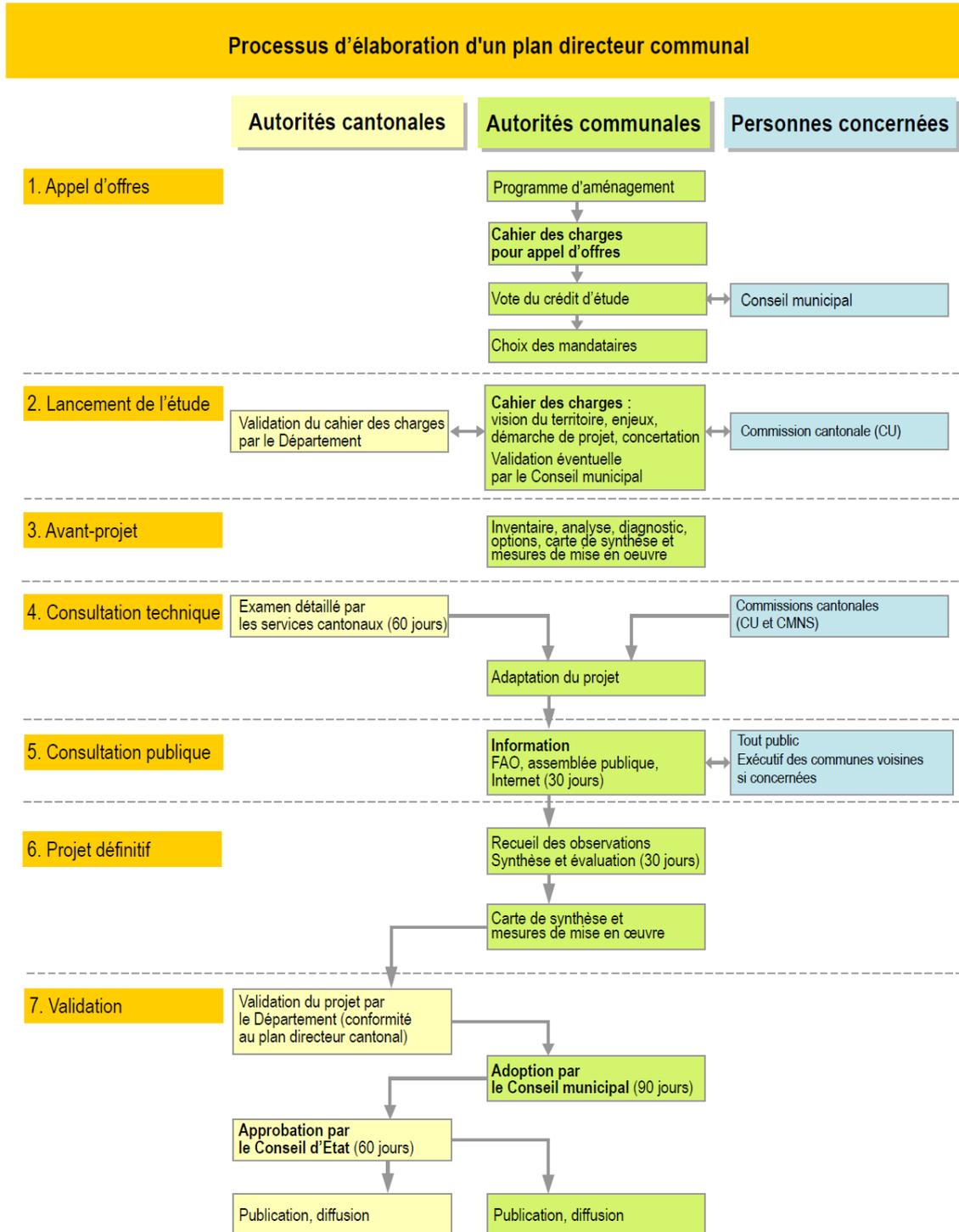
- Du 6 mai 2021 au 16 juin 2022 : poursuite du suivi d'étude par le Conseil municipal, lors de 15 séances de Commission de l'aménagement du territoire
- Du 17 octobre 2022 au 17 novembre 2022 : enquête publique de 30 jours et événement « Mosaïque Urbaine »

A l'occasion de la mise en consultation publique du PDCom, la Ville de Lancy a proposé un tout nouvel événement : « Mosaïque Urbaine ». Cette première édition s'est tenue du 17 octobre au 17 novembre 2022, à la salle communale du Petit-Lancy. Cet événement a été conçu comme un espace d'échange et permettant de récolter questions et observations de la population, le thème de l'identité a constitué le fil rouge des échanges. Sur un mois, l'événement s'est articulé autour de l'exposition, de tables-rondes thématiques ainsi que d'expériences participatives.

- Du 17 novembre 2022 au 17 décembre 2022 : Recueil des observations reçues, évaluation et adaptations mineures du PDCom selon observations pertinentes.
- Du 17 décembre 2022 au 9 mars 2023 : Synthèse et formulation des réponses aux observations reçues : 31 observations au total, dont les analyses et réponses sont jointes au PDCom dans un livret annexe.
- 20 avril 2023 : Validation du projet par le Département du territoire (conformité au PDCn)

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Annexes



## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

### Liste des commissions et dates clés

#### Plénières du Conseil municipal

- 23 juin 2016 : entrée en matière sur le crédit d'études de Fr. 240'000.--
- 29 septembre 2016 : approbation du crédit d'études de Fr. 240'000.-- (arrêté)
- 30 septembre 2021 : entrée en matière sur le crédit complémentaire Fr. 185'000.--
- 25 novembre 2021 : vote du crédit complémentaire de Fr. 170'000.--

#### Commission de l'aménagement du territoire

- 7 septembre 2016 : examen du crédit d'étude de Fr. 240'000.--
- 6 septembre 2017 : point de situation
- 9 mai 2018 : présentation de la fiche patrimoine
- 16 mai 2018 : présentation de la fiche mobilité
- 23 mai 2018 : présentation de la fiche « densification de la zone villa »
- 6 juin 2018 : présentation de la fiche « densification de la zone villa »
- 31 octobre 2018 : densification de la zone villa et Patrimoine (identité lancéenne)
- 5 décembre 2018 : densification de la zone villa
- 6 février 2019 : densification de la zone villa et Fiche dent creuse et surélévation
- 6 mars 2019 : densification de la zone villa et Fiche dent creuse et surélévation
- 3 avril 2019 : densification de la zone 3 (dent creuse et surélévation), densification de la zone villa
- 8 mai 2019 : fiches Densification de la zone villa et Densification de la zone 4 (dent creuse et surélévation)
- 12 juin 2019 : Fiche Secteurs hors planification, présentation de la Fiche Mobilité
- 28 août 2019 : Politique générale en matière de densification, retour sur la Fiche Mobilité TIM et TC
- 2 octobre 2019 : Politique générale en matière de densification, présentation du document final 1<sup>ère</sup> partie, validation définitive de la Fiche Mobilité TIM et TC
- 6 novembre 2019 : Modifications du document final 1<sup>ère</sup> partie
- 20 novembre 2019 : Fin des corrections du document finale 1<sup>ère</sup> partie
- 4 décembre 2019 : Modifications du document final 2<sup>ème</sup> partie
- 8 janvier 2020 : Modifications du document final 2<sup>ème</sup> partie
- 29 janvier 2020 : Modifications du document final 2<sup>ème</sup> partie
- 11 mars 2020 : Fiche sectorielle n°9 (pont de Lancy), Plan directeur communal 2020
- 13 mai 2020 : Plan directeur communal 2020 – séance annulée
- 6 mai 2021 : révision du PDCom – zone de villas
- 20 mai 2021 : révision du PDCom – zone de villas
- 2 septembre 2021 : PDCom – présentation des mises à jour et des nouvelles fiches
- 16 septembre 2021 : PDCom – présentation d'une nouvelle fiche thématique
- 4 novembre 2021 : examen du crédit complémentaire de Fr. 170'000.--
- 9 décembre 2021 : Présentation des fiches thématiques et sectorielles
- 3 février 2022 : densification de la zone villa
- 3 mars 2022 : stratégie espaces publics
- 15 mars 2022 : Stratégie zone villa : présentation des images directrices
- 7 avril 2022 : stratégie espaces publics et fiches équipements publics et stratégie foncière
- 5 mai 2022 : Définition parc – fiche équipement publics et stratégie foncière – démarche enquête publique
- 12 mai 2022 : Stratégie de densification de la zone villa : présentation des images directrices
- 2 juin 2022 : Retour sur l'ensemble des fiches sectorielles

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

- 16 juin 2022 : retour sur la densification de la zone villa, images directrices, fiches sectorielles, document « Révision du PDCom » remis le 05.05
- 15 septembre 2022 : répartition des thématiques pour rapport et restitution au Conseil municipal

### Autres commissions

- 19 septembre 2016 (Finances) : examen du crédit d'étude
- 13 septembre 2017 (Environnement et Développement durable) : Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP), présentation de la démarche
- 23 avril 2018 (Culture) : Présentation de la fiche « Culture »
- 2 mai 2018 (Environnement et Développement durable) : Présentation et discussion fiches thématiques « Environnement » et « Gestion des déchets »
- 22 mai 2018 (Sports) : présentation de la fiche « Sports »
- 5 juin 2018 (Sociale) : présentation de la fiche « Social »
- 21 novembre 2018 (Environnement et Développement durable) : fiche Climat
- 13 mars 2019 (Environnement et Développement durable) : fiche Climat
- 10 avril 2019 (Environnement et Développement durable) : validation de la fiche Climat
- 29 avril 2019 (Travaux) : Présentation de la fiche Energie
- 9 septembre 2019 (Culture, communication et promotion économique) : Présentation de la fiche Culture
- 11 décembre 2019 (Environnement et développement durable) : Plan directeur communal des chemins pour piétons – état d'avancement
- 3 février 2020 (Travaux) : Concept énergétique territorial (CET) – validation des fiches
- 6 octobre 2021 (Finances) examen du crédit complémentaire de Fr. 170'000.--

Mme Monod : je vous remercie M. Clémence. Vous êtes parfaitement dans les temps et en plus tout à fait clair. Je crois que cela a bien redonné le déroulé des événements et mis en valeur le travail important réalisé par les équipes et par le Conseil. Je passe maintenant la parole à M. Haas qui va, si j'ai bien compris, nous parler plutôt des grandes orientations.

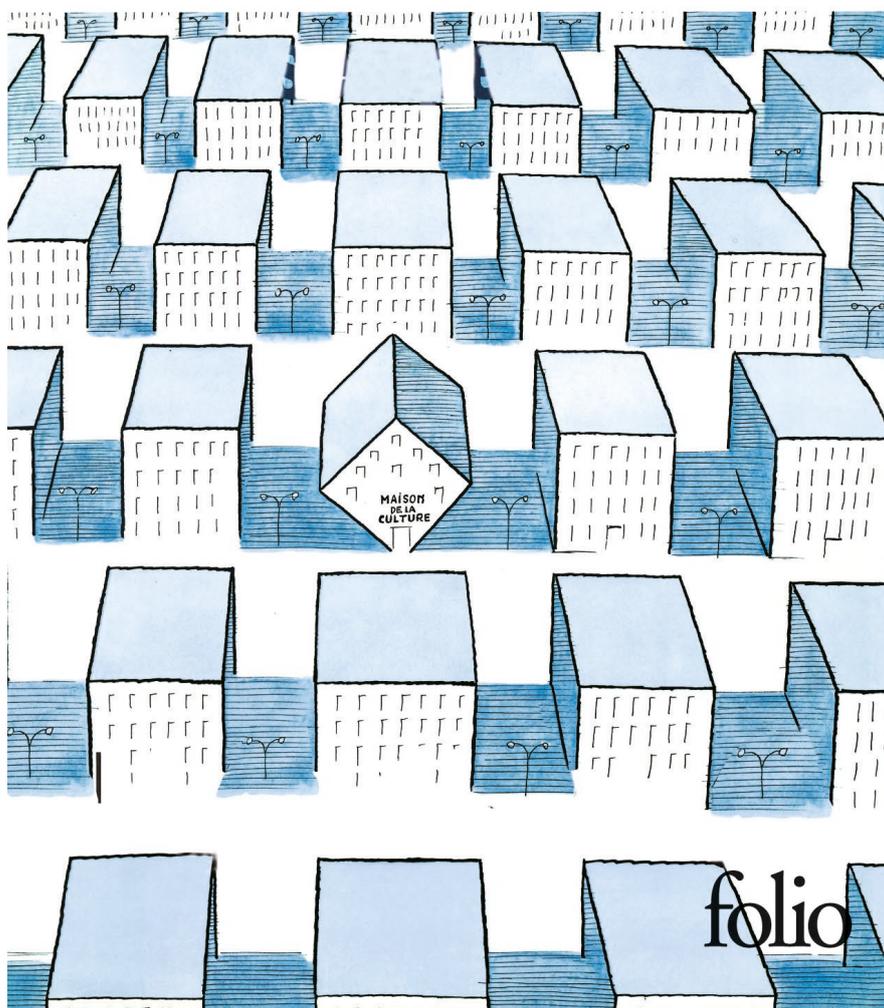
M. Haas présente le sujet : vous aurez compris que - et l'excellent rapport de M. Clémence, mais qui donne le tournis en même temps, si vous résumez les à peu près 2000 pages que vous êtes censés avoir lu pour ce soir pour voter une résolution qui, elle, fait 14 pages - j'ai un parti pris, c'est d'être court, synthétique et de ne prendre que les temps forts, avec une présentation inédite – j'ai surtout besoin de la complicité de notre chère secrétaire du Conseil municipal, Erika Crisafulli, pour projeter des images.

Je vous rappelle que l'on a travaillé avec des thématiques : la première est la Culture avec une image que j'ai trouvée symbolique, car elle est tirée d'un petit livre de Jean-Jacques Sempé. On voit que la Maison de la culture, c'est la seule qui est sur la tranche dans un urbanisme très réglé et en Commission de la culture, voilà ce que l'on a discuté.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

# Sempé

## Un léger décalage



### Culture

#### La Culture

Comme pour les autres thématiques, rappelons ici comment ont été traités les différents domaines : en principe, présentation de la fiche dans la commission dédiée, puis présentation en Commission de l'aménagement et enfin validation.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Lors de la présentation, trois axes sont évoqués : le développement du quartier de Surville et de l'espace Gaimont, la vie nocturne à Lancy et le projet d'une bibliothèque multimédia en partenariat avec Plan-les-Ouates.

Les débats suivants porteront sur ce qui est prévu pour les personnes âgées, sur la qualification de certains lieux, sur la manière de répertorier l'offre et les programmes. Ce qui fera débat jusqu'à la validation de la fiche concerne l'inscription ou pas de certains projets en cours dont le financement ou la faisabilité ne sont pas encore déterminés formellement.

La définition d'un partenariat avec une commune ainsi que la localisation de la médiathèque ont été débattues mais pas reportées avec plus de précision.

C'est ainsi que nous retrouvons dans le document final la question du développement d'une salle socio-culturelle.

Il en est de même du périmètre du projet de Genève-Montagne : projet sportif, social ou culturel, la question reste ouverte.

Enfin, concernant des projets culturels en articulation avec le quartier du PAV, la volonté était de ne pas figer un périmètre ou la nature même des projets.

Dans le document final, l'objectif général est de maintenir une offre culturelle accessible à tous et de qualité et de la faire évoluer de manière dynamique.

### Patrimoine et identité



## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

En rappelant que le territoire de la ville de Lancy dispose d'un important patrimoine pas toujours bien identifié, il a été proposé d'introduire une fiche thématique dans le PDcom.

Durant les travaux, trois exemples ont été présentés et discutés, dans le quartier des Marbriers, de Surville et de l'Ancien Puits.

Un vote a été effectué en commission pour valider cette fiche patrimoine, tant au niveau de sa forme que des enjeux. Par 11 oui et 2 absentions, elle a donc été acceptée.

Ce sujet a permis à l'ensemble des commissaires de se muer, qui en historien, qui en architecte, qui en urbaniste.

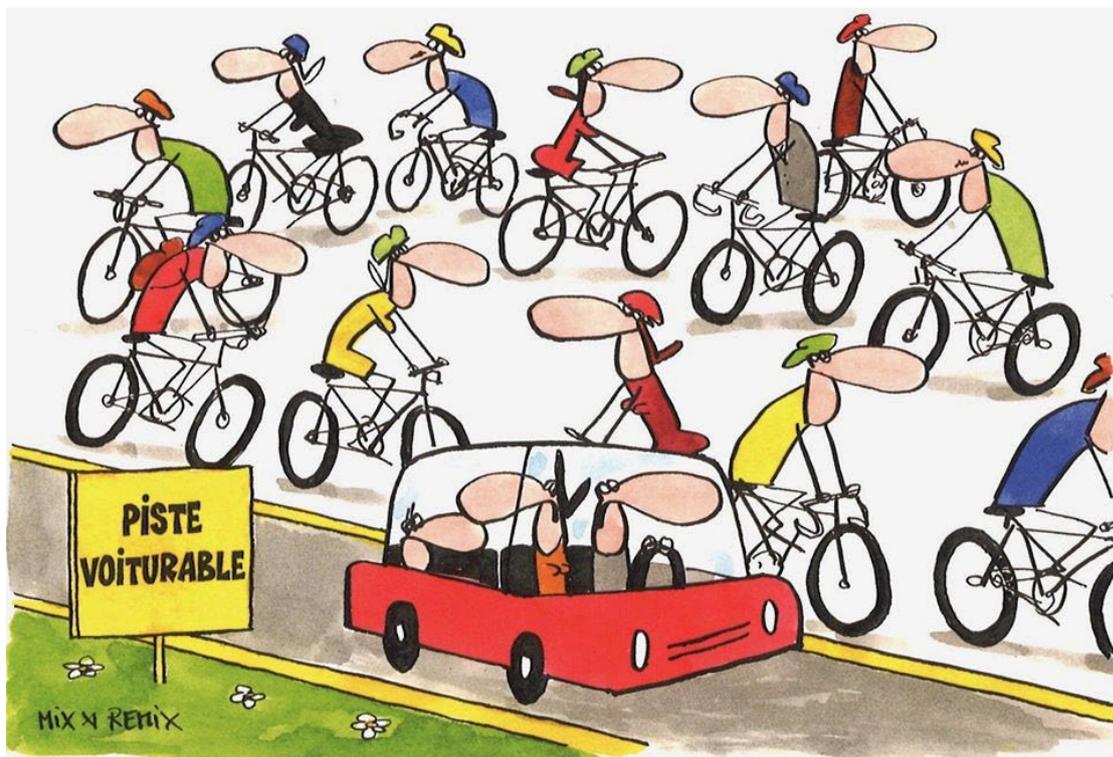
La partie consacrée à l'établissement de la fiche type pour un objet situé dans le périmètre de l'Ancien Puits aura été dense, colorée et pleine de subjectivité.

Et on a pu voir que pour certains des objets sont splendides, pour d'autres, ils méritent un bulldozer.

Le statut des parcs et des espaces publics a également été largement évoqué en commission.

Avec le guide d'aménagement pour la qualité des espaces libres, mais aussi avec une motion sur les parcs, les commissaires ont fait notamment tout un travail pour trouver une définition, qui à la fois reconnaît le statut de « trésors » des parcs lancéens mais permet également de conserver une réserve de terre, au sens littéral du terme...

### Mobilité générale - mobilité douce - transports



## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Sur cette thématique, qui a été traitée de manière très large, deux domaines ont mobilisé l'énergie des commissaires : la mobilité douce et les grands projets de développements routiers en lien avec la mise en œuvre de la loi LMCE.

Les commissaires se sont confrontés à tous les types de déplacement. La marche, une thématique largement reprise par le plan directeur des chemins pédestres. Le vélo, avec des présentations sur les plans d'itinéraires cyclistes et des projets d'amélioration pour le stationnement et la sécurité. Comme usagers des transports publics, avec des débats sur les premières conséquences du CEVA et le réseau de tram et de bus.

Si tout le monde s'est accordé sur le développement de mobilité douce, avec quelques réserves sur la sécurité et la qualité de certains itinéraires, plusieurs avis ont pointé du doigt des conséquences négatives liées au chantier du tram.

Autre problématique très sensible : les places de stationnement. Faut-il bannir la voiture de certains quartiers ? Quid de la dimension d'un P + R dans le secteur du Trèfle-Blanc.

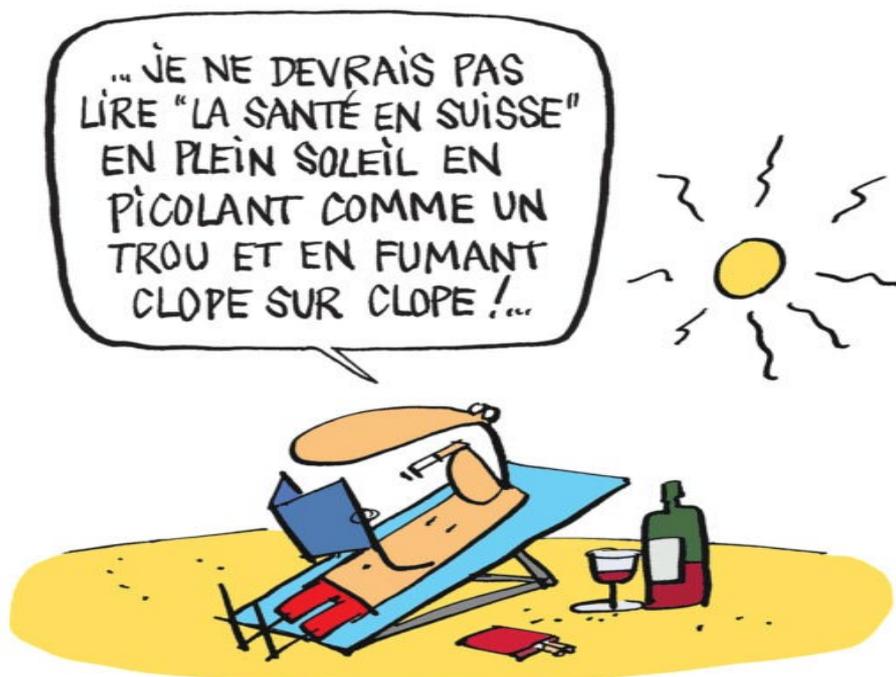
Les risques d'une amélioration de la fluidité du trafic avec le projet du Pont-Butin a également beaucoup préoccupé les commissaires.

Enfin, quelques projections également sur le développement du transport individuel motorisé à l'horizon 2030 et même 2040, avec des chiffres qui parfois donnent le tournis.....

Un dénominateur commun, bouger c'est la santé !

Ce qui permet de faire le lien avec une autre thématique.

### Sport et santé



## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Si a priori, les enjeux liés aux sports peuvent paraître moins stratégiques que d'autres domaines, il est apparu que le domaine de la santé et du bien-être des habitants prenait un nouveau relief. Le sujet de l'obésité a ainsi fait l'objet de débats nourris durant les travaux, puisqu'il a été identifié qu'elle était plus basse ou plus haute en fonction du lieu de résidence.

En effet, une importante étude de l'université de Genève a été présentée en commission. Il a notamment été déterminé que l'état de santé d'un individu dépendait non seulement de ses habitudes alimentaires mais aussi de facteurs environnementaux liés au cadre de vie à hauteur d'au moins 20%.

La pratique du sport est dès lors traitée comme un levier de promotion de la santé, et il est fait référence au lien entre sport, santé et urbanisme.

Les quatre enjeux qui ont été débattus, amendés et votés par les commissaires :

- Encourager la pratique des sports déstructurés
- Favoriser la pratique annuelle et particulièrement la pratique hivernale
- Développer des parcours intercommunaux et la sécurisation de certains sites
- Inciter le canton à rénover l'infrastructure extérieure du collège de Saussure

Un autre débat important, faut-il ou pas faire figurer le projet de Genève Montagne dans le PDCOM ? Tant pour ne pas figer un projet en lien avec l'aménagement du parc Chuit qu'en raison de la temporalité et de l'éventuel délai de réalisation de ce projet, les commissaires décident de ne pas reporter au document final.

### La thématique SOCIALE



## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Cette thématique a commencé par un débat sur le fait de mentionner ou pas le taux de couverture pour les crèches, la fiche mentionnant un déficit important alors que certains mentionnent que Lancy a un taux de presque 20%. Un vote permet de laisser la terminologie de « déficit important ». Au cours des travaux, la motion de 20% au minimum est formalisée.

Un autre point partage les commissaires, faut-il remplacer « mesures d'intégration pour les étrangers » par « mesures d'intégration pour les nouveaux habitants de Lancy ». Une majorité l'emporte pour la nouvelle proposition.

Un autre point sensible, le fait d'ajouter « mesures en faveur des aînés » dans le cadre des nouveaux axes.

Des discussions portent encore sur les besoins en termes de logements d'urgence et de structures d'accueil, en articulation notamment avec les enjeux de la Virgule.

Il est aussi question de l'importance d'avoir mentionné un point en lien avec la jeunesse : « maintenir et renforcer le rôle social des maisons de quartier ».

L'intégration et la prise en compte de la population des ados dans les quartiers est également débattue. Un objectif est de favoriser la citoyenneté, la participation et l'insertion des jeunes, au même titre que pour les aînés, et les personnes en situation de handicap.

A l'instar de ce qui est expliqué dans plusieurs commissions, la transversalité des mesures à prendre est mise en exergue. Ceci implique une coordination renforcée entre les différents services, voire une mise en commun des études et des préoccupations.

Densification de la zone villa  
Densification hors planification  
Stratégie foncière



## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

S'agissant d'une partie stratégique pour le développement de Lancy, les commissions dédiées à cette thématique ont été denses !

Indépendamment de la définition et de la description des sept zones villas identifiées et dûment décrites au travers du document final, les commissaires ont été des véritables acteurs du diagnostic et de la vision d'avenir.

C'est ainsi qu'ils ont successivement débattus de la stratégie foncière, des enjeux environnementaux liés aux zones villas, de la démographie de ces quartiers et du potentiel de densification.

C'est avec un processus de vote et décision sur chaque étape sur les conditions d'octroi de dérogation en zone villas que les recommandations finales ont été validées.

Un tableau de synthèse, avec la vision par groupe politique a également été débattu et établi lors de plusieurs commissions.

Enfin, un tableau final de diagnostic par secteur portant sur le foncier, la qualité des équipements publics, et la valeur patrimoniale a été établie.

Deux secteurs ont beaucoup occupé les commissaires, le quartier du Plateau où là c'étaient les questions de qualité d'environnement et de densité directement en lien avec cette thématique ou, par ailleurs, un secteur qui a beaucoup fait discuter également, c'est le secteur de la Drize, où là c'était plutôt la qualité de l'eau et les projets de renaturation qui ont été mis en avant.

Une thématique qui a suscité des débats assez vifs : la fiche dents creuses, avec d'emblée, une interpellation : faut-il vraiment la faire figurer dans le PDcom ? Plusieurs commissaires pensent qu'il y a un risque : nous voulons maîtriser la densification de Lancy mais nous mettons en évidence des zones de développement.

C'est finalement au niveau de la stratégie foncière que les commissaires se mettront d'accord sur quatre axes :

- Optimiser et rationaliser le patrimoine financier lancé
- Mener une politique d'acquisition foncière, même si les opportunités sont réduites
- Réserver des secteurs d'équipement public dans les PLQ
- Tenter de négocier des servitudes de passage, ou d'échanges de parcelles, avec par exemple un projet symbolique, rendre possible la continuité de la promenade au bord de l'Aire

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Climat  
Environnement et paysage



Le traitement de la fiche climat s'insère parfaitement dans le cadre du plan climat cantonal.

Il est expliqué aux commissaires que cette fiche doit garantir la transversalité au niveau de l'énergie, de la mobilité, de l'environnement, des espaces libres et de l'urbanisme.

Six axes sont exposés, on les retrouve intégralement dans le document final.

Un cri du cœur d'un commissaire qui avait le sens des formules durant les débats :

« Il est primordial d'avoir des solutions durables avant d'avoir le climat de Bari en été et de Montréal en hiver à l'horizon 2100 ».

Relevons encore deux présentations qui étaient ouvertes à tous les commissaires : une étude importante intitulée NOS ARBRES qui démontre si besoin la nécessité stratégique de respecter et développer la végétation.

Une étude de l'UNIGE intitulée « Résilience climatique du territoire de la ville de Lancy »

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Plan des cheminements piétons  
Plan énergie

Pour le thème de l'énergie, il nous a été présenté avec des documents d'appui, nous disposons d'un rapport d'expertise de 104 pages et de ses annexes de 118 pages !

Deux études scientifiques ont également été présentées aux commissaires, et la somme des informations transmises devrait nous permettre d'avoir la sensibilité politique adéquate pour nous inscrire dans la durée.

Un constat fait débat : actuellement les énergies renouvelables coûtent encore trop cher par rapport aux énergies fossiles, malgré certaines mesures d'encouragement.

Pour le plan des cheminements piétons, il n'y a pas eu de véritable débat, relevons néanmoins que la plupart des commissaires relèvent volontiers dans leurs interventions la richesse que représente les promenades lancéennes et que cette démarche s'inscrit également avec un objectif important de permettre un accès aisé à l'ensemble des itinéraires, en associant les familles et les aînés dans les études à mener pour l'accessibilité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Quelques enseignements à tirer.....chacun selon son humeur - humour



## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Et une bonne résolution pour toutes et tous



**Sources**

Ouvrages:

Chetelat Joël, Dessemontet Pierre, Mix & Remix, *Géographie de la Suisse*, Le Mont-sur-Lausanne : LEP, 2018.

*Le Monde selon Mix & Remix*, Paris : Les Cahiers dessinés, 2021.

*Remerciements à Mesdames Becquelin et Kucholl Burdel*

Mme Monod : merci M. Haas pour cette présentation haute en couleur.

Mme Mühle : le groupe des Vertes salue le travail conséquent effectué par les services de l'administration communale, en particulier le Service de l'aménagement du territoire et sa section de l'urbanisme. Notre groupe a apprécié la présentation du nouveau Plan Directeur Communal PDCom lors de l'exposition publique Mosaïque Urbaine de l'automne passé. Il nous semble en effet primordial d'impliquer la population dans les décisions des autorités.

Notre groupe a participé activement aux nombreuses discussions en commission, afin d'y inscrire les priorités chères aux Vertes.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Parmi nos priorités, mentionnons la préservation des espaces verts et des ressources naturelles, ainsi que de la biodiversité. Concrètement pour le PDCom, nous avons rappelé notre claire volonté de protéger les parcs lancéens de toute construction inappropriée, cela avec une vision à long terme du bien-être de la population.

Nous avons été attentives à la cohérence avec les objectifs des Plans Climat Cantonal et communal, aussi dans d'autres domaines. Par exemple pour la mobilité douce, nous avons soutenu des mesures pour favoriser la marche et les déplacements à vélo, là aussi pour la qualité de vie des Lancéennes et Lancéens.

Nous avons été force de proposition pour l'aménagement de la ville de demain en anticipant les enjeux futurs et proposant des solutions pour la population lancéenne.

Nous espérons que ce Plan directeur communal sera mis en œuvre de manière à apporter les réponses adéquates aux défis actuels, tels que l'urbanisation rapide de Lancy, le changement climatique et l'extinction massive de la vie sur Terre, afin que Lancy reste une ville vivable, voire même agréable.

Vu l'ampleur de la tâche, il est primordial que Lancy, à la fois le Conseil administratif et le Conseil municipal, oriente toutes les ressources à disposition vers les projets réellement prioritaires. Notre groupe des Vertes restera attentif au respect des objectifs climatiques, environnementaux et de protection de la santé.

M. Haas : notre groupe va évidemment soutenir complètement, au vu de ce qui vous a été rappelé ce soir notamment au niveau des travaux qui ont été faits par l'ensemble des gens qui sont dans cette salle, pour aller à l'essentiel.

Il y a une juste une petite chose sur laquelle j'aimerais attirer votre attention ce soir : en découvrant la résolution, il y est fait référence à une lettre du 20 avril 2023 de M. Antonio Hodgers qui nous invite à voter ce soir par voie de résolution. Dans cette lettre, j'ai quand même été la lire puisqu'elle figure dans la résolution, il y a un paragraphe sur lequel j'attire votre attention parce qu'à titre personnel et à notre groupe il ne plaît pas beaucoup, c'est quand, alors même que dans la résolution au point 3.6 on rappelle la volonté de neutraliser notre développement et de protéger notre zone villas, rappelant ici que Lancy est probablement la ville du canton qui a connu la densification et des constructions les plus folles, quand on se rappelle le cap que l'on va passer en termes d'habitants, le magistrat nous rappelle que la position de la commune devra être nuancée et qu'en gros de ne vouloir déclasser aucun périmètre en zone 5 avant 2035 lui paraît une échéance trop lointaine, on se battra becs et ongles pour que cet horizon 2035 et pas 2030 soit rappelé au magistrat.

M. Dérobert : je commencerai par enfin ! Enfin on est arrivé au bout du PDCom, je n'y croyais plus. On l'a commencé au début de la précédente législature, on arrive maintenant bientôt sur la fin de cette législature et enfin, on y est. Bravo ! Bravo à nos deux rapporteurs qui ont fait un excellent travail parce qu'il n'était pas évident de rapporter 5-6 ans de travaux. Bravo à l'ensemble du Conseil municipal de ces deux législatures, parce que je pense qu'on est arrivé à un projet qui, bien que chaque parti ait pensé à tirer un peu la couverture sur ses préoccupations, ce qui était très bien, est relativement bien pour notre commune, uni pour tous. On a mené à bien un projet concret.

Bravo et un grand merci aux services de la commune, parce que même si on aime bien dire qu'on a fait beaucoup de choses, il faut quand même avouer que ce sont eux qui ont fait l'essentiel du travail, ou en tout cas, qui ont transformé nos pensées.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Enfin, bravo, c'est à peu près tout ce que je peux dire sur cela parce que sinon, il y en aurait beaucoup trop à dire et la présidente m'interromprait avant que j'en aie fini. J'aime beaucoup parler mais je vais m'arrêter là pour ce soir.

M. Couto : le groupe MCG va aussi soutenir ce PDCom. C'est un travail, comme cela a déjà été dit, un travail de longue durée. Nous remercions aussi les rapporteurs, surtout le rapport de M. Haas qui a été assez coloré et amusant pour nous faire comprendre certaines choses. Cela a été un travail qui a pris pas mal de temps, on se félicite de voter ce PDCom. Nous allons voter favorablement.

M. Clémence : je reprends juste la parole pour vous dire aussi qu'au nom du groupe socialiste, on salue le travail conséquent qui a été fait. On partage à peu près tout ce qui vient d'être dit, donc je ne vais pas y revenir. Peut-être saluer quand même en particulier le travail de concertation qui a été mené à la fois sur la première version en 2019, lors du grand événement la Quinzaine de l'urbanisme que j'ai mentionné et surtout sur la dernière version que nous approuvons aujourd'hui avec la participation importante de la population lors de Mosaïque urbaine en fin d'année 2022, avec des expositions, une participation vraiment concrète de la population, des observations qui ont pu avoir lieu, les intégrations de tous ces éléments.

Donc, je pense qu'on a un document qui non seulement a été un travail conséquent pour le bureau d'étude qui a fait un très bon travail, pour les différents services qui ont suivi cela, et pour le Conseil municipal, mais aussi d'impliquer les différents acteurs qui vont être concernés, même si ce n'est pas opposable aux tiers, je leur dis qu'ils vont quand même être concernés par tout cela pendant les dix prochaines années, donc c'était important qu'ils puissent y être vraiment partie prenante.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer à l'adoption de la résolution.

**ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCom),  
DU PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS (PDCP) ET  
DU PLAN DIRECTEUR DES ENERGIES (CET) DE LA VILLE DE LANCY**

*Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT – L 130) et plus particulièrement son article 11 bis relatif aux plans directeurs localisés ;*

*Vu le cahier des charges en vue de la mise à jour du plan directeur communal, du plan directeur des chemins pour piétons et du plan directeur des énergies, élaboré entre 2016 et 2022 ;*

*Vu le projet du plan directeur communal (PDCom) et du plan directeur des chemins pour piétons de Lancy élaboré de 2016 à 2022 par le Service de l'aménagement du territoire en collaboration avec les bureaux acau, AETC et Viridis ; et le plan directeur des énergies (CET) développé avec l'association CREM ;*

*Vu les consultations effectuées auprès des habitant-e-s et des communes voisines, tant lors de l'établissement du cahier des charges que du projet de plan directeur ;*

*Vu les consultations techniques effectuées auprès des services de l'Etat de Genève de mars 2020 à février 2021 ayant abouti à des demandes de compléments et modifications qui ont été partiellement intégrées dans le Plan directeur communal ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023**

*Vu les travaux de la commission de l'Aménagement du territoire lors des 17 séances entre avril 2021 et octobre 2022 permettant de valider les modifications apportées aux documents et ainsi d'aboutir à une version validée par ladite commission pour la consultation publique (version du 15 octobre 2022) ;*

*Vu l'événement consultatif et d'information publique organisé sur plusieurs journées entre le 20 septembre et le 3 octobre 2019 nommé « Lancy Avant Demain », permettant à la population, aux associations et aux entreprises de Lancy de prendre connaissance des documents de planification et de poser des questions ; de participer à des ateliers ; de visiter une exposition et la maquette ;*

*Vu la consultation publique de 30 jours, organisée sous la forme d'un événement et exposition participative intitulée « Mosaïque Urbaine », du 17 octobre au 17 novembre 2022, permettant à toutes et à tous de s'exprimer sur les options communales, de questionner les représentants de l'administration et ayant permis de récolter 31 observations officielles ;*

*Vu la lettre du 20 avril 2023 de M. Antonio HODGERS, Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, donnant l'accord du département du territoire de soumettre ce dossier au Conseil Municipal pour adoption par voie de résolution, conformément à l'alinéa 7 de l'article 10 de LaLAT ;*

*Vu les documents annexés à la présente résolution, soit le plan directeur communal, le plan directeur des chemins pour piétons et le plan directeur des énergies, version du 06 avril 2023, le dossier d'annexes, ainsi que la lettre susmentionnée de M. Antonio HODGERS du 20 avril 2023 ;*

*Vu le rapport de la commission de l'Aménagement du territoire du 06 avril 2023 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif ;*

*Le Conseil municipal*

*Déclare :*

*Adopter le document final relatif au plan directeur communal (PDCom), au plan directeur des chemins pour piétons (PDPCP) et au plan directeur des énergies de la Ville de Lancy, version du 6 avril 2023.*

***La résolution R091-2023 est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.***

Mme Monod : la résolution est adoptée à l'unanimité, ce qui prouve que les travaux ont été menés en concertation, bravo !

M. Dérobert : étant donné que le programme va être encore long, je proposerais une suspension de séance de 5 minutes.

Mme Monod : je vais d'abord passer la parole à M. Bonfanti et ensuite nous pourrions prendre une petite pause de 5 minutes.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

M. Bonfanti :

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

C'est avec une certaine émotion que je prends la parole devant vous ce soir pour vous remercier d'avoir voté en faveur du nouveau Plan directeur communal (PDCom).

Au nom du Conseil administratif, je souhaite vous exprimer ma reconnaissance pour avoir contribué, soutenu et approuvé ce document de planification au fil des années.

Votre vote favorable en faveur du PDCom est essentiel pour aller de l'avant et façonner l'avenir de la Ville de Lancy.

Votre confiance et votre engagement ont été des éléments clés dans la concrétisation de cette vision commune.

Cette étape du vote marque donc un accomplissement majeur, fruit de nombreuses années de travail et d'engagement de votre part.

J'aimerais particulièrement souligner la place centrale des Conseillères et des Conseillers municipaux dans le processus d'élaboration de ce document, tout particulièrement les membres de la Commission de l'aménagement du territoire.

Entre 2017 et 2021, vous avez assisté à de très nombreuses séances de Commission d'aménagement du territoire. De nombreuses séances en commissions thématiques ont également eu lieu durant cette période. Votre suivi attentif et votre participation active ont été aussi exemplaires que nécessaires.

Le PDCom incarne une vision collective du développement, prenant en compte des enjeux actuels majeurs et anticipant sur les enjeux futurs.

Ainsi, pour rappeler quelques-uns de ces enjeux, le PDCom englobe, dans ses 300 pages, des analyses et stratégies traitant de durabilité, de l'identité des quartiers, de mutation urbaine intelligente, d'écologie ou encore d'accessibilité de la Ville. Constitué de fiches thématiques et de fiches avec des orientations par secteur, le document est riche de propositions urbaines visant à améliorer le cadre de vie existant, à développer de nouveaux projets renforçant les qualités de notre territoire et à relever le défi de la transition écologique.

Ce PDCom ne doit pas être considéré uniquement comme un document de planification pour le mandat politique actuel. C'est un document qui doit rayonner au-delà de notre législature et accompagner les futurs mandats politiques.

C'est un document de référence qui devra guider l'administration communale dans les années à venir au service des Lancéens et des Lancéennes.

Je tiens également à remercier l'ensemble des services communaux ayant participé à l'élaboration de ce document de planification et plus particulièrement les collaboratrices et les collaborateurs du service de l'aménagement du territoire pour leur engagement au cours des sept dernières années. Je souhaite vivement remercier Mesdames Mélissa Nahory et Claudia Bogenmann pour leur pilotage, présentes ici ce soir.

*L'assemblée applaudit.*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Leur expertise, leur dévouement et leur travail consciencieux ont été les piliers essentiels de la conciliation des objectifs politiques du Conseil municipal avec les enjeux sociétaux de plus grande échelle et avec les objectifs portés par le Canton de Genève.

De même, je remercie chaleureusement les mandataires externes, tout particulièrement le bureau ACAU architecture, notamment Gregor Nemitz en tant que pilote, qui a apporté une contribution précieuse tout au long de ce processus. Il est également présent ce soir et nous pouvons amplement le remercier.

*L'assemblée applaudit.*

Enfin, je souhaite signifier ma reconnaissance envers nos administrés, la population lancéenne, pour leur contribution et participation en cours d'élaboration du PDCom en 2019 durant l'événement « Lancy Avant Demain » mais aussi durant la consultation publique d'octobre dernier, « Mosaïque Urbaine », pour laquelle plus de 500 personnes se sont déplacées.

Rappelons que dans ce cadre, le PDCom a fait l'objet de 31 observations issues de la société civile, démontrant un intérêt public certain pour notre territoire et son devenir.

Je tiens également à souligner qu'il reste une dernière étape cruciale pour l'adoption du PDCom : l'approbation finale du document par le Conseil d'Etat, une étape importante pour garantir que notre vision soit reconnue et soutenue au niveau cantonal.

En quelque sorte, notre travail ne s'achève pas ici, il débute, au contraire. Une fois la validation finale obtenue par le Conseil d'Etat, il sera nécessaire de mettre en œuvre les stratégies que nous avons élaborées dans le PDCom, de transformer ces objectifs ambitieux en actions tangibles pour le développement futur de la Ville de Lancy.

C'est ici que réside notre nouveau challenge et cela nécessitera une collaboration continue entre tous les acteurs concernés, et je suis convaincu que nous sommes prêts à relever ce défi avec succès.

Mesdames et Messieurs, une nouvelle fois, je vous remercie sincèrement pour votre implication et votre engagement.

Le PDCom est le fruit de notre collaboration collective, et il est de notre responsabilité de le concrétiser. Un grand merci.

*L'assemblée applaudit.*

Mme Monod : comme l'a suggéré M. Dérobert, je suspends la séance durant 10 minutes.

*La séance est suspendue durant 10 minutes.*

**b) Motion « Lutter contre la surconsommation informatique et permettre au CM de travailler dans de bonnes conditions – Rapport de la Commission de l'administration, séances des 13 mars et 22 mai 2023 (M. Simon Antich)**

=====

M. Antich présente le sujet : Mme Moyard présente M. Nunez qui est le responsable du service informatique depuis le 2 octobre 2022 en remplacement de M. Jacquier.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Elle relate ensuite son expérience de la pratique faite au Grand Conseil (GC) et se demande si les commissaires souhaitent l'application de ce modèle ou des adaptations.

La parole est ensuite donnée à M. Nunez qui explique que la Ville de Lancy a passé un contrat avec une société informatique. Le contrat est d'une durée de 5 ans, la société doit configurer les ordinateurs (IPad) au début de législature et en cas de remplacement en cours de législature. Elle doit également assurer un support aux commissaires. Au sujet de la sécurité, M. Nunez précise qu'elle devrait être renforcée lorsque les commissaires seront soumis à la double authentification.

Une/Un commissaire indique qu'un sondage a été réalisé auprès des élus au GC pour les interroger au sujet des besoins informatiques. Elle/il invite ensuite l'administration à prendre contact avec le GC pour leur demander le résultat de ce sondage.

De nouvelles précisions sont apportées par Mme Moyard concernant les modalités de la pratique du GC et l'utilité du sondage qui, selon elle, permet de déterminer le type d'outils nécessaire. Elle précise que l'administration a besoin de connaître le point de vue des commissaires pour identifier la direction à adopter.

Une/Un commissaire se demande ce qui se passe en cas de démission d'un élu au GC, Mme Moyard croit savoir que si c'est après la moitié de la législature, le démissionnaire peut garder le matériel. Si c'est avant la moitié, le matériel doit être restitué. La/le commissaire argumente qu'il serait plus judicieux de verser un montant via une indemnité avec les jetons de présence.

Une/un autre commissaire indique que dans une autre commune c'est ce qui est pratiqué mais que la problématique de verser l'indemnité en une ou plusieurs fois demeure.

Une/un commissaire ajoute qu'elle/il n'a pas contacté le service de support durant la législature et que cela devait être le cas de beaucoup de nos élus. Que par conséquent, au même titre que pour le choix du matériel, le besoin en support devait également être étudié par les Conseillers municipaux.

Diverses expériences personnelles entre hardware, software et sécurité sont relatées.

Finalement, le président propose aux commissaires de revenir vers leurs groupes et de reprendre la discussion lors de la prochaine commission.

### Commission de l'administration du lundi 22 mai 2023

Les débats reprennent, chaque groupe exprime sa position sur le sujet. Puis, de nouveaux échanges ont lieu. Le président recentre le débat et identifie trois possibilités pour les commissaires qui sont soumises au vote.

Finalement, les votes exprimés sont les suivants :

- 1) Ipad avec support ou rien
  - Par 7 voix pour, 0 abstention, 3 contre, la proposition est acceptée.
- 2) Indemnité, soit en une fois, soit annuelle (solution à trouver) – somme à définir ensuite
  - Par 9 voix pour, 1 abstention, 0 contre, la proposition est acceptée.
- 3) Possibilité de tout refuser
  - Par 9 voix pour, 1 abstention, 0 contre, la proposition est acceptée.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Le Président propose un montant arrondi à Fr. 1'000.-- pour l'indemnité, ce qui équivaut à Fr. 200.-- par année. Ce montant prend en compte le prix de l'iPad de environ Fr. 750.-- et le prix du support d'environ Fr. 60.-- par an.

- Le montant de l'indemnité de Fr. 1'000.-- est approuvé (non indiqué dans le rapport).

Le Président propose de modifier les invites.

La deuxième invite deviendrait la première, soit :

*1) Revoir sa politique d'achat de matériel informatique pour le Conseil municipal*

Une deuxième invite (nouvelle) serait la reprise de ce qui est préconisé par la commission, soit la formulation ci-après :

*2) De prendre en compte l'avis de la Commission de l'administration reposant sur trois solutions, possibilité d'avoir un iPad, une indemnité annuelle ou de tout refuser.*

- A l'unanimité, les membres de la commission approuvent la motion amendée « Lutter contre la surconsommation informatique et permettre au CM de travailler dans de bonnes conditions »

Mme Bonvin Bonfanti : le groupe des Vertes et des Verts constate que la proposition de la Commission de l'administration répond de manière adéquate au problème relevé dans la motion, à savoir lutter contre la surconsommation informatique et permettre au CM de travailler dans de bonnes conditions.

La version amendée de la motion, cosignée par presque tous les groupes, permettra à chaque élu.e d'opter pour l'outil qu'il-elle maîtrise le mieux, mais surtout de s'en passer s'il ou elle est déjà équipée et souhaite faire preuve de sobriété.

C'est pourquoi les Verts soutiendront cette motion.

Mme Moyard : nous avons eu des débats nourris en commission. Je souhaitais juste rappeler à votre plénum que bien entendu nous mettrons en œuvre ce que vous souhaitez. Néanmoins, je souhaite rappeler que ce n'est pas tout simple. Bien sûr, cela ne paraît pas très compliqué de demander à quelqu'un de ne pas prendre de matériel, c'est un peu plus compliqué de permettre de choisir entre différentes options et ce qui n'est particulièrement pas évident et qui demandera une assez grande synchronisation d'une part entre notre secrétaire du Conseil municipal et d'autre part le service des finances et de l'informatique, ce sont les délais. Les délais entre connaître l'ensemble des nouvelles conseillères municipales et nouveaux conseillers municipaux, à savoir s'adresser à ces personnes, leur demander leur choix, le mettre en œuvre et faire en sorte que vous ayez tout pour la séance inaugurale, ce n'est pas impossible mais ce sera relativement compliqué, on le fera, de notre mieux, mais il faut également se rendre compte que cela demande plus de gestion, principalement le fait de pouvoir choisir entre l'indemnité, la mettre sur pied, la gérer au fur et à mesure des années, donc nous le ferons et nous sollicitons déjà votre bienveillance pour le premier essai qui aura lieu au printemps 2025.

Mme Monod : s'il n'y a plus de demande de prise de parole, je vous propose de voter sur la motion telle qu'elle vous l'a été présentée par M. Antich dans son rapport.

(...)

*Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :*

*1. revoir sa politique d'achat de matériel informatique pour le Conseil municipal,*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023**

2. *prendre en compte l'avis de la commission de l'administration reposant sur trois solutions, possibilité d'avoir un iPad, une indemnité annuelle ou de tout refuser.*

*La motion M081A-2023 est acceptée par 30 oui, 0 non, 2 abstentions.*

**c) Projet de centre socioculturel dédié à la montagne – Rapport de la Commission conjointe aménagement du territoire et finances, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, séances des 11 mai et 8 juin 2023 (Mme Kristine BEUN)**

=====

Mme Beun présente le sujet : cette séance fait suite à la dernière séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022. Il y a trois éléments fondamentaux ce soir, outre le vote de principe souhaité : une demande faite à la Ville de Lancy de mettre à disposition Fr. 90'000.--. Le deuxième élément porte sur une subvention annuelle de Fr. 50'000.— sur plusieurs années. Le troisième élément est en lien avec le principe d'octroi d'un droit de superficie à Genève Montagne.

En fonction des discussions de ce soir, un vote de principe sera pris sur le projet de centre socioculturel dans son ensemble et éventuellement sur les trois éléments ou d'autres le cas échéant.

M. Bersot présente le centre Genève Montagne et les commissaires ont reçu les documents détaillés du projet.

Actuellement, Genève Montagne a 6 ans de collaboration avec la Ville dont 3 ans de participation aux activités communales. Actuellement la partie existante du projet est un succès et c'est donc un centre innovant qui associe quatre pôles : la culture, le social, le sport et la nature. Le but est de créer un lieu emblématique d'importance cantonale au rayonnement international, ainsi qu'un tremplin d'attractivité pour la ville de Lancy, tout en étant un lieu de vie pour la population entre autres.

La nouvelle programmation permet la réhabilitation de l'ancienne maison de Maître Aubert et des deux dépendances. La valorisation des patrimoines se fait sur le bâti, l'arboré, le végétal et le paysager.

L'utilisation respecte strictement l'aire d'implantation et le gabarit donné par le PLQ, à savoir un demi sous-sol enterré et un rez supérieur.

Concernant la culture, Genève Montagne a un patrimoine exceptionnel mais menacé, à conserver et à mettre en valeur par un musée et une bibliothèque, une thématique d'intérêt universel, des collections de livres et une offre culturelle pour le grand public et pour le monde académique.

Concernant l'aspect social, le projet s'insère dans un quartier en plein développement, la programmation proposée est riche pour les nouveaux habitants qui pourraient bénéficier d'un espace polyvalent mutualisé avec un café-restaurant.

Enfin le parc et les équipements sportifs sont à disposition. Précisons le rôle social que générera la bibliothèque, le musée et le sport. La volonté est de créer un lieu de vie inclusif, solidaire et convivial, avec esprit de collaboration.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Genève Montagne désire miser sur la réinsertion en créant des emplois jeunes et en accueillant des stagiaires. Les activités sont intergénérationnelles. Concernant l'aspect sport, les infrastructures extérieures resteront en libre accès à long terme et il y a une forte demande pour les cours sportifs, des idées de développement de l'offre émergeront avec un accroissement des activités avec les clubs. Il y aura un bureau de renseignements via la bibliothèque.

Concernant l'aspect nature, le fait d'avoir déplacé la partie sportive à la Praille a permis de créer un espace nature, avec une offre d'activités spécifique, tout en rejoignant le programme cantonal Nature en ville.

Concernant l'aspect financier du projet, le budget d'investissement, les fonds privés pour le financement global se monte à Fr. 20 millions, avec une avance de frais de Fr. 90'000.— par la Ville. Le budget de fonctionnement est validé par audit d'un expert et se projet sera en partenariat tripartite, la Ville participerait à hauteur de Fr. 50'000.— par année. Le budget de gestion associatif est un minimum vital, le budget moyen se trouve par quelques activités et événements et le budget idéal est un riche programme d'activités et d'événements. Budgétivement parlant, le projet de Genève Montagne et de Lancy porte sud ne sont plus associés directement et ont été séparés. Le concept de financement de la culture par le sport peut ainsi fonctionner.

Par rapport aux garanties financières, le Canton et l'AGC sont sollicités à hauteur de Fr. 200'000.— et Fr. 150'000.— respectivement. L'autofinancement du projet viendrait amoindrir les subventions publiques. Concernant le cadre légal, il y aura un contrat de prestation, une convention de subventionnement avec la ville et les tiers indiqués, un contrat de droit de superficie DDP avec la Ville. Il est souhaité que le montant du DDP soit repris une fois l'amortissement sur l'investissement complété.

Les enjeux du vote à venir :

Si le vote est positif il n'y aura pas d'engagement à perte pour la Ville à ce stade et cela permettra à Genève Montagne d'aller jusqu'au bout du processus. Deux objectifs de vote, une dépose de DD et obtenir l'engagement concret des bailleurs.

Planification :

Vote du CM le 25 mai sur la proposition du CA. Fin 2023, début 2024, dépose d'une demande d'autorisation de construire et 2024, obtention de l'autorisation de construire. Les travaux pourraient débuter courant 2024-2025, avec une inauguration possible en 2027.

La présidente propose qu'une autre séance soit tenue pour que le débat entre groupes politiques ainsi que les votes puissent être tenus.

Mme Monod : Mme Beun, je me permets de vous interrompre, je comprends bien qu'il y a deux commissions, mais vous êtes déjà à 5 minutes.

Mme Beun : il y a deux commissions effectivement, merci Mme la Présidente.

Concernant la séance du 8 juin 2023, la Présidente rappelle que la séance du 11 mai a permis d'avoir un ensemble d'informations concernant le projet d'un centre socio-culturel Genève Montagne et le vote portera sur les trois points précisés précédemment.

La Présidente suggère de passer au vote avec les amendements proposés, avec un vote de principe sur la réalisation du projet de centre socioculturel.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Par 16 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, le principe de réalisation du projet de centre socioculturel est accepté.

Ensuite, il s'agit d'abord de voter les propositions les unes après les autres.

La Présidente aborde ensuite le premier amendement proposé par l'un des commissaires, soit la mention « remboursable ».

*L'avance de Fr. 90'000.-- **remboursable** à condition que le projet se fasse, afin de permettre à la fondation Genève Montagne de déposer une demande d'autorisation de construire en octobre 2023 sur la parcelle 1652.*

Par 21 voix pour, soit à l'unanimité, l'amendement sur l'avance remboursable de Fr. 90'000.-- pour l'autorisation de construire est accepté.

Le deuxième amendement est le principe de la subvention annuelle.

*Le principe d'une subvention annuelle à hauteur de Fr. 50'000.-- pour combler une partie du déficit du projet dès sa mise en exploitation, en contrepartie de prestations ouvertes à la population lancéenne, sous réserve de l'obtention des autres soutiens envisagés, et pour une durée de dix ans maximum.*

L'idée est d'en prévoir dix à partir de la première versée.

Par 20 voix pour et 1 abstention, l'amendement sur la subvention annuelle tel que formulé par l'un des commissaires est accepté.

Pour le troisième amendement, soit le principe de mise en œuvre du DDP, M. Clémence fait d'abord lecture de la phrase actuelle en question et propose de supprimer « pourra être revue tous les dix ans » et de le remplacer par « sera portée à Fr. 200'000.-- annuels après 30 ans ».

Par 16 voix pour et 5 abstentions, l'amendement sur la rente est accepté.

La Présidente passe ensuite au vote de principe sur la proposition du CA avec les amendements :

Par 16 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, le principe du projet de centre socioculturel dédié à la montagne est accepté.

Mme Monod : je me permets juste de rappeler que les rapports doivent être anonymisés et qu'on ne doit donc pas citer les noms des commissaires, mais dire un-une commissaire.

M. Petite : je ne vais pas faire très long, je crois que la position des Vertes et des Verts, vous la connaissez, on l'a répétée depuis de nombreuses fois. C'est vrai qu'il y a encore quelques mois, l'ensemble des partis étaient, il me semble, plutôt réticents à ce projet et ces deux derniers mois on a un retournement un peu spectaculaire qui fait que finalement on est arrivé à ces préavis plutôt positifs de la Commission de l'aménagement et de la Commission des finances. Les partis ont été rassurés.

Nous, le groupe des Vertes et des Verts, on n'a pas forcément été rassurés par ce projet, notamment les chiffres qui nous ont été livrés, par exemple le nombre de visiteurs du musée, les salaires des employés du musée, etc. ce genre de choses n'est pas de nature à nous rassurer. Evidemment ces questions sont importantes pour la pérennité du site et du projet, mais finalement, comme vous le savez, ce n'est pas, pour nous, le principal problème de ce projet. Si vous relisez la prise de position qu'on avait faite en 2021, je pense que les choses n'ont pas

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

bougé, je pense qu'on a été constants dans cette prise de position, sur le fait qu'un nouveau bâtiment dans ce périmètre prêterait les qualités du site.

J'aimerais juste rapidement vous inviter à dézoomer tant au niveau temporel que spatial pour vous faire comprendre la position des Vertes et des Verts dans ce dossier.

Au niveau temporel, il faut rappeler qu'on a un héritage un peu encombrant qui est cette emprise de bâtiment qui est très importante. Cela date du PLQ de Surville de 2014, 2014 c'est une adoption mais la genèse du PLQ est évidemment beaucoup plus ancienne, donc c'est presque une autre époque en termes de PLQ et c'est vrai que cette parcelle finalement a été considérée à ce moment-là comme une réserve à bâtir et ce que l'on pourrait mettre comme équipement dedans. M. Haas a parlé tout à l'heure de réserve de terre, je trouve que c'est une très belle expression. Effectivement, ici on a de la terre végétale, on a des êtres vivants, on a une prairie et finalement on a considéré, dans ces années 2010, que ces terrains-là n'étaient pas des terrains qu'il fallait préserver, mais dans lesquels on pouvait construire des choses et notamment, vous vous souvenez que c'était au départ le MAMCO qui avait prévu de mettre ses dépôts à cet endroit-là.

Certes, on va me dire que le bâtiment a été fortement revu à la baisse, c'est vrai. Je rappelle aussi qu'il y a deux ans on nous proposait un bâtiment qui occupait l'ensemble de l'emprise prévu par le PLQ et nous étions un peu les seuls à nous insurger contre les terrassements énormes qui étaient engendrés par le mur d'escalade. Evidemment, maintenant on a un projet qui est plus modeste, il n'y a plus le mur d'escalade à cet endroit, mais quand même on a un bâtiment. A plusieurs reprises, on a rappelé que pour nous il était important de préserver ce site et d'amener finalement les porteurs de projet à revoir un peu leur programmation pour s'inscrire dans les bâtiments déjà existants. Je crois qu'on a tous voté à l'unanimité une motion bas carbone des constructions qui disait aussi qu'il faut réutiliser ce qu'il y a d'existant avant de penser à construire une nouvelle chose. Ici on est clairement dans la négation de ce principe.

Au niveau spatial, un élément aussi : peut-être qu'on va nous dire oui mais ce n'est pas une emprise très forte. On est quand même dans des milieux assez intéressants au niveau naturel et on a un ensemble de projets, des projets comme le parc Navazza, c'est clair que chaque projet a sa justification, mais mis bout à bout on commence à avoir un grignotage de ces prairies qui sont intéressantes à la fois au niveau écologique – on a parlé du Mésobromion, ce n'est pas nouveau évidemment, on n'a pas découvert le Mésobromion il y a une année, cela fait plus longtemps avec les relevés qui avaient été faits – mais c'est vrai que mis bout à bout, on a quand même des projets qui vont prêter gravement au bout d'un moment ces prairies.

Je pense que cet impact doit être mis en relation avec l'utilisation qui est proposée, qui est une utilisation pour un musée et pour un restaurant et c'est clair que l'impact qui est fait au milieu naturel, à ce site, à ce paysage, pour nous il ne justifie pas du tout ce projet, en plus qui n'est pas forcément en adéquation avec les besoins des futurs habitants de Surville. C'est pour cette raison que le groupe des Vertes et des Verts ne soutient pas ce projet tel qu'il est présenté aujourd'hui.

M. Haas : juste pour dire que même si au niveau des émotions et de savoir quelle tournure allait prendre ce projet, on a un peu fait les montagnes russes au niveau des émotions, mais en définitive, vous l'aurez compris, on est persuadé que ce projet sera un beau projet et je ne peux que me réjouir à titre personnel de me retrouver encorder de temps en temps avec M. Petite sur ce site merveilleux dans quelques années.

M. Clémence : vous le savez, pour le groupe socialiste, c'est un projet qu'on suit depuis longtemps, il y avait un historique avec l'acquisition de la parcelle Aubert par la Ville de Lancy qui s'est jouée à une voix près dans cet hémicycle.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Le projet a été présenté à de nombreuses reprises ces six dernières années, sauf erreur il y a eu sept séances de commission sur ce sujet, et on avait un manque malheureusement d'informations pour nous déterminer, notamment de nature financière, on peut parler de plan d'investissement, de budget de fonctionnement notamment.

La proposition du Conseil administratif qui nous est soumise cette fois-ci contient tous ces éléments qui nous permettent de nous déterminer. Déjà merci parce qu'on a maintenant ces éléments qui nous permettent de les analyser et de prendre une position en ayant toutes les informations utiles.

Cette proposition actualisée permet le vote de principe du CM, c'est aussi conforme à la délibération qui avait été votée lors de l'acquisition de la parcelle, puisque nous avons voté un amendement spécifiquement lors de l'achat pour que le CM se prononce sur le projet qui viendrait sur cette parcelle-là. Donc là aussi on respecte la volonté du CM et je remercie le Conseil administratif.

Maintenant on a toutes les conditions pour se déterminer, là on reparle d'un droit de superficie, même s'il est gratuit pendant un certain temps, c'était une intention qui n'était plus dans la proposition précédente, en fin d'année 2022, donc là on se réjouit de retrouver cette intention d'avoir un vrai droit foncier qui s'applique et qui donne des conditions-cadre connues des acteurs pour l'utilisation de ce site et aussi pour les investissements qu'ils vont réaliser sur nos bâtiments, mine de rien !

Sur le projet en lui-même, je crois qu'il faut souligner que le point d'attention des Verts sur la préservation du site, il est central et il mérite d'être pris en compte. Le nouveau projet, cela a été rappelé par M. Petite, est quand même moins impactant pour le site que le projet précédent et il y a un vrai enjeu à garder un maximum de pleine terre dans ce lieu. Le projet doit s'y intégrer harmonieusement, et pour le groupe socialiste, ce que nous avons vu du projet avec le nouvel architecte permet, à notre sens, de répondre à cet enjeu-là par rapport au projet précédent.

Concernant le budget de fonctionnement et des investissements, les éléments présentés nous montrent le sérieux du projet, de l'étude qui a été faite. Par contre, on a certains doutes sur sa viabilité, le benchmark qui est réalisé par exemple en comparaison des autres musées de même type en Suisse, nous semble assez ambitieux, en termes de fréquentation par rapport aux heures d'ouverture annuelles par exemple, mais aussi simplement les apports financiers pour le fonctionnement qui sont envisagés, notamment que des soutiens publics, bien sûr il y a une petite partie du restaurant ou de l'ouverture de salles qui sont de l'autofinancement du projet mais il y a quand même un certain nombre de subventionnements publics, notamment de la Ville de Lancy, on accepte aussi l'entrée en matière sur ce subventionnement-là qu'on souhaitait limité dans le temps, le temps que d'autres projets notamment celui qu'on mentionnait à Porte sud pour le sport puissent se réaliser et venir faire cet apport.

Et bien sûr, on le soumet aussi, c'est un des amendements qu'on a proposés en commission et qui a été accepté, on le soumet aussi à ces cautions de timing et des cautions d'obtention des autres soutiens publics envisagés, notamment auprès de l'ACG et du Canton.

On remarque à cet lecture-là, qu'il n'y a pas de soutiens privés qui sont envisagés, en tout cas ils sont variables et ne sont pas compris dans les calculs qui sont faits, cela nous surprend un petit peu puisqu'on sait que les associations qui sont derrière sont des associations importantes et qu'on pense qu'il y aura des soutiens privés à trouver.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Ce que l'on souhaite faire à ce stade, c'est laisser sa chance à ce projet et nous démontrer qu'il est viable et qu'il peut trouver les apports qui nous sont annoncés depuis maintenant des années.

Nous allons soutenir avec les cautèles que j'ai dites et les amendements qui ont été rappelés dans le rapport sur la durée de la gratuité du droit de superficie qui devrait couvrir seulement la durée de l'amortissement de l'investissement qui sont réalisés sur les bâtiments et à l'échéance de ces amortissements le droit de superficie devrait revenir à une somme de Fr. 200'000.— par année qui a été évoqué par le Conseil administratif au moment de l'acquisition de la parcelle.

Nous soutiendrons ce projet en espérant qu'il réussisse mais en ayant quand même quelques doutes et en veillant bien sûr à ce que les remarques des Verts soient prises en compte sur l'intégration la meilleure de ce projet dans ce site.

M. Dérobert : enfin, on va le dire deux fois ce soir, enfin parce que cela fait aussi un certain nombre d'années que ce dossier a été ouvert, aussi durant la dernière législature, à une voix près et très franchement elle n'a pas été facile à trouver cette voix-là. Aujourd'hui elle est totalement convaincue – c'était la mienne – d'un projet qui va de l'avant, qui a réussi à trouver tout ce qu'il fallait pour me convaincre, à savoir que les chiffres sont viables, que le projet sur la parcelle est devenu largement plus acceptable, un bâtiment même s'il ne convient pas au groupe des Verts, mais qui a été totalement revu, son emplacement a été revu. D'ailleurs je félicite l'architecte qui est membre du parti des Verts et qui a réussi à retrouver une certaine sérénité sur cette parcelle.

Je suis très content de cela, le programme qui a été revu, parce que le programme architectural a été revu bien amoindri, en effet les deux bâtiments actuels ne permettaient pas de faire tout ce qu'il fallait pour implanter les envies qu'ils ont dans ce parc. Je pense que de ce côté-là c'est une réussite.

Côté chiffres, en effet, on peut remettre en question les chiffres de la fréquentation éventuellement, mais ils ont quand même été établis par une personne qui est directeur d'un musée, qui sait sûrement mieux que moi en tout cas, et peut-être qu'un certain nombre d'entre nous, comment on peut imaginer et calculer ce genre de choses. Pour ma part, je vais leur faire confiance et je leur souhaite une longue vie.

Rappeler quand même un dernier chiffre, si ces quelques chiffres de quelques dizaines de milliers de francs par année sont compliqués, ce projet nous évite aussi d'investir Fr. 8 millions dans la réfection de ces deux bâtiments parce que cela nous coûte Fr. 50'000.— par année, c'est la subvention qu'on leur donne, plus Fr. 90'000.— d'avance qui seront remboursables, ces Fr. 50'000.— par année ne couvrent pas du tout une rénovation qui sera hyper coûteuse puisque je vous rappelle qu'un des deux bâtiments est classé et que l'autre pourrait l'être bientôt. Il y a quelques années, quand je disais que ce serait Fr. 3 millions, on me disait non c'était Fr. 1'600'000.—, c'étaient les propos du Conseil administratif à l'époque, c'était il y a 5 ans, je parlais de Fr. 3 millions et je doublais l'estimation, maintenant on est à 8, imaginez que cela risque encore d'augmenter et que derrière et pour réaliser cela, ils ont l'appui d'un certain nombre de mécènes, on ne citera pas le nom de ces fondations même si elles sont bien connues.

Pour ma part, je souhaite longue vie à la maison de la montagne, je souhaite que ce Conseil municipal vote ce projet avec le maximum de voix.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

M. Couto : le groupe MCG se réjouit aussi de voter ce projet. C'est un local auquel nous estimons qu'il faut donner vie, qu'il ne faut pas laisser dans l'état où il est. Certes, des gens se plaignent, concrètement des voisins, qu'ils vont avoir un peu plus de bruit, mais c'est aussi à d'autres endroits, ce n'est pas pour autant qu'on doit laisser cet espace dans le vide.

En ce qui concerne les chiffres, c'est vrai que cela peut poser des doutes, mais nous estimons que les calculs ont été faits de manière sérieuse et nous estimons que nous pouvons faire confiance dans ces calculs. Je pense qu'il faut laisser avancer le projet, voir comment cela va se passer et le cas échéant on pourra, s'il le faut, réagir si certaines choses dérapaient, dans la mesure du possible bien sûr.

Nous nous réjouissons de voter ce projet et vous invitons à faire de même.

M. Clémence : j'ai oublié deux choses dans mon intervention, qui sont rapides mais qui doivent être dites.

La première, c'est que dans le DDP il faut prévoir, comme je vous l'ai dit on a des doutes sur la viabilité du projet, il faut que le DDP prévoie absolument ce qu'il advient des investissements qui sont faits et le retour à la Ville de Lancy des investissements si le projet périclité.

La deuxième partie, c'est aussi qu'en échange de la subvention annuelle qui est octroyée il faut qu'il y ait un contrat de prestation, une convention qui ait des contreparties pour la Ville de Lancy, on peut penser à des ouvertures pour les écoles, à des prêts de salles, ce genre de choses, mais il faut que cela soit conventionné absolument entre la Ville et les porteurs du projet.

Je précise à l'attention de M. Dérobert que la remarque que je faisais par rapport au benchmark, c'était la référence au projet Opale où l'on voit que pour une fréquentation identique il y avait moitié moins d'ouverture annuelle. Ce sont les chiffres qui nous sont donnés.

M. Bonfanti : il est clair que si le vote devait être positif ce soir, on continuerait à venir au Conseil municipal pour donner des informations. Nous attendons des informations assez claires de la part de Genève Montagne sur les investissements et autres, donc dès que nous aurons ces informations, d'ici quelques mois, nous continuerons à venir en commission pour vous donner ces informations pour que nous puissions avancer ensemble au niveau de ce projet. Il n'a jamais été question de voter ce soir et de revenir dans quelques années. Nous continuerons à travailler là-dessus, le contrat de prestation sera réalisé aussi en coordination avec les services et Genève Montagne et nous pouvons aussi vous le présenter. Et comme l'a dit M. Clémence il est évident que des contrats de prestation devront être effectués en lien avec la subvention que vous donnerez à Genève Montagne et nous pourrons les présenter dans quelques mois en commission.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter sur la proposition du Conseil administratif pour le projet de centre socioculturel dédié à la montagne avec la version qui a été amendée par la Commission de l'aménagement.

Je vous rappelle la conclusion de la proposition qui a été amendée comme suit :

*Vu ce qui précède, le Conseil administratif demande au Conseil municipal de prendre une position de principe sur les éléments suivants :*

- *L'avance de Fr. 90'000.--, remboursable à condition que le projet se fasse, afin de permettre à la Fondation Genève Montagne de déposer une demande d'autorisation de construire en automne 2023 sur la parcelle 1652.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023**

- *Le principe d'une subvention annuelle à hauteur de Fr. 50'000.- pour combler une partie du déficit du projet dès sa mise en exploitation, en contrepartie de prestations ouvertes à la population lancéenne, sous réserve de l'obtention des autres soutiens envisagés et pour une durée de 10 ans maximum.*
- *Le principe de mise en œuvre d'un DDP sur les bâtiments en faveur de la Fondation Genève Montagne dont la rente est prévue à 0 franc, mais qui sera portée à Fr. 200'000.- annuels après 30 ans.*

**Vote accepté par 25 oui, 6 non, 1 abstention.**

- d) Acquisition d'un nettoyeur à eau chaude avec réaspiration des eaux – Crédit d'investissement (Fr. 298'000.--) (322-23.05) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 30 mai (Mme Priscille Dia), et rapport de la Commission des finances, séance du 8 juin 2023 (M. Armando Couto)**

=====

Mme Dia présente le sujet : la commune s'occupe de multiples entretiens avec des infrastructures variées tels que parcs, écoles, chemins ou encore mobiliers. Ceux-ci doivent être entretenus afin de demeurer conviviaux et utilisables. Le service de l'environnement et sa section nettoyage du domaine public entretient au moyen de plusieurs méthodes de nettoyage. Depuis 2015, la méthode à grande eau n'est plus utilisée en Ville de Lancy en raison d'une efficacité sommaire et du fait que le nettoyeur consomme beaucoup d'eau en raison du haut débit.

La commune comptabilise environ 11'000 m<sup>2</sup> pour les préaux et les écoles, 3000 m<sup>2</sup> de places comme celles du 1<sup>er</sup> août et 500 poubelles. Le tout doit être nettoyé entre deux et trois fois par année.

Le nettoyeur à eau chaude avec réaspiration des eaux ne lave pas à grande eau mais utilise la technique des nettoyeurs à haute pression. Cette machine consomme entre 25 à 30 litres par minute contre 75 à 100 litres par minute pour les petits véhicules nettoyeurs.

Elle est unique sur le marché dans la mesure où l'eau projetée est réaspirée dans un autre réservoir. Ainsi, l'eau sale chargée en salissure ou hydrocarbures ne s'écoule pas dans les espaces verts puis dans les cours d'eau. Le dépôt de Gérard-De-Ternier est équipé d'une station de lavage qui permet de déverser l'eau sale, de la filtrer et de la renvoyer dans les eaux usées.

Le gain de temps de travail avec cette machine a été estimé à 2000 heures par année. Toutefois elle présente deux défauts : un prix élevé dû à la multiplicité des technologies et sa motorisation.

Le service avait demandé Fr. 275'000.-- en 2023, mais avec les derniers événements géopolitiques et la hausse des prix, le véhicule a augmenté d'environ 12%. C'est pourquoi la demande s'élève à Fr. 298'000.--. Le but est de placer le nettoyeur en acquisition en fin d'année pour l'obtenir l'année prochaine.

A l'unanimité, la commission vote favorablement l'ouverture d'un crédit d'investissement de Fr. 298'000.-- pour l'acquisition d'un nettoyeur à eau chaude avec réaspiration des eaux.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023**

M. Couto présente le sujet : M. Hasler démarre la présentation du sujet et nous dit que ce point a été présenté et préavisé favorablement par la Commission de l'environnement et développement durable.

Il est aussi présenté dans cette commission en raison d'un dépassement budgétaire.

La machine en question est une nouvelle génération de machine qui permet de nettoyer les chaussées de manière plus efficace et de limiter la consommation d'eau, vu qu'elle aspire l'eau utilisée après utilisation. Elle permet aussi une meilleure protection des collaborateurs qui travaillent sur la chaussée.

Divers essais et analyses ont été effectués afin de vérifier la fiabilité de la machine.

Elle sera utilisée non seulement pour nettoyer les voiries après des accidents, mais aussi d'autres endroits tels que des places de jeux avec des revêtements spécifiques. Son amortissement est estimé entre 15 et 20 ans.

Des devis comparatifs ont été établis puis remis à jour et il a été constaté que prix actuel de la machine a augmenté de 12% depuis l'été précédent, essentiellement à cause du renchérissement de certains matériaux. Le revendeur est d'accord de prendre à sa charge une partie de cette augmentation, soit Fr. 4'400.--, si l'achat est effectué.

A la question d'un commissaire demandant si le délai du devis initial était échu, M. Hasler répond que oui car la validité du devis était de trois mois.

Un autre commissaire demande si la machine sera uniquement utilisée pour nettoyer les voiries après les accidents. M. Hasler répond que la machine sera utilisée pour nettoyer d'autres endroits de la commune aussi.

Une commissaire demande si les collaborateurs, pour lesquels il y a une économie d'heures de travail si la machine est achetée, seront dévolus à d'autres tâches. M. Hasler répond que la machine servira à optimiser et à augmenter leur efficacité de travail mais ces derniers ne seront pas pour autant dédiés à d'autres tâches.

A l'unanimité des voix, la Commission des finances accepte le crédit supplémentaire de Fr. 28'000.--.

Mme Monod : je vais corriger une petite chose, on vote bien sur un arrêté de Fr. 298'000.— et pas juste sur un complément.

Si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de passer au vote de cet objet.

*Vu l'agrandissement et la densification de la commune de Lancy ;*

*Vu que le type de déchets et déprédations nécessite de plus en plus un nettoyage à l'eau ;*

*Vu la nécessité d'acquérir un nettoyeur à eau chaude pour le service de l'environnement ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023**

*Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 30 mai 2023 ;*

*Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 8 juin 2023 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 298'000.—, destiné à l'acquisition d'un nettoyeur à eau chaude avec réaspiration des eaux ;*
- 2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 6190.50600, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6190.14060 ;*
- 3. d'amortir la dépense nette au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2023, sous la rubrique 6190.33006 ;*

***L'arrêté 322-23.05 est accepté par 30 oui, 0 non, 1 abstention.***

**e) Paysage et fonction urbaine – Réaménagement du parc de la Mairie – Crédit d'étude (Fr. 230'000.--) (323-23.05) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 30 mai 2023 (Mme Priscille Dia)**

=====

Mme Dia présente le sujet : le parc est un espace emblématique de la commune, porteur d'histoire.

Pour son réaménagement, le service a choisi de travailler selon trois axes :

- Ce qui a trait au campus administratif, soit les fonctions d'accueil, d'usage et de mobilité.
- La thématique environnement (îlots de fraîcheur, préservation de la biodiversité et lieux de détente).
- Un mode de travail transversal et interservices, au vu du nombre d'acteurs touchés.

Le parc est un paysage historique avec des belvédères, pavillons mais aussi des grandes vues et structures arborées. Il contient également l'ensemble des bâtiments administratifs.

Le service a listé l'ensemble des thématiques jugées prépondérantes :

- Qualité et mixité d'usage et aménagement
- Intégration et accessibilité universelle
- Consolidation de la biodiversité
- Utilisation des matériaux durables et réemploi de matériau dès que c'est viable
- Thématique des îlots de chaleur à proximité, et donc importance que ce lieu reste un îlot de fraîcheur
- Protection du patrimoine bâti existant, comme avec la rénovation
- Promotion de l'art et de la culture, par la présence des œuvres d'art dans le parc

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023**

L'appel d'offre a été rapidement écarté par le service car il ne propose pas d'échange avec le concepteur. Le mandat d'étude parallèle est plus intéressant, mais plus coûteux.

C'est pourquoi il est proposé d'établir un cahier des charges et d'organiser des ateliers et rencontres qui amèneront un avant-projet avec une continuité entre l'étude de 2022, le travail mené par le service et la réalisation finale.

L'avantage est que tous les acteurs sont impliqués : il s'agit des services de l'administration, des groupements d'experts externes et de plusieurs bureaux de conception complémentaire qui collaboreront. Le projet ne sera ainsi jamais figé jusqu'à sa réalisation et il sera de surcroît coconstruit et propre à Lancy.

Par 9 voix pour et une abstention, la commission est en faveur de l'ouverture d'un crédit d'étude de Fr. 230`000.-- pour le réaménagement du parc de la Mairie.

M. Petite : le groupe des Vertes et des Verts est favorable à ce crédit d'étude. Vous connaissez l'attachement des Vertes et des Verts aux parcs, et notamment via la motion « parcs » qu'on avait longuement discutée et notre position qu'on a exposée sur la parcelle Aubert.

On est aussi très intéressés et vraiment enthousiasmés par la démarche participative qui est proposée, qui capitalise sur l'expérience passée sur divers autres parcs, démarche qui devra quand même être cadrée pour bien définir la marche de manœuvre qu'auront les participants à la démarche pour prendre en compte aussi les nombreuses potentialités du site, qui ont été rappelées par Mme Dia dans son rapport.

On va donc voter ce crédit d'étude.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter l'arrêté.

*Vu la fin du processus de rénovation des bâtiments implantés dans le parc de la Mairie ;*

*Vu la nécessité de restaurer le parc de la Mairie afin de répondre aux enjeux d'accueil, d'accessibilité universelle et de biodiversité ;*

*Vu que le parc est devenu un maillon indispensable reliant le Vieux village au quartier de Pont-Rouge et à l'école de Pont-Rouge ;*

*Vu l'exposé des motifs ;*

*Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 30 mai 2023 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 230'000.— destiné au réaménagement du parc de la Mairie de Lancy ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50000, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3420.14000 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 3420.33000 ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité dès l'année de son abandon, sous la rubrique 3420.33010 ;*

***L'arrêté 323-23.05 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non et 0 abstention.***

**f) Financement d'un AMO et d'un concours en deux phases pour le PLQ de la boucle des Palettes – Crédit d'investissement (Fr. 150'000.--) (325-23.05) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 1<sup>er</sup> juin 2023 (Mme Kristine Beun)**

=====

Mme Beun présente le sujet : pour rappel, ce PLQ, adopté en 2021, n'a pas encore abouti. Initialement, le projet prévoyait une boucle pour le tram.

En 2020, l'OU et le Canton ont relancé des séances de concertation avec la population qui ont convaincu le Canton et la Ville de Lancy.

En 2021, tous les MO du quartier étaient connus. Cependant, les nouveaux MO considéraient que l'outil PLQ n'était pas un bon outil, car pour eux, la meilleure méthode était de développer un concours valant PLQ.

Face à cette opposition et après moultes séances et discussions, un compromis a été décidé de faire une forme hybride.

La procédure envisagée est donc un concours en deux phases :

- avec une première phase liée à l'urbanisme
- la deuxième phase d'architecture du projet pourra être lancée

Cette démarche est cohérente et permettra de développer un projet qui correspond à tous les maîtres d'ouvrage en termes de typologies de bâtiments, d'espaces libres et de gabarits, tout en s'accompagnant d'un AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage). Les six principes issus des concertations seront intégrés dans le cahier des charges ainsi que dans la Charte des quartiers en transition.

Précisons que la Ville possède 19,98% du site et financera donc à cette hauteur l'AMO et le concours.

Le coût total se monte à Fr. 559'418.--. La part de Lancy pour l'AMO reviendrait à un total de Fr. 111'791.--.

Le préfinancement fait l'objet d'une convention qui sera signée par la Ville. Les 4,16% qui correspondent au tiers de la part des privés reviennent à Fr. 23'000.--, ce qui, additionnés de la part de Lancy et des divers et imprévus, donne un total de Fr. 150'000.--.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023**

L'estimation du délai de réalisation avec la nouvelle procédure est visée pour 2028.

Précisons que l'un des enjeux dans le périmètre est de construire une crèche et des locaux associatifs, ainsi qu'un établissement pour personnes âgées (HEPS) et de donner de la centralité aux Semailles.

La règle des trois tiers en zone de développement a été respectée, à l'échelle du PDQ Semailles.

Concernant les places de parking notamment au chemin des Palettes, ce quartier en transition n'aura effectivement pas de parking souterrain.

Par 10 voix pour, soit à l'unanimité, le crédit d'investissement de Fr. 150'000.-- pour le financement d'un AMO et d'un concours en deux phases pour le PLQ de la boucle des Palettes est accepté.

Mme Monod : si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter l'arrêté.

*Vu le plan localisé de quartier n°30'047 de la boucle des Palettes dans le quartier des Semailles ;*

*Vu la décision de la Commune de Lancy de relancer un concours d'urbanisme et d'architecture pour le site de la boucle des Palettes ;*

*Vu que l'ensemble des coûts des deux mandats est partagé entre tous les maîtres d'ouvrage au prorata de leurs droits à bâtir dans le site de la boucle des Palettes ;*

*Vu que l'Office de l'urbanisme s'est engagé à financer une part du mandat ;*

*Conformément à l'article 30, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;*

*Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 150'000.-- destiné à financer un AMO et un concours d'urbanisme et d'architecture en deux phases pour le PLQ de la boucle des Palettes ;*
2. *de comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier, sous la rubrique 96.108 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

**L'arrêté 325-23.05 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023**

- g) **Pétition pour la remise d'un macaron autorisant les habitants de la rampe de Pont-Rouge, Petit-Lancy, à emprunter en voiture la descente de ladite rampe (PE087-2023) – Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 1<sup>er</sup> juin 2023 (Mme Kristine Beun)**
- =====

Mme Beun présente le sujet : la Présidente rappelle qu'un renvoi en commission de la pétition a été voté le 27 avril dernier. Les pétitionnaires ont donc été invités à une audition ce soir.

Mme Fasquel rappelle que la mesure de restriction de trafic est à l'essai pour un an, pour la mise en conformité des usages des réseaux de quartier. Elle vise la suppression du trafic de transit, l'amélioration de la vitesse commerciale des bus et la sécurisation et complétion du réseau cycliste. La difficulté relatée par les pétitionnaires est qu'il est possible de monter la rampe, mais la descente depuis la place des Ormeaux est interdite.

Les pétitionnaires remercient la commission de les recevoir afin d'expliquer leur décision de fermer la descente de la rampe du Pont-Rouge pour un an, et M. Lacroix présente la pétition signée par près de 85 personnes, qui demande notamment un moyen, que ce soit un macaron, une attestation, une lettre ou autre chose, pour pouvoir aller et venir à sa guise. Il y a également eu des lettres envoyées directement au département.

La décision qui choque est celle de bloquer la rampe tous les jours de l'année, alors que le problème de trafic apparaît seulement six heures par jour.

En résumé, partir de chez eux et rentrer chez eux leur prend beaucoup plus de temps qu'auparavant, occasionnant beaucoup de nuisances sonores dues aux moteurs ainsi que des pollutions et bouchons qui, même si ces derniers ne sont plus en face de chez eux, sont déplacés sur d'autres routes, qui sont déjà surbouchonnées et surpolluées par la circulation.

Il est également précisé que les différents travaux et fermeture de la passerelle ont amplifié les problèmes déjà existants.

M. Schmidt, l'un des pétitionnaires, profite de l'occasion pour expliquer la différence entre riverains et bordiers.

Enfin, à l'annonce de la fermeture, tout le monde pensait qu'un système de macaron serait mis en place, et cela a été le choc de découvrir que l'on n'avait pas pensé aux habitants.

Quant à M. Chatelain, des TPG, explique que même si le temps des trajets des bus a été bonifié, le secteur de Pont-Rouge, et la mesure mise en place a apporté des améliorations indéniables.

Cependant, il reste encore des améliorations à faire, notamment aux arrêts des bus.

L'idée de ces fermetures était aussi de partir sur des mesures fortes et contraignantes pour atteindre l'objectif de réduction du trafic de 40%.

Après que le bilan sera fait en partenariat avec la Commune, les demandes seront étudiées pour trouver des solutions qui ne mettent pas en péril les avantages acquis. Le Canton va donc préparer un bilan des observations et potentiellement apporter des modifications.

Les comptages vont être élargis pour connaître les effets de bord ailleurs, afin que la Ville dispose d'un bilan chiffré non seulement des fréquentations passagères mais aussi du report de trafic, avant qu'une décision finale soit prise par le Canton. L'objectif des comptages que l'OCT va faire, se concentre sur les services d'urgence et Pro Vélo.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

M. Bonfanti explique que la Ville de Lancy va lancer des comptages à partir de lundi sur les carrefours de Quidort et de Pont-Rouge, ainsi qu'à la place des Ormeaux et au chemin des Pâquerettes, ce qui permettra de voir l'impact de la mesure sur un mois. Les résultats arriveront cet été.

Précisons que l'OCT a déjà répondu à la question des macarons par la négative en arguant qu'il s'agissait d'une privatisation, mais qu'il existe une base légale qui permet de dire que les habitants sont des ayants droit.

La Présidente remercie et libère les auditionnés.

Après moult discussions, il a été décidé de :

- voter un renvoi à l'autorité compétente
- l'intérêt d'attendre un bilan plus fourni sur l'effet des mesures,
- écrire une réponse aux pétitionnaires par le Conseil administratif.

Il est donc proposé de soutenir la demande des 200 habitants de la commune pour bénéficier d'un ayant droit autorisé, la commune doit soutenir cette option, et de charger le Conseil administratif de faire une réponse aux pétitionnaires, sachant que la décision finale dépend du Canton.

La Présidente formalise le vote en établissant qu'il porte sur un renvoi au Canton avec information aux pétitionnaires formulée par l'exécutif.

Par 9 voix pour, soit à l'unanimité, la commission décide de renvoyer la pétition au Canton avec information aux pétitionnaires formulée par l'exécutif.

M. Petite : juste pour rectifier quelque chose, il ne me semble pas qu'on ait dit qu'en substance le Conseil administratif devait dire qu'il fallait entrer en matière sur un macaron, sachant que c'est de la compétence cantonale.

Notre groupe soutiendra le renvoi de la pétition au Conseil administratif qui va leur répondre, je crois que la réponse est préparée, mais je ne crois pas que ce soit la teneur qui nous a été indiquée.

Je pense qu'on est assez pour, concernant la question aussi du monitoring, on a toujours été très intéressés ; je pense qu'il est indispensable qu'on ait des chiffres pour vraiment évaluer la mesure. En attendant, c'est vrai que c'est une décision cantonale, donc on soutient le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Mme Monod : je corrige juste une petite chose, Mme Beun, sauf erreur la proposition a été faite de renvoyer cette pétition au Conseil administratif et non pas au Canton, et c'est là-dessus que je vous propose de voter, le renvoi au Conseil administratif, pour qu'il puisse apporter réponse à la pétition.

*Mme Beun précise que c'est ce qui était indiqué dans le procès-verbal de la commission.*

Mme Monod : alors il y a peut-être une erreur dans le procès-verbal. Je vous propose de voter le renvoi au Conseil administratif de la pétition.

**Vote accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023****RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****12) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 15 MAI 2023 –  
RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT**

---

**a) Présentation de la future stratégie en faveur des aînés**  
=====

Mme Moyard explique que la commune s'est engagée dans un dispositif participatif pour sa création. M. Ankers, intervenant mandaté par la commune, souligne l'importance de coordonner les politiques publiques pour répondre aux besoins des différentes populations, notamment les enfants et les personnes âgées. L'événement prévu en janvier, intitulé "Demain Seniors", permettra de co-construire des solutions pour le bien-vieillir à Lancy, avec la participation de 64 personnes.

M. Ankers expose la nécessité de repenser les approches de changement face à la complexité. Il propose la méthode de la « conférence future search » pour rassembler les parties prenantes concernées et aborder le sujet des seniors de manière transversale. L'événement, prévu sur trois jours, vise à aligner les participants sur une lecture commune du passé, à identifier les tendances actuelles et à élaborer une stratégie commune pour l'avenir. L'objectif est de générer un impact réel grâce à une stratégie soutenue par les participants.

Les principes clés des conférences future search sont les suivants : inclure toutes les voix pertinentes, obtenir une vision globale pour agir localement, se concentrer sur les points communs plutôt que les divergences, et responsabiliser les participants en les amenant à prendre des engagements concrets. L'événement de trois jours est justifié par la nécessité de prendre le temps de partager une analyse de la situation, d'établir un lien de confiance et de construire un consensus solide pour le succès des projets stratégiques. Des adaptations seront prévues pour la participation des seniors, et bien que le format des conférences future search soit largement pratiqué dans le monde, il est moins répandu dans la francophonie.

Un groupe de travail, composé de plusieurs personnes, dont M. Künzi et son adjointe, le délégué aux aînés et le mandataire, est chargé de définir les huit groupes d'intervenants pour l'événement. Chaque groupe aura un ambassadeur identifié, et une liste de thématiques a été dressée. Des acteurs clés de la commune, tels que le directeur des EMS de Lancy et des représentants d'associations, ont déjà été choisis comme ambassadeurs. Le groupe de travail fait également appel à des experts reconnus de la région genevoise. M. Künzi reconnaît qu'il y a eu des difficultés relationnelles entre certains acteurs, mais l'objectif est d'inclure tout le monde et de garantir la présence de différents acteurs importants.

**b) Présentation de l'AFJ Rhône-Sud**  
=====

Mme Moyard présente la structure de coordination intercommunale pour la petite enfance, dans laquelle Lancy est impliquée avec Onex, Confignon et Bernex. La gouvernance est intercommunale, avec quatre magistrats responsables de la petite enfance. Mme Carole-Anne Kast, actuelle présidente, sera remplacée par Mme Elisabeth Gabus-Thorens de Confignon à partir du 1er juin, tandis que Mme Moyard assumera la vice-présidence. L'accueil familial de jour est considéré comme l'un des trois piliers de la petite enfance à Lancy, aux côtés des crèches

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

et des garderies. La commune prévoit de développer les places d'accueil familial de jour et travaille sur des campagnes de recrutement. Les accueillantes familiales jouent un rôle essentiel et offrent un cadre familial pour les tout-petits. La structure de coordination a travaillé pour réunir toutes les accueillantes de Lancy au sein de l'AFJ Rhône-Sud, et l'accueil familial de jour est inclus dans les prestations élargies par le SASAJ. Mme Demaurex souligne les aspects réglementaires et organisationnels entourant l'AFJ, y compris les directives du SASAJ, le statut du personnel, les descriptifs de fonction et les règlements pour les parents et les accueillantes familiales. Le conseil intercommunal est composé des représentants des quatre communes, avec une direction et des pôles de coordination.

Les objectifs comprennent le recrutement et l'engagement des accueillantes familiales, la coordination de l'accueil des enfants en milieu familial, la gestion administrative et contractuelle des accueils, le suivi pédagogique et l'évaluation des accueillantes familiales, la gestion des ressources humaines et des salaires, l'organisation de la formation continue, la promotion de la socialisation des enfants et la collaboration avec le réseau de services liés à l'enfance. L'historique montre que la création de cette structure était motivée par la volonté politique des communes partenaires d'offrir un accueil conforme aux lois, de répondre à la demande de places d'accueil, de diversifier les modes de garde, de subventionner les places en fonction des revenus familiaux, de garantir la qualité de l'accueil et de lutter contre le travail non déclaré. L'intercommunalité permet également d'élargir les possibilités d'accueil pour les enfants résidant dans différentes communes.

S'en suit la présentation des statistiques et des chiffres concernant cette institution.

A la question des employées non déclarée et de leur statut, il est répondu que les personnes qui ont gardé des enfants à domicile sans être déclarées doivent également suivre la formation pour devenir des accueillantes familiales. La structure d'AFJ Rhône-Sud envoie des lettres aux accueillantes au noir pour les encourager à régulariser leur situation. Les personnes qui souhaitent devenir accueillantes familiales doivent passer par un processus d'engagement comprenant des entretiens, un stage et une contractualisation. Les chiffres présentés montrent l'évolution du nombre d'accueillantes familiales et le nombre d'enfants accueillis. La question est posée de savoir si certaines personnes sont régularisées au détriment d'autres qui souhaiteraient entrer dans le dispositif, et si une remise en question du salaire minimum genevois pourrait avoir un impact. La communication avec les parents est également abordée, avec la nécessité de sensibiliser les familles à l'AFJ et de faire connaître les différentes prestations offertes. Des suggestions sont faites pour organiser des rencontres entre les parents et les accueillantes familiales et pour promouvoir la structure d'AFJ.

### **c) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**

=====

M. Dérobert est élu en tant que Président et M. Mayer est élu en tant que vice-Président dès le 1er juin 2023 dès le 1er juin 2023.

### **d) Divers**

=====

Un commissaire informe que la fondation immobilière de Lancy a décidé de principe d'équiper les nouveaux logements avec du matériel (hotte, frigo et cuisinière). Il demande si les immeubles appartenant à la Ville de Lancy sont également équipés. Mme Moyard explique que la hotte est présente dans tous les logements, mais généralement il n'y a pas de frigo ni de

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

cuisinière, sauf dans les logements de catégorie supérieure avec des loyers plus élevés. Ce sujet sera repris lors d'une prochaine commission.

Deux autres commissaires interviennent sur les besoins de personnel grandissant de la petite enfance et l'impact que ceux-ci ont sur la quantité de personnel de la Ville. Mme Moyard explique qu'un point sera fait à l'automne.

### 13) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 17 MAI 2023 – RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT

---

#### a) Présentation des cinq premiers mois de la Brigade de stationnement

=====

M. ALESSANDRI présente les cinq agents engagés à la brigade du stationnement à la commission et fait un bref historique de la brigade.

En 2022, la création et la préparation de la nouvelle brigade de contrôle du stationnement ont eu lieu. Les besoins logistiques et administratifs ont été évalués, les candidatures ont été lancées et les uniformes ont été préparés. La formation s'est déroulée en fin d'année, en se basant sur les formations des autres communes ainsi que sur les besoins spécifiques de Lancy. Les locaux ont été aménagés, comprenant des bureaux, des vestiaires et des garages à vélo. La brigade est composée de cinq agents âgés entre 24 et 45 ans. Deux agents ont commencé le 1er février, suivis de deux autres le 1er mars, et le cinquième a commencé le 13 mars. Chaque agent a suivi une formation adaptée à son expérience passée. Le badge de l'uniforme a été créé et la brigade a été nommée « contrôle du stationnement ». L'uniforme a été conçu avec l'entreprise Wydler, en s'éloignant de la couleur initiale de la fondation des parkings.

La mission de la brigade de contrôle du stationnement est d'être autonome sur le plan administratif, en traitant tous les éléments liés aux amendes et aux recours. Elle est chargée du contrôle du stationnement sur la voie publique, en zone bleue, en zone à horodateurs ou en cas de stationnement sauvage. La brigade remplace également les patrouilleuses au besoin et s'occupe des actes de poursuite reçus le jour même. Les agents peuvent également être engagés pour des manifestations internes de Lancy ou pour la pose de signalisation routière. Les objectifs de la brigade incluent la proximité avec le public, les patrouilles à pied ou à vélo pour être visibles, les contrôles par zone avec une rotation tous les trois jours, et des tolérances spécifiques pour les zones bleues et les horodateurs. La stratégie de la commune en matière de résolution de problèmes de stationnement inclut une tolérance de 20 minutes pour le stationnement sauvage dans certaines zones, tandis que les deux-roues sur les trottoirs sont verbalisés conformément aux réglementations cantonales.

La brigade de contrôle du stationnement est organisée en sept secteurs pour produire des statistiques et organiser les agents. Les zones commerçantes et sportives sont particulièrement ciblées les samedis, avec une attention particulière sur les stationnements sauvages dangereux. Le bilan de 2023 est positif, avec environ 5 000 amendes d'ordre distribuées depuis le mois de mars. Il y a eu 15 remplacements de patrouilleuses et 14 poses de signalisation. La brigade a reçu 100 actes de poursuite qui nécessiteront deux passages par acte. En termes de travail administratif, un nouvel agent est chargé de saisir toutes les amendes d'ordre de la brigade ainsi que celles des agents de la police municipale. Il s'occupe également du traitement des paiements, du suivi des amendes impayées et des affaires de contraventions et de plaintes.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Suite à des questions, Mme Gachet précise quelques points : la brigade de contrôle du stationnement est chargée de traiter les actes de poursuite depuis le 1er mai 2023. Chaque acte de poursuite traité sera rémunéré par le Canton. Après deux passages infructueux, l'acte est renvoyé au Canton. Il est difficile d'anticiper les besoins en ressources humaines liés à cette tâche, mais il est prévu qu'un des agents de la brigade y consacre 50% de son temps sur une base annuelle. Un nouveau système d'amende d'ordre avec possibilité de paiement par QR code sera mis en place à partir du 1er janvier 2024, après des problèmes avec des partenaires et prestataires. Lancy participera à une phase pilote avec six autres communes pour un traitement quasi informatisé.

Un commissaire s'enquiert des horaires de travail. Il est répondu qu'ils sont de 7h45 à 16h30 et de 9h45 à 18h45 du lundi au vendredi, ainsi que de 9h45 à 18h45 le samedi. Les contrôles ne sont plus effectués après 18h30, et la police cantonale prend en charge les infractions de stationnement sauvage.

Une autre question concerne les horodateurs. M. Alessandri répond que la gestion des horodateurs est confiée à la fondation des parkings, qui perçoit une participation, mais les revenus du stationnement reviennent à la commune.

### **b) Renouvellement du Contrat local de sécurité (CLS)**

=====

Depuis 2015, un contrat local de sécurité lie l'Etat de Genève et la Ville de Lancy en matière de sécurité publique. Ce partenariat permet de mener des actions communes pour lutter contre la consommation de stupéfiants, les incivilités et les contrôles de la circulation routière. Le contrat sera renouvelé entre fin 2023 et début 2024. Par ailleurs, la commune de Lancy participe également à un diagnostic local de sécurité piloté par le Canton. Trois quartiers ont été identifiés où subsiste un sentiment d'insécurité, et des enquêtes de proximité seront menées pour comprendre les causes de ce sentiment. Une analyse sociologique sera ensuite réalisée pour déterminer les mesures à mettre en place. Un nouveau diagnostic sera présenté en 2024.

Un commissaire signale qu'un sentiment d'insécurité augmente à la Chapelle, selon des retours de voisins. Il y a notamment un grand parking en sous-sol, bien qu'il n'appartienne pas au territoire communal, qui voit beaucoup de déprédations et petits brigandages. Il serait judicieux que des ASM se rendent dans le quartier, pour montrer leur présence. Mme Gachet répond que la renégociation du contrat avec le canton peut être l'opportunité de travailler avec Plan-les-Ouates, car il s'agit d'un périmètre global et M. Alessandri informe que les patrouilles intercommunales seront réorientées et le chef de secteur sera contacté afin d'y prêter une attention particulière.

### **c) Mission du nouveau chargé de sécurité**

=====

Mme GACHET informe que le poste du nouveau responsable de la sécurité a été approuvé dans le budget 2023. Il sera chargé de mettre en place notamment un concept de sécurité des bâtiments, d'évacuation et de gestion des situations de canicule. M. Loureiro, qui a commencé ses fonctions le 1er avril, explique que les missions qui lui ont été confiées touchent bon nombre de domaines qui sont nombreux. La sécurité des employés (tenant aussi compte des risques psychiques et psychosociaux) et des bâtiments, avec tout ce que cela peut impliquer comme risque. Pour commencer, un mapping a été établi en partant du concept MSST afin de faire le tour de tout ce qui doit être fait.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Des exemples sur différents cas sont donnés à la commission et il est précisé que M. Loureiro, venant de commencer, il n'en est qu'aux prémices de la tâche.

### d) Divers

=====

La magistrate fait un point sur l'audit en cours de la police. La discussion est menée et Mme Gachet nous assure qu'un retour après la réception de l'audit sera fait courant automne et que tout ce qui pourra nous être rapporté le sera en temps et en heure. La magistrate suit ce dossier avec la plus grande attention.

### e) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e

=====

Mme Baranyai est élue à la présidence et M. Dérobert à la vice-présidence.

## 14) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 30 MAI 2023 – RAPPORTEURE : MME PRISCILLE DIA

### a) Stratégie lumière : fiches techniques

=====

Mme Bogenmann expose tout d'abord le contexte : la stratégie lumière est basée sur une motion du Conseil municipal du 20 juin 2019 au sujet de la lutte contre la pollution lumineuse. En 2020, le Conseil administratif a mis en place une politique d'éclairage nocturne qui aboutira à un plan lumière d'ici 2025. Il comprend les objectifs suivants :

- Supprimer ou réduire les émissions inutiles de lumière
- Protéger la biodiversité
- Maintenir des ambiances confortables et sécurisantes pour les usagers
- Diminuer la consommation énergétique

La politique intervient sur les éclairages publics, d'extérieur sur domaine privé, d'ouvrages à l'intérieur, sur les illuminations de façades d'immeubles et les éclairages d'équipements.

Depuis 2021-2022, le service de l'environnement travaille sur 5 axes :

- a) Protéger les corridors biologiques et améliorer les conditions de l'infrastructure écologique, dont la trame noire développée l'an dernier
- b) Développer une stratégie lumière pour les développements urbains
- c) Développer une stratégie lumière pour le patrimoine de la Ville de Lancy, notamment les parcs
- d) Diminuer l'éclairage nocturne sur la voirie existante
- e) Communiquer et sensibiliser auprès des privés

Les fiches techniques sont à disposition sur le CMNet, basées sur deux projets pilotes : le premier projet pilote est celui du plan lumière de Surville, le second concerne l'école de Pont-Rouge et le parc Sarah Adélaïde Pictet-de-Rochemont.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

A partir de ces deux projets pilotes, les mandataires, le service de l'environnement et le service de l'aménagement du territoire ont développé ces fiches techniques, qui contiennent des principes d'éclairage pour limiter la pollution lumineuse et donnent des indications techniques pour opérationnaliser les objectifs de la stratégie lumière.

Pour la suite, le Conseil administratif adoptera une directive interne afin de régler l'application de l'administration communale de ces fiches.

Ces fiches seront intégrées dans toutes les planifications urbaines (PLQ) et par opportunité aux projets communaux, notamment lors de rénovations.

Dès l'adoption de la directive, le tout sera publié sur lancy.ch et le service continuera sa sensibilisation des directeurs de projets et des privés à cette thématique.

En outre, la population aussi continuera à être sensibilisée et dans ce cadre aura lieu au parc Navazza une soirée astronomique le jeudi 24 août dès 20h30, afin de redécouvrir la beauté du ciel nocturne.

### **b) Divers**

=====

Mme De Vecchi, a remarqué que les guirlandes lumineuses de la manifestation allumées le long de l'Aire alors qu'il était 15 heures, ce qui l'a surprise.

M. Bonfanti réplique qu'elles sont reliées au générateur qui a été allumé pour raison inconnue. Cela sera repris avec les mandataires afin de trouver une solution.

### **c) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**

=====

Mme Beun (MCG) est élue à la présidence et M. Petite (Vert) à la vice-présidence.

## **15) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 31 MAI 2023 – RAPPORTEURE : MME CAROLINE MONOD**

\_\_\_\_\_

### **a) Egalité des genres dans le sport**

=====

En préambule, Mme Bonvin fait remarquer que l'étude sur la pratique féminine du sport qui sera présentée a été réalisée sur le périmètre de la Ville de Genève, mais que ses conclusions peuvent très facilement être appliquées aux autres communes du canton.

Elle présente ensuite les constats génériques de l'étude réalisée. La conclusion est que l'égalité de genre de la pratique du sport n'est pas atteinte : 45% chez les hommes, elle n'est que de 32% chez les femmes. Dès l'adolescence, l'écart se creuse et s'aggrave à l'âge adulte. Une étude spécifique sur les raisons de cet arrêt sera menée prochainement. A noter que l'écart se réduit après 50 ans, car les hommes ont tendance à lâcher également leur activité sportive.

Une autre donnée intéressante est que les femmes fréquentent moins les infrastructures publiques que les hommes, car elles y sont importunées, voire harcelées.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Enfin, il a été identifié que 70% des ressources allouées aux activités sportives subventionnées est utilisé par les hommes.

Mme Bonvin entre ensuite dans les détails de l'enquête « Genre et Sports ». Parmi les points relevés, on note que :

- 75% des femmes interrogées disent avoir dû réduire ou suspendre leurs activités sportives pour de multiples raisons, sachant que seules 12% des femmes ne souhaitent pas/plus pratiquer de sport.
- 26% des femmes répondent avoir subi des propos ou des gestes sexistes dans leurs pratiques sportives et cette proportion augmente jusqu'à plus d'une jeune femme sur deux chez les étudiantes.

Face à ces constats, la Ville de Genève a souhaité mettre en place des mesures fortes. Ainsi un plan d'action interdépartemental (Agenda 21, service de la jeunesse, service du patrimoine bâti, police municipale...) met en œuvre les recommandations de l'enquête pour promouvoir davantage l'égalité dans le sport :

- Une campagne de sensibilisation intitulée « Objectif zéro sexisme dans mon sport » a été menée en 2020 et 2022 ([www.geneve.ch/genre-sports](http://www.geneve.ch/genre-sports); [www.geneve.ch/zero-sexisme](http://www.geneve.ch/zero-sexisme)), dans le but de favoriser l'accès aux infrastructures sportives et d'en faire des espaces sûrs, égalitaires et accueillants. Le message donné se voulait cohérent et coordonné sur l'engagement de la collectivité publique à condamner les propos sexistes et à promouvoir les changements de mentalité.
- Un projet impliquant un chargé de prévention a été lancé en 2022, en partenariat avec le canton, l'AGS, Swiss Olympic. L'implication de l'ACG est en cours de discussion. Elle est très importante, car il paraît évident que les réponses amenées à ces problématiques devraient être coordonnées et identiques entre les différentes communes. Une charte n'aurait par exemple de sens que si elle était partagée. La mise en place des premières mesures issues de ce projet est prévue en automne 2023. Son but est de prévenir toute violence dans le sport, grâce à un dispositif prévoyant des mesures de sensibilisation, des actions et un accompagnement. La prévention concerne évidemment toute forme d'abus, que ce soit en termes d'âge, de genre, d'orientation sexuelle...

Les encadrants ont un rôle important à jouer et jusqu'à aujourd'hui, les formations jeunesse et sport sont essentiellement techniques. L'intégration de « soft skills » sont malheureusement rarement incluses.

Le chargé de prévention a également un rôle de contact pour aider les associations à répondre à certaines questions d'intégration. Avec l'aide d'associations, il va pouvoir accompagner les encadrants pour amener des solutions adaptées et non stigmatisantes.

- Un fonds de soutien au sport féminin de Fr. 200'000.-- annuel permet de soutenir la création de section féminine au sein des clubs. A terme, l'objectif est que ce fonds de soutien spécifique soit intégré au fonds global.
- Courant 2024, une enquête spécifique sur le décrochage des pratiques sportives par les jeunes femmes sera lancée.
- Diverses actions sont menées pour favoriser les pratiques sportives féminines, comme des cours spécifiques en non-mixité, commandités et offerts par la Ville de Genève ou le soutien à des manifestations sportives féminines, comme le Tour de Romandie féminin, ou encore la célébration des équipes féminines victorieuses.
- Enfin des solutions permettant de pallier les problématiques de garde d'enfant sont proposées ou en cours de mise en œuvre, comme des cours parents-enfants ou un projet de garderie sportive au Bout-du-Monde.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Mme Bonvin indique qu'il serait également nécessaire de faire un gros travail de sensibilisation à ce sujet dans les écoles, car les premiers réflexes naissent dans les préaux. Des premiers contacts ont été établis avec le DIP, mais la collaboration n'est pas très fructueuse pour le moment.

Mme Gachet se réjouit d'accueillir Mme Bonvin et indique que la Ville de Lancy se préoccupe de l'égalité dans le Sport à divers niveaux, selon ses propres moyens. Elle rapporte par ailleurs qu'en tant que présidente de la Commission des sports de l'ACG, des synergies commencent et l'utilité de travailler dans ce sens a été démontrée. A cet effet, la Ville de Genève est un moteur ainsi que précieux partenaire pour la Ville de Lancy.

Un.e commissaire souligne que le sexisme est en effet très présent dans les écoles. Il-elle demande si la brochure de la campagne de sensibilisation ne pourrait pas être distribuée dans les écoles secondaires, voire primaires. Mme Bonvin répond que la collaboration avec le DIP est difficile et que les mesures proposées par la Ville de Genève ne parviennent pas jusqu'aux préaux.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur les efforts de prévention et des exemples sont donnés sur les actions mises en place grâce au chargé de prévention.

A la question d'un.e commissaire, il est indiqué que grâce aux mesures mises en place, ils ont notamment noté une libéralisation de la parole, sans doute également liée à la vague « me too », une augmentation des juniors filles dans les clubs et une plus grande rapidité de la part des clubs dans la résolution de faits compliqués.

Un.e commissaire demande si des critères liés au genre et à l'égalité figure dans les conditions d'octroi de subvention. Mme Bonvin lui répond que cela n'est pas le cas, pour ne pas stigmatiser la problématique de genre, mais rappelle la mise en place du fonds de soutien au sport féminin.

Plusieurs commissaires soulignent l'importance de l'action cantonale, car les communes ne pourront pas tout faire seules. Le Canton se doit également de donner l'exemple. Mme Bonvin rapporte que des contacts ont été établis avec le ministre en charge des Sports qui a saisi la problématique. Par ailleurs, la nécessité d'implication de l'ACG pour uniformiser les chartes et pratiques des clubs communaux est mise en avant.

Un.e commissaire demande s'il ne serait pas possible de conditionner l'obtention des subventions à une formation obligatoire, gratuite sur la prévention et l'égalité. Il lui est répondu que la problématique dans ce cas précis serait celle de la vérification que chaque encadrant.e ait effectué sa formation.

Un.e commissaire note que la campagne de prévention avait été « vendue » à une autre commune et s'interroge sur les modalités. On lui indique que le montant de Fr. 2000.-- à Fr. 2500.-- demandé a couvert l'achat des droits de la campagne. Il est également précisé que toute commune intéressée pourrait faire une simple demande par email.

En réponse à la question d'un.e commissaire sur l'effet potentiellement positif des mesures mises en place par la Ville de Genève sur d'autres discriminations, Mme Bonvin répond que les signalements sont de plus en plus nombreux. Pour la question du handicap, elle note la nécessité de formation des encadrants, et potentiellement leur professionnalisation.

Un.e commissaire rappelle l'importance de promouvoir le sport pour toutes et tous qui permet de lutter contre la sédentarité.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Suite à la question d'un.e commissaire, Mme Bonvin indique que si l'Office fédéral des sports ne souhaite pas rendre le module sur l'égalité obligatoire dans les formations, des discussions sont toutefois actuellement en cours.

Les commissaires remercient Mmes Bonvin et Gonzales Toro pour leur présentation et passent ensuite à la discussion interne.

De nombreux commissaires trouvent que les mesures mises en place par la Ville de Genève seraient tout à fait intéressantes et appropriées pour la Ville de Lancy. La majorité d'entre eux préavisent favorablement le rachat de la campagne de sensibilisation. Mme Gachet attire l'attention sur le fait qu'une démarche devra être réalisée avec les clubs en amont pour que cela ait du sens et que cela soit porté par l'ensemble des personnes du domaine du sport.

Suite aux interventions des commissaires, Mme Gachet explique que des lignes seront réfléchies et proposées au budget 2024, dans la limite des ressources humaines disponibles au sein du service.

Plusieurs commissaires font observer qu'un ou plusieurs postes supplémentaires pourraient être envisagés, notamment pour les questions d'égalité ou de sport pour tous.

### b) Divers

=====

Plusieurs manifestations sont annoncées aux commissaires :

- 3-4 et 20 juin : Championnat suisse de water-polo à la piscine de Marignac
- 10 juin : Journée du Lancy-Plan-les-Ouates Handball club (fête création du club joint)
- 20 juin à 20h30: Match Lancy-Carouge.
- 24 juin : Finale de championnat suisse de tennis de table pour lesquelles les équipes masculines et féminines du club ZZ-Lancy sont qualifiées.
- 8 juillet : Lancy Pool Party à la piscine de Marignac (activités et démonstrations à l'aquagym, la natation, au beach-volley, et au yoga ainsi qu'une soirée festive).

### c) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e

=====

Le MCG présente M. Philippe Bonvin comme président de la Commission des sports, tandis que les PDC-Vert Libéraux proposent M. Yannick Hanifi comme vice-président. Ils sont tous deux élus par acclamation.

## 16) COMMISSION DE LA CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE – SEANCE DU 6 JUIN 2023 – RAPPORTEURE : MME PRISCILLE DIA

### b) Présentation du programme estival

=====

Cet été il y aura des événements aux quatre coins de Lancy : spectacles, concerts, festivals et projections de cinéma en plein air. La programmation sera bientôt disponible sur le site internet.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023**

Pour créer cette programmation, le service de la culture a cherché à investir le plus de quartiers possibles : Clair-Matin, la Caroline, la Chapelle et les Marbriers. Ces espaces ont été privilégiés pour proposer des activités selon ce qui était ressorti de l'enquête tout en évitant de délaisser les quartiers qui avaient déjà été investis.

Cette année, il y aura 10 projections pour Lancy fait son cinéma, 5 concerts, 3 festivals avec des associations de partenaires et 6 spectacles. La pré-saison a assez bien commencé avec Mai au Parc.

**c) Présentation des lauréates du concours du Fonds d'art visuel**

=====

Mme Kunz, responsable du Fonds d'arts de Lancy, présente deux concours dont les réalisations vont aboutir le 5 septembre prochain avec l'inauguration de l'école et qui se situent dans le périmètre du parc Adélaïde Sara Pictet-de-Rochemont et de l'école Pont Rouge.

**Intervention artistique sur le mur de la salle de gymnastique de l'école de Pont -Rouge**

Sept artistes ont été invitées, dont une qui s'est retirée du projet. Le projet retenu est celui de Pauline Cordier, intitulé : « Là ». Cette jeune artiste genevoise travaille plusieurs matériaux et s'inspire toujours du lieu où elle se trouve. Elle a proposé ces immenses miroirs facettés qui vont refléter le paysage, le ciel, et qui laisse place à l'imaginaire.

Le montant maximal pour ce projet était de Fr. 200'000.-- dont Fr. 30'000.-- pour la coordination et le projet de l'artiste.

Le budget total de cette installation est de Fr. 108'000.-- dont Fr. 30'000.-- pour les honoraires de l'artiste. A part ces Fr. 30'000.-- payés par le Fonds d'arts, tous les frais sont pris en charge dans la construction de l'école.

**Concours pour une intervention artistique dans le parc ASPR**

C'est le seul parc du quartier qui est également une cour d'école. L'intervention a été limitée à une partie qui permettra de rattraper le dénivellement entre le parc de la mairie et le parc de l'école.

**d) Divers**

=====

Une commissaire rappelle que lors de la dernière commission conjointe sécurité-culture du 15 mars, il y avait été convenu de renvoyer les sujets de Lancy zéro Pub à la Commission de la culture. Elle demande s'il a été prévu de le traiter lors de la prochaine séance.

M. Bonfanti fait savoir qu'il ne semblait pas pertinent d'aborder ce sujet tant que l'association de commerces n'est pas constituée et d'attendre l'automne prochain pour le faire.

La commissaire rappelle ensuite qu'à la suite de l'arrêté du Tribunal Fédéral, la prestation SGA a été cassée. Cette décision s'arrêtant normalement le 30 juin, elle demande ce qui a été prévu de faire.

M. Bonfanti relève que c'est en lien avec les négociations prévues avec la SGA. Le TF n'a pas remis en question les conventions signées avec la SGA et ce sont elles qui sont en train d'être

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

négociées pour pouvoir réduire l'échéance, y mettre fin beaucoup plus rapidement que prévu et trouver d'autres solutions.

Un commissaire relève que Mai au Parc s'est déroulé dans un climat favorable mais qu'il n'a pas apprécié la programmation. Les panneaux d'interdiction contenaient d'après lui beaucoup d'éléments.

Un commissaire demande pourquoi des membres de propriétaires du Centre Caroll qui n'étaient pas mentionnés dans la convocation ont été conviés. Il s'étonne que les pétitionnaires n'aient pas été mis au courant.

M. Bonfanti fait savoir qu'il lui a semblé convenable de proposer au président d'inviter ces personnes dans ce cadre afin d'avoir une discussion directe et franche. De manière générale, les pétitionnaires ne sont pas informés de la présence d'autres personnes.

### POINTS FINAUX

#### 17) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

---

Mme Mühle : j'ai une question orale concernant la révision du règlement d'application relatif à la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics qui est entrée en vigueur au début de ce mois, le 1<sup>er</sup> juin 2023. Je me demande quelles mesures la commune va mettre en place et dans quel délai pour assurer le respect de cette loi.

Mme Dia : j'ai également une question orale adressée au Conseil administratif. Depuis quelques semaines, une sorte d'abri a été installé en face du 58, avenue du Petit-Lancy, abri orné dernièrement de végétation et dont on m'a dit qu'il s'agit d'un îlot de fraîcheur destiné à permettre aux passants de s'asseoir et de profiter d'une pause fraîcheur.

Si l'idée semble tout à fait bonne, les personnes habitant en face de cet îlot ont fait savoir que des jeunes s'y attardent très tard, faisant beaucoup de bruit sous leurs fenêtres et laissent traîner des mégots de cigarettes et des cannettes de bière sous cet îlot. En outre, il semble que l'îlot ait été placé sur une bouche d'évacuation des eaux.

Dès lors et étant donné que ce genre d'abris va être reconduit de mai à octobre chaque année, serait-il envisageable d'en discuter avec le voisinage afin de trouver l'emplacement le plus adéquat et le moins dérangeant possible pour les riverains les prochaines années ?

Il conviendrait peut-être aussi d'ajouter des cendriers et des poubelles sous ces abris fraîcheur.

Mme Beun : cette question concerne le Conseil administratif sur l'Urban training à Lancy. Les usagers de l'Urban training vous remercient d'avoir mis en place cette superbe opportunité de pratiquer du sport à travers notre belle commune dans une ambiance très sympathique.

Hélas, les dates proposées s'arrêtent au 14 septembre 2023 et comme il fait beau jusqu'à fin octobre, voire plus longtemps, nous demandons une prolongation de l'Urban training jusqu'aux vacances de pommes-de-terre, soit jusqu'au 19 octobre, afin que nous puissions encore bénéficier de cette superbe opportunité sportive au sein de notre belle commune. Les usagers vous en remercient d'avance.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

J'ai une deuxième question. Elle concerne les chiens à travers nos parcs. La plupart des propriétaires de chiens se demandent pourquoi ils ne peuvent plus traverser les parcs avec leurs chiens attachés en laisse. Ils aimeraient bien pouvoir à nouveau retraverser les parcs – je ne parle pas des parcs au milieu des jeux des enfants, je parle des parcs normaux comme on en a un peu partout, et ils aimeraient pouvoir y repasser comme auparavant.

M. Dätwiler : ma question concerne les oasis de détente. Comme Mme Dia l'a dit, j'ai aussi constaté à une autre place, au chemin de la Caroline 29, des personnes qui fument à l'intérieur. Je ne sais pas si cela va passer l'été jusqu'en octobre au niveau des déprédations. Et deuxièmement, n'aurait-il pas été plus judicieux de mettre ces îlots sur l'herbe juste à côté ? Il y a un petit parc à 10 mètres, parce qu'au chemin de la Caroline, il y a des voitures qui passent à côté, il y a la pollution et le bruit. Donc il aurait été préférable de mettre ces îlots sur l'herbe.

Ma deuxième question concerne le Servette. C'était pour faire suite à la proposition de M. Jotterand, son intervention par rapport à l'obtention de billets pour les résidents lancéens puisque le club doit à la commune une certaine somme. Je ne sais pas s'il pourra nous rembourser, donc faire profiter à la population de quelques billets à chaque match, pendant quelques années jusqu'à ce qu'il ait soldé son dû.

M. Haas : ma question concerne les édicules végétalisés, mais vu l'heure et la température j'ai fait une question écrite. Et comme je mets un délai après la période estivale pour faire des comptages, et une évaluation de cette mesure sympa, mais qui n'est probablement pas la plus appropriée et qui rejoindra les deux précédentes questions, je la remets sous forme écrite et je vous fais grâce de sa lecture vu l'heure.

### **« Nouveau cet été : les îlots de repos végétalisés »**

#### Préambule

*Dans le cadre du plan climat, notamment la présentation qui a été faite le 13 juin en commission élargie, nous avons bien relevé que dans le cadre de l'adaptation au changement, la ville de Lancy se voulait être une commune exemplaire.*

#### Constatations

*Dans le cadre des mesures prises pour l'été, cinq îlots de repos végétalisés ont été installés sur la chaussée.*

*Si d'emblée nous soulignons le côté louable de cette mesure, nous avons plusieurs questions sur l'exemplarité de certains choix:*

- *Le choix des emplacements est-il vraiment pertinents?*

*Par définition, des îlots de fraîcheur trouvent leur légitimité dans des zones de chaleur, soit des espaces sans végétation ou encore des espaces bétonnés et sans ombre.*

*Or, constat fait in situ, tous ces édicules se trouvent à moins de 100 à 200 mètres d'espace ombragé, voire de parc public ou de rue avec des bancs abrités par des arbres.*

- *Est-il prévu d'évaluer la pertinence des localisations actuelles?*
- *Le choix de ces structures est-il le plus opportun, pour ne pas dire le plus séduisant?*
- *Certes, le choix d'une entreprise tancéenne pour des constructions bois s'inscrit dans une politique cohérente, mais en comparaison par exemple avec les installations choisies par la Ville de Genève, qui a défini le choix final et la forme de ces constructions ?*

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

- *Et évidemment, quel est le coût total de ce projet (construction, étude des emplacements, entretiens des bacs, etc ), relevant ici que nous avons bien compris que ces installations seraient potentiellement réutilisables.*
- *Comment et où est prévu le stockage hivernal?*

*Une ambiguïté également : tous les emplacement choisis ont supprimé des places de stationnement, a priori 2 par installation. Or, si l'on veut développer la mobilité urbaine (cf toujours la présentation du 13 juin), est-ce le bon choix d'empêcher le stationnement de véhicules dans des zones ou justement, le transbordement avec un tram ou un bus ou le déplacement directement à vélo pour terminer son trajet semble parfaitement adapté ?*

*Conscient de la torpeur estivale qui s'installe et de la volonté d'apporter un regard constructif sur cette mesure, un bilan global à l'échéance du mois d'octobre serait idéal.*

M. Antich : je voulais savoir s'il était possible de regarder pour quelle raison sur le site Internet nos photos sont coupées quand on est en mode Windows, je n'ai pas vérifié avec la tablette mais sur le portable cela marche normalement, sur mon ordinateur, chaque fois que je me connecte et que je montre des collègues du Municipal, on me dit c'est bizarre votre site il n'affiche pas correctement.

M. Vergain : je rebondis sur un problème informatique. On m'a signalé que les ordres du jour des Conseils municipaux ne sont plus affichés sur le nouveau site. On m'a demandé pourquoi.

Mme Monod : je me permets de prendre la parole, ce n'est pas vraiment une question au Conseil administratif, c'est juste pour répondre à la problématique de renvoi au Canton plutôt qu'un renvoi au Conseil administratif. La commission n'a pas autorité, selon le règlement, à renvoyer au Canton la pétition. Elle peut la classer, la renvoyer en commission ou la renvoyer au Conseil administratif. Donc, je pense qu'il s'agit vraiment d'une erreur du procès-verbal.

Mme Gachet : concernant la loi sur la fumée, cette loi impacte un certain nombre de services, donc ils sont en train de travailler sur le métrage, puisqu'il y a ces fameux 9 mètres qui doivent être calculés en fonction d'une fenêtre, d'un jeu, d'un périmètre de piscine, d'une barrière de stade. Ils sont à la mesure mais cela engendre un certain nombre de difficultés pour arriver à interpréter depuis où on part pour calculer ces fameux 9 mètres. Le service des sports, le service de l'environnement, la police municipale sont à pied d'œuvre. On a vu qu'on avait un délai au 1<sup>er</sup> janvier pour la mettre en application.

La question ensuite de la capacité de pouvoir procéder à des contrôles et d'amender puisque cela relève du judiciaire sera un deuxième volet sur lequel on va devoir travailler mais avec toutes les communes. On est actuellement, au-delà de la problématique de Lancy, en train de travailler avec les magistrats de la sécurité pour essayer de trouver une politique commune en tout cas en termes de panneautique, cela aurait un certain sens en tout cas quand on est dans des espaces publics, des stades, des piscines, des espaces sportifs beaucoup, qu'on ait une politique cohérente sur l'ensemble des communes.

Donc, on est à pied d'œuvre sur l'application de cette loi mais cela ne va pas être tout simple. Je vous reviendrai probablement en Commission de la sécurité une fois qu'on aura pu trouver des solutions tangibles.

Concernant Urbain training, je suis ravie d'avoir cet écho parce que je côtoie et je rencontre le groupe tous les jeudis, c'est assez phénoménal le nombre de personnes qui suivent Urban training. Si jamais, pour ceux que cela intéresse c'est le jeudi de 18h30 à 19h30, une fois au Grand, une fois au Petit-Lancy. Pour le moment, on avait effectivement bloqué à la date de mi-

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

septembre parce que concurrence du temps faisait qu'il y avait pas mal de cours qui étaient annulés, en tout cas il y avait beaucoup moins de monde parce qu'il commençait à ne plus y avoir des conditions de météo favorables. Par contre, je vais avec grand plaisir voir s'il est possible d'agrandir la durée de ces Urban. Au niveau budgétaire, peut-être que pour cette année ce ne sera pas possible. En tout cas je prends note de votre demande, puisque cela a un impact financier pour la commune.

Concernant la question posée pour l'accès au stade de Genève, je rappelle que les Fr. 3 millions qui ont été versés n'ont pas été versés au club mais ont été versés à la Fondation du stade, donc le club ne nous doit rien. Si on fait une demande, c'est dans le cadre du partenariat qu'on a puisque Lancy est représentée au niveau de la fondation, mais ce sont des abonnements qu'on paiera en cash, il n'y a pas de balance qui sera faite en déduction de ces fameux Fr. 3 millions de crédit. Toutefois est-il qu'on a pris en considération la demande, nous sommes en train de travailler avec le Servette pour acquérir, ce sera peut-être en dehors du budget, mais il faut que je voie comment on peut régler cela au niveau des abonnements sur la saison 23-24. L'idée et ce que l'on a avancé comme proposition avec le Servette, c'est d'acquérir 10 abonnements annuels. Maintenant il faut qu'on arrive à faire en sorte que ce ne soit pas trop lourd pour l'administration pour les distribuer, on travaille sur une idée de pouvoir mettre non pas un abonnement mais d'acquérir des tickets en lien avec les matchs et c'est le premier servi qui obtient la place, ce serait au niveau du BAM et de faire via les réseaux sociaux une publicité qui dit que 10 billets sont ouverts pour le match suivant et ensuite c'est le premier arrivé premier servi. On ne peut pas, au niveau du service des sports, gérer cela, tout simplement en termes de ressources humaines c'est impossible de gérer la réservation, le fait que les gens viennent récupérer, c'est ingérable, donc on va plutôt travailler sur des billets qui seraient émis au regard des 10 abonnements que l'on pourrait acquérir et après c'est le premier arrivé premier servi. Voilà où on en est, mais je vous tiens au courant de l'évolution de nos négociations.

M. Bonfanti : avant de répondre aux questions, j'ai une information à vous donner concernant les enveloppes que vous avez reçues avec les bons pour la Fête des écoles. Il semblerait que le compte n'y est pas, c'est-à-dire que vous n'avez le bon nombre de bons. Etant donné qu'on ne se voit plus avant la fête des écoles, je vous propose que lorsque nous nous verrons le jeudi et le vendredi à la fête des écoles, vous viendrez vers moi et pour ceux qui n'ont pas assez de bons repas et boissons, je pourrai leur en donner.

Concernant les modules qui ont été installés dans la commune, il y en a cinq. On a comptabilisé que le nombre de places de stationnement qui ont été soustraites à l'insertion de ces modules, est de l'ordre de 7,5 places de stationnement. Ces modules vont rester jusqu'à mi-octobre, ensuite ils seront enlevés. Il n'a jamais été question de les réinstaller année après année au même endroit. Ce sont des essais qui sont effectués, ils ont été mis en place suite à une étude réalisée par le service des affaires sociales et du logement ainsi que du service de l'aménagement du territoire. Cette étude a démontré que bon nombre de personnes âgées qui suivent un chemin de vie, c'est-à-dire qu'ils partent de chez eux pour se rendre dans certains magasins ou certaines destinations ont des difficultés à pouvoir effectuer ces cheminements de vie en été parce qu'il fait relativement chaud dans des chemins de vie où il n'y a pas, ou peu d'arbres, et qu'il y a peu de bancs. Nous avons installé ces éléments en fonction de l'étude qui a été réalisée et nous réaliserons un diagnostic à la fin pour se rendre compte de ce qui a marché ou pas.

Pour la question de M. Dätwiler sur le fait que nous ne l'avons pas posé dans l'herbe, c'est parce que justement nous souhaitons ne pas poser des choses dans l'herbe parce que l'herbe joue un rôle justement de baisse de température et que nous les avons mis sur des zones qui sont bétonnées et qui elles créent beaucoup de chaleur.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

Pour les photos coupées, je vais voir ce qu'il en est. Je vais essayer de comprendre pourquoi c'est le cas. J'avoue avoir été sur Internet et ne pas avoir ce genre de problèmes.

Concernant les ordres du jour, je viens d'aller sur Internet et je viens de télécharger l'ordre du jour, donc je ne vois pas vraiment où est le problème.

Mme Monod : il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bel été et je vous retrouve le jeudi 14 septembre à 20h00 pour le prochain Conseil municipal, où à vous croiser lors notamment de la Fête des écoles.

La séance est levée à 23h30.

**Le vice-Président :**

**Michele Colleoni**

**La Présidente :**

**Caroline Monod**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 22 juin 2023

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

M. Innocenti : bonsoir Mme la Présidente, je me présente, Flavio Innocenti, je fais partie du MCG. J'ai une question car je n'ai pas bien compris concernant la rampe du Pont-Rouge. Cela me tient à cœur car j'y habite. Vous avez renvoyé cela au Conseil administratif, que cela veut-il dire ?

Mme Monod : la question doit s'adresser au Conseil administratif, mais il pourra certainement vous répondre.

M. Bonfanti : comme cela a été dit par la Présidente du Conseil municipal. Celui-ci ne peut pas répondre directement au Canton, c'est au Conseil administratif de le faire et suite à la discussion que nous avons eue en commission, il a été demandé de donner mandat au Conseil administratif d'envoyer un courrier au Canton, celui-ci fait état du fait que des personnes qui habitent dans ce périmètre ne sont pas contentes du fait que leur accès soit limité et que des études sont en train d'être réalisées sur des comptages pour savoir quel est l'impact de cette interdiction sur l'ensemble du réseau. Suite à ces comptages, une décision serait prise par le Canton pour savoir s'il adopte définitivement la mesure qui a été prise et la rend donc pérenne ou s'il souhaite modifier la mesure qui a été prise en fonction du diagnostic qui sera réalisé à la fin de l'été.

M. Innocenti : j'ai compris. Donc, à la fin de l'été, il y aura une réponse ?

M. Bonfanti : à la fin de l'été, il y aura sans doute un diagnostic qui sera réalisé et c'est de toute façon le Canton qui prendra une décision. Donc, ce n'est aucunement la commune qui peut prendre la décision sur un arrêté cantonal et sur une route qui est structurante et qui est donc gérée par le Canton. Une séance technique et politique aura lieu en septembre qui permettra de définir la suite par rapport à ce tronçon de route.